



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00687610-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

Mme Christine WERTHE

**Étaient absents :**

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

**OBJET :** 12. Rapport d'activité 2021 du CCAS

Délibération n° 2022/006876

## Rapport d'activité 2021 du CCAS

**Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 1	16/06/2022	Favorable unanime
Commission n° 4	16/06/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

Le CCAS de la Ville de Besançon s'est engagé depuis plusieurs années dans la publication annuelle d'un rapport d'activités rédigé et présenté de façon à être accessible au plus grand nombre. Ce document répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des directions et des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, aux grandes lignes budgétaires et financières. En apportant une vision transversale et globale des actions et du fonctionnement de l'établissement public à l'échelle de l'année civile, ce rapport d'activités a vocation à s'adresser à la fois aux agents, aux élus, aux administrateurs, aux partenaires et financeurs ainsi qu'à l'ensemble des Bisontins, usagers et bénéficiaires du CCAS.

Avec la présentation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) au premier trimestre et la présentation des perspectives de l'année N+1 au quatrième trimestre, le Projet Social du CCAS pour la période 2022-2026 distingue la présentation annuelle de son rapport d'activité au Conseil Municipal parmi les trois temps forts destinés à renforcer le dialogue entre la Ville et son CCAS.

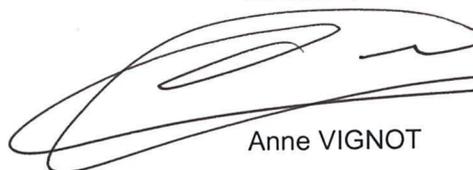
Il constitue également un outil destiné à mettre en lumière, favoriser et stimuler les interactions internes comme partenariales, notamment avec les acteurs de terrain que constituent les associations. Il répond à ce titre à l'axe 6 du nouveau Projet Social qui vise à « faire savoir et valoriser l'action du CCAS ».

Ce rapport d'activités 2021 revient en particulier sur :

- Le travail de co-construction du Projet Social 2022-2026 qui a mobilisé tout au long de l'année les services du CCAS, les administrateurs et les associations bisontines du champ de l'action sociale, pour la première fois invitées à participer à la démarche ;
- Les temps forts qui ont rythmé l'année 2021 en termes d'événements ouverts aux publics, aux bénéficiaires et aux agents du CCAS, dans un contexte encore marqué par les protocoles sanitaires liés au COVID;
- L'activité des différents services en les rapprochant d'ores et déjà des six grands axes définis par le Projet Social adopté le 16 mars 2022 en Conseil d'Administration, faisant ainsi apparaître la mise en œuvre effective des grandes orientations définies par la Ville de Besançon et son CCAS en matière d'action sociale et de solidarité.

**Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2021 du CCAS.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

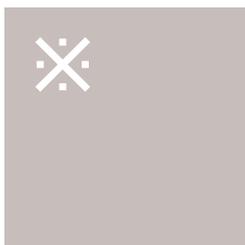
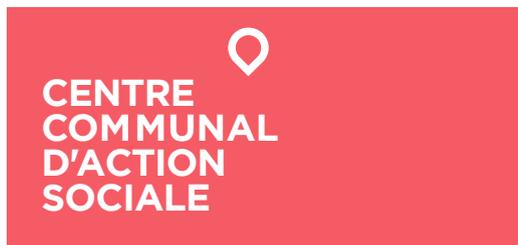
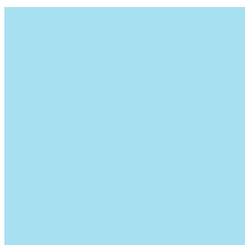
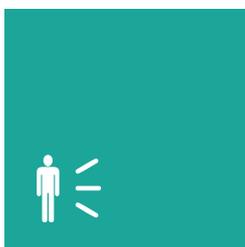
  
Anne VIGNOT



# CC AS

Besançon

# RAPPORT D'ACTIVITÉS > 2021



# QUELQUES MOTS & plus

## REPÈRES

- 4** **Temps forts 2021**
- 6** **Projet Social 2022-2026**
- 8** **Analyse des Besoins Sociaux : focus sur la jeunesse**
- 10** **Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés par l'Analyse des Besoins Sociaux**
  - 10 Service Aides, Secours et Subsistance : Plan Jeunes
  - 11 Coordination de l'aide alimentaire et interventions auprès des bénéficiaires
  - 12 Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
  - 12 Maintien de la continuité du service et accompagnement à la vaccination
  - 13 Grand Groupe Culture du CCAS : ateliers créatifs et Renc'arts
- 14** **Axe 2 : De l'urgence vers l'autonomie**
  - 14 Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) : veille mobile, hébergement de personnes à la rue accompagnées d'animaux
  - 15 Ateliers de socio-esthétique
  - 15 Service Hébergement Logement Accompagné (SHLA)
- 16** **Axe 3 : Favoriser l'accès aux droits et leur maintien**
  - 16 Espace France Services : réseau national et partenariats locaux, renforcement de l'accompagnement aux usages numériques, adaptation de la gestion de flux
  - 17 Proximité et réactivité pour les antennes sociales de quartier
  - 17 Service Santé Sociale Handicap : lutte contre le non recours aux soins, action sur la précarité menstruelle
- 18** **Axe 4 : le CCAS interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge**
  - 18 Maison des Séniors
  - 19 Mission Animations Interâges, une évolution de service pour les séniors
  - 20 Résidences Autonomie, appartements intergénérationnels
  - 21 Accès prioritaire à la vaccination, retour des Olympiades
  - 22 Mission Accessibilité, l'expertise d'usage au centre de la politique d'accessibilité
  - 22 Accueil de jour l'Escapade
  - 23 Mission Handicap : fédérer pour bien vivre son handicap en ville
  - 24 Conseil Local de Santé Mentale
  - 25 Groupes d'Entraide Mutuelle
- 26** **Axe 5 : Optimiser moyens, ressources et patrimoine pour pérenniser l'action du CCAS**
  - 26 Renforcement de l'attractivité des métiers de l'aide à la personne
  - 26 Travaux sur la Résidence Autonomie les Cèdres
  - 27 Engagement vers des achats plus responsables
- 28** **Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS**
  - 28 -29 Lundisociable 2021 : le forum de l'innovation sociale s'adapte en innovant
- 30** **CCAS**
- 35** **L'annuaire**

L'année qui vient de s'écouler restera pour toutes et tous dans la continuité de la précédente en termes d'intensité et d'impacts d'une crise sanitaire sans réelle fin, encore aujourd'hui. Une crise qui se caractérise par ses multiples rebondissements qui n'ont eu de cesse de pousser nos politiques publiques et nos organisations dans des modes d'agilité et de résistance inexplorés jusqu'alors.

Pour l'année 2021, dans un contexte extraordinairement compliqué, le rapport qui est ici proposé met plus particulièrement en exergue le rôle assuré par le CCAS pour assurer une action sans relâche au service des plus fragiles. Les temps forts et toutes les interventions qui sont évoqués dans ces quelques pages sont là pour témoigner de la manière dont le CCAS s'est joué des obstacles pour se mobiliser, s'adapter afin d'offrir de vrais moments de respiration, d'accompagnement et de liens sociaux en présentiel au combien essentiels. Ces temps ont été guidés par des valeurs de solidarités, de proximité et d'innovation qui constituent cet ADN qui a servi à bâtir le nouveau projet social 2022-2026.

Tous les nouveaux dispositifs et ceux qui ont été renforcés et présentés dans ce rapport donnent à voir cette énergie mobilisée par les services et leurs équipes, que ce soit pour intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'analyse des besoins sociaux, pour répondre aux urgences sociales et tendre vers une autonomie individuelle, pour favoriser l'accès aux droits, pour agir en faveur des politiques du handicap et de l'âge, ou bien encore pour engager les ressources humaines et budgétaires nécessaires, sans oublier pour valoriser et faire connaître cette action globale.

Pour le CCAS de Besançon et ses équipes, ce rapport d'activité, fruit d'un recueil collectif, est loin d'être un simple exercice formel annuel. Il est considéré non seulement comme un outil de mise en lumière de ses actions, mais aussi comme un support pour stimuler et encourager les interactions de projets sur le terrain. Le « faire savoir » est ici au service du « faire avec ».

C'est l'occasion de saluer les multiples partenariats institutionnels et associatifs sans lesquels le rôle et l'engagement du CCAS seraient vains. C'est dans des périodes difficiles comme celles que nous traversons que toute la force et la confiance qui se dégagent de ces relations privilégiées de coopérations s'expriment de la plus belle des manières au service des publics que nous aidons conjointement.

Que ce rapport puisse être une source d'inspiration pour développer encore davantage de tels projets partagés.



**Alban SOUCARROS**  
Directeur Général du CCAS de Besançon  
Directeur Général Adjoint des Services  
Pôle Action Sociale et Citoyenneté



*L'action du CCAS est celle de la nécessité, de l'indispensable. L'année 2021 se situe entre un covid qui revient plusieurs fois et un espoir de sortie de cette crise sanitaire.*

*Pour autant les évènements, les actions, les temps de réflexions se réinventent, ré-animent la ville, la vie.*

*2021 aura été le temps d'une redéfinition du cap du CCAS. Un cap partagé, co-construit.*

*La forte mobilisation des équipes du CCAS, a permis de faire de cette année une année riche et dense.*

*Nous avons ainsi consacré un temps important à élaborer un projet social nouveau.*

*Basé sur notre conviction que seule une approche globale de la solidarité permet d'agir efficacement pour la protection de notre population et l'accès aux droits fondamentaux, l'écriture de ce nouveau document ressource permet de définir le cadre d'intervention pour le CCAS pour les années à venir. Il pose les grands principes de l'action sociale communale. Il est un élément capital pour faire société autour de nos valeurs pour le bien-être des bisontins.*

*L'année 2021 a vu le retour de manifestations attendues et la création de nouveaux évènements à destination de nos citoyens les plus fragiles. C'est ainsi que nos aînés ont pu retrouver avec joie les «rendez-vous de l'âge» à Micropolis et les olympiades intergénérationnelles.*

*La culture fut également à l'honneur avec les «Renc'arts» pour lesquelles le CCAS a été dans les premiers à réinvestir ce haut lieu bisontin qu'est le Kursaal. Novembre 2021 a vu la première édition et le succès de la semaine bisontine du handicap.*

*Ce ne sont ici que quelques exemples de cette année jalonnée de nombreuses autres actions toutes guidées par nos valeurs de solidarité et de proximité.*

*Toutes ces actions seraient impossibles sans la forte implication des équipes du CCAS et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs. Les relations de confiance tissées au fil des années sont essentielles et nous permettent de traverser ces périodes chaotiques pour mieux reconstruire des solidarités envers les plus fragiles d'entre nous.*

*Ne boudons cependant pas notre plaisir, les actions concrètes de cette politique sont reconnues et primées nationalement et même au-delà de nos frontières. Ce fut le cas au mois de décembre lorsque le CCAS a reçu du réseau francophone Villes amies des aînés, le prix «habitat pour des vieillissements» récompensant la mise en place du logement intergénérationnel au sein des résidences autonomie.*

*Cette année 2021 donne le cap des années suivantes avec la mise en œuvre par le CCAS et collectivement du projet social.*

*La ville est ainsi le lieu des solidarités. Aucune crise n'aura autant affecté le lien social. Cela démontre qu'il doit sans cesse être entretenu, rénové.*



**Anne VIGNOT**  
Maire de la Ville de Besançon  
Présidente du Grand Besançon  
Métropole  
Présidente du CCAS de Besançon



**Sylvie WANLIN**  
Vice-présidente du CCAS de Besançon  
Adjointe à la Maire, Déléguée aux  
Solidarités  
et au CCAS

# > TEMPS FORTS 2021



**1** JANVIER LANCEMENT D'UN ONGLET SANTÉ MENTALE SUR LE SITE BESANÇON.FR **2** MARS : LUNDISOCIABLE SAISON 2 : LA SANTÉ. LE FORUM DE L'INNOVATION SOCIALE EST ORGANISÉ SOUS UNE FORME 100% NUMÉRIQUE EN RAISON DES CONTRAINTES SANITAIRES. **3** AVRIL-MAI : 3 DEMI-JOURNÉES DE RENCONTRES AVEC LES ASSOCIATIONS ET D'ATELIERS POUR CO-CONSTRUIRE LE PROJET SOCIAL **4** JUIN : LE RETOUR DES OLYMPIADES POUR LES RÉSIDENCES AUTONOMIE **5** LE CCAS FAIT DON DE DEUX VÉHICULES À L'ASSOCIATION LA ROUE DE SECOURS **6** JUIN : LE CCAS PARMIS LES PREMIERS À REINVESTIR LE KURSAAL AVEC EXPOSITION ET REPRÉSENTATION THÉÂTRALE POUR RENC'ARTS **7** SEPTEMBRE : LE COLLOQUE SUR L'INCURIE RÉUNIT PLUS DE 150 PROFESSIONNELS **8** OCTOBRE : CHEFS DE SERVICE ET CHARGÉS DE MISSION DU CCAS RÉUNIS EN SÉMINAIRE À LA RODIA POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE PROJET SOCIAL DU CCAS **9** OCTOBRE : APRÈS PLUSIEURS CONFINEMENTS, AGENTS, ADMINISTRATEURS ET ÉLUS DU CCAS SE RETROUVENT POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ « AFTERWORK » À LA RODIA **10** NOVEMBRE : PREMIÈRE ÉDITION DE LA SEMAINE BISONTINE DU HANDICAP **11** NOVEMBRE : LES AÎNÉS RETROUVENT LES RENDEZ-VOUS DE L'ÂGE À MICROPOLIS **12** DÉCEMBRE : LE CCAS REÇOIT LE PRIX « DES HABITATS POUR DES VIEILLESIMENTS » DU RÉSEAU FRANCOPHONE VILLES AMIES DES AÎNÉS, POUR SON ENGAGEMENT DANS LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL AU SEIN DES RÉSIDENCES AUTONOMIE.



# > PROJET SOCIAL

## ECRITURE DU PROJET SOCIAL 2022-2026

*L'année 2021 aura été consacrée à finaliser le document ressource qui permet de définir un cadre pluriannuel d'intervention pour le CCAS et de poser les grands principes de l'action sociale communale : le Projet Social sert à identifier et à inscrire à l'échelle du mandat les objectifs généraux de la politique d'action sociale. Il précise aussi les mesures et les moyens dévolus à la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques.*

### ► INCIDENCES ET ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE

La réflexion devant mener à l'écriture du Projet Social en janvier 2020 par un séminaire des cadres du CCAS. Jusqu'en mars 2020, le travail de diagnostic ouvert a consisté à tirer un bilan objectif du projet social 2015-2020 et à anticiper le futur environnement du prochain projet social.

Cette étape avait pour objectif la production d'un document prospectif destiné à la future vice-présidence du CCAS, partant d'une analyse du contexte local, en termes d'opportunités, de besoins, de partenariats, comme du contexte national, tenant compte des grandes orientations et des évolutions législatives.

L'irruption de la crise sanitaire et le report des élections municipales sont venus impacter ce calendrier de travail, rapidement suspendu afin de répondre à l'urgence sanitaire et sociale.

A l'été 2020, avec l'installation d'une nouvelle municipalité et d'un nouveau conseil d'administration pour le CCAS, il est apparu indispensable de porter un nouveau regard sur le Projet Social, prenant en compte les premiers enseignements, les incidences actuelles et futures de la crise sanitaire et sociale.

### ► LE CHOIX D'UN PROJET CO-CONSTRUIT DE MANIÈRE PARTICIPATIVE

C'est en particulier dans son mode d'élaboration que le Projet Social a connu une évolution notable.

Issu initialement d'une co-construction entre les directions et les services puis soumis aux administrateurs, le futur Projet Social a pour la première fois intégré les associations à sa conception.

En décembre 2020, le CCAS a consulté près de 150 associations bisontines œuvrant dans le champ de l'action sociale, afin de recueillir leurs suggestions, de mieux cerner leurs problématiques et leurs projets mais aussi dans l'objectif d'accroître les échanges avec ces acteurs de terrain.

Avec plus de 95% de répondants, cette consultation a permis de mieux recenser les thématiques et les problématiques portées par les associations. Les réponses ont également révélé une connaissance parfois parcellaire des missions et des actions du CCAS.

En mars 2021, une visioconférence plénière entre le CCAS et les associations interrogées a permis de restituer les résultats de la consultation. Cette seconde



Télécharger le projet social en ligne

[www.besancon.fr/la-ville/ccas-de-besancon/](http://www.besancon.fr/la-ville/ccas-de-besancon/)

étape a été l'occasion de préciser les compétences, le fonctionnement, les actions du CCAS, et d'exposer la démarche de construction du Projet Social à laquelle le CCAS entendait inviter les associations.

Ces premiers échanges ont débouché en mai 2021 sur l'organisation au Kursaal de trois demi-journées d'échanges et d'ateliers thématiques auxquels ont participé plus de quarante associations. Ces différentes structures ont pu confronter et mettre en commun leurs analyses afin de dégager de grandes lignes directrices et d'énoncer des propositions concrètes susceptibles d'enrichir l'écriture du projet social.

Ces éléments ont été compilés avec les productions et analyses émanant des services et directions du CCAS qui ont été sollicités notamment lors d'un séminaire dédié en octobre.

L'ensemble de ce travail a été soumis le 26 novembre 2021 aux administrateurs du CCAS qui ont pu réaliser des arbitrages et préciser les orientations politiques et stratégiques du futur Projet Social.

La rédaction proprement dite du document a été engagée à partir de décembre avec pour horizon plusieurs étapes de validation devant mener à l'adoption du projet par le Conseil d'Administration en mars 2022.

### ➤ L'IDENTIFICATION DES VALEURS, DES PRINCIPES ET DES ACTEURS

Ce travail d'écriture conduit à un document qui entend d'abord réaffirmer le socle du Projet Social du CCAS au travers des valeurs que sont les solidarités, la proximité et l'innovation.

Les compétences et les publics du CCAS sont reprécisés, en ligne avec les orientations politiques constituées par les feuilles de route des élus sur la base « d'une ville encore plus solidaire et plus facile à vivre au quotidien ».

Enfin, le Projet Social dans sa conception comme dans sa mise en œuvre repose sur une globalité d'acteurs: les administrateurs, les élus, les agents du CCAS et désormais les partenaires et associations.

### ➤ ENJEUX, AXES ET PROJETS PHARES

Le projet social 2022-2026 identifie trois grands enjeux auxquels le CCAS et ses partenaires devront répondre dans les prochaines années.

> **Les enseignements de la crise sanitaire**, notamment en intégrant davantage les questions de santé et en anticipant les besoins face non seulement à de nouvelles crises sanitaires, mais plus largement en étant prêt à répondre aux effets d'autres types de crises : climatique, économique, démographique, voire géopolitique.

> **Le renforcement des échanges Ville – CCAS** par l'inscription de temps forts annuels et par l'instauration d'une synergie de projets et d'actions, notamment par le biais du Pôle Action Sociale et Citoyenneté.

> **L'attractivité des métiers**, en particulier des métiers de l'aide à la personne, en lien avec le projet d'administration commun à la Ville, au CCAS et à Grand Besançon Métropole.

### GRANDS AXES

Le Projet Social définit 6 grands axes de l'action du CCAS pour la période 2022-2026.

Chacun des axes du projet social sera décliné sous forme de projets phares, contributions émanant des services, des administrateurs et des associations. Ces actions seront évaluées et adaptées durant toute la durée de mise en œuvre du projet social.

**Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS**

**Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS**

**Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien**

**Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge**

**Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public**

**Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS**



# > L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

**L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a chaque année pour ambition de rendre accessible au plus grand nombre les informations utiles à la compréhension et à l'évolution des problématiques sociales.**

**Cette analyse répond à un axe du Projet Social mettant en lumière les risques de fragilités et les vulnérabilités présentes ou à venir des habitants de Besançon et identifiant leurs typologies.**

**L'ABS du CCAS contextualise et compile les données relatives aux situations de fragilités parfois inhérentes aux personnes en raison de l'âge, du handicap ou du parcours de vie et les croise avec le contexte économique, social et sanitaire de Besançon en 2021.**

**Cinq grandes thématiques développées : contexte socio-économique, démographie, revenus et niveaux de vie, habitat et logement, santé et accès aux soins.**

Dans sa présentation du contexte économique, l'ABS présente les liens et interactions entre économie internationale et économique locale. En l'occurrence, les répercussions économiques à Besançon de la crise sanitaire.

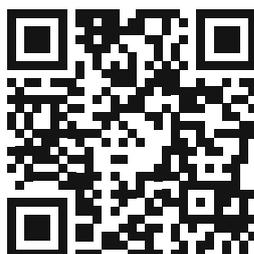
## ► REPRISE ÉCONOMIQUE MAIS VIGILANCE SUR LES INDICATEURS SOCIAUX

2021 marque une reprise de l'économie française en dépit du confinement du printemps. Au 3<sup>e</sup> trimestre, le PIB retrouve 96 % de son niveau d'avant crise. L'économie régionale se redresse, bien que l'industrie automobile ait été fortement impactée. Au second trimestre 2021, le taux de chômage du bassin d'emploi de Besançon s'élève à 6,5%, soit en dessous de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Cependant, les soutiens spécifiques apportés aux entreprises et aux particuliers cessent progressivement. Fin 2021, des inquiétudes demeurent : aux difficultés d'approvisionnement s'ajoutent des problèmes de recrutement et de hausse des tarifs de l'énergie qui ne font que confirmer le risque inflationniste.

Retrouvez l'intégralité de l'ABS sur le site :

[www.besancon.fr/ccas](http://www.besancon.fr/ccas)



## ► STAGNATION ET VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population de Besançon stagne en faveur des zones périphériques qui attirent davantage les ménages avec enfants. Si la ville attire les jeunes de 18 à 25 ans, elle ne les retient pas.

Les données mettent en évidence la part croissante des personnes isolées dans la société et le vieillissement de la population, amplifié par l'avancée en âge des baby-boomers.

## ► PROGRESSION DU TAUX DE PAUVRETÉ

Le chapitre Revenus et niveaux de vie de l'ABS étudie l'origine des ressources des bisonnins en s'appuyant sur un outil développé par l'INSEE appelé Filosofi « fichier local social et fiscal » qui permet de connaître à l'échelle de la commune le revenu disponible après déduction des impôts directs et perception des prestations sociales. L'outil identifie la part de ces prestations dans les ressources des ménages. Ces informations permettent d'apprécier le niveau de vulnérabilité en fonction de la typologie des ressources : emploi salarié, pension de retraite, activité non salariée, minima sociaux. Pour chacune de ces situations l'impact de la crise sanitaire peut s'avérer très différent.

L'ABS s'attache également à relever le taux de progression du niveau de vie des bisonnins, notamment l'évolution du revenu médian et note que le taux de pauvreté établi en dessous de 60% de ce revenu médian, toutes tranches d'âge confondues demeure plus élevé à Besançon que dans les autres secteurs du Grand Besançon.

Le taux de pauvreté des moins de 30 ans progresse pour atteindre 36% de cette tranche d'âge.

## ► ENJEUX DU LOGEMENT

L'ABS 2021 s'attache à exposer les enjeux auxquels sont confrontés les politiques de l'habitat : développer la mixité sociale dans les quartiers prioritaires, adapter la taille des logements aux besoins des ménages, limiter la consommation énergétique des bâtiments, tout en précisant le contexte légal et réglementaire dans lequel ces transformations s'opèrent.

Les sources d'informations retenues sont notamment issues de l'INSEE (2018), de l'AUDAB (2017) et de Grand Besançon Métropole (2021).

La concentration des logements sociaux conjuguée à la spécialisation du parc social vers les plus démunis génère des îlots de pauvreté. Le Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine (NPNRU) prévoit la déconstruction de 1 345 logements, 90 % situés à Planoise, et le relogement de près de 200 ménages chaque année pendant 5 ans. Parallèlement, de nouveaux dispositifs permettent l'accès au logement des plus démunis. Alors que le prix des charges liées au logement s'accroît, l'accès au logement abordable pourrait se complexifier.

L'observatoire National de la Précarité Énergétique a mandaté le cabinet Géodis pour établir des diagnostics locaux de la précarité énergétiques. A Besançon, en 2021, 14,9 % des ménages bisontins seraient en situation de précarité énergétique dans leur logement en consacrant plus de 8 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques.

### FOCUS JEUNESSE 33 620 JEUNES DE 15 À 29 ANS À BESANÇON : DE QUI PARLE-T-ON ?

En 2021, l'ABS porte un regard plus spécifiquement orienté sur les jeunes.

Le document aborde la thématique jeunesse de manière transversale, chacun des chapitres de l'ABS présente un éclairage spécifique jeunesse : emploi, démographie, revenus, logement, santé.

Pour chacune des thématiques du focus, l'ABS cherche à repérer les signes de fragilité. Cette approche ne signifie pas que les 33 631 jeunes bisontins de 15 à 29 ans recensés en 2018 sont en difficulté mais attire l'attention sur ceux qui à un moment de leur parcours nécessitent une aide ou un soutien.

Les jeunes ont en commun l'entrée dans le parcours de vie d'adultes ou l'accès à l'autonomie, mais distinguent par une grande diversité des situations. En 2018, date du dernier recensement, sur 2652 jeunes bisontins dans la classe d'âge de 22 ans, la majorité était soit en étude (43 %) soit en emploi (41 %). Cependant 10 % de ces jeunes étaient au chômage et 6 % d'entre eux ni en emploi ni en formation, ni au chômage.

La crise sanitaire a en outre mis en exergue la grande vulnérabilité des jeunes, qu'ils soient étudiants pauvres ou travailleurs aux contrats précaires.

### INDICATEURS DE SANTÉ : LES INCIDENCES DE LA CRISE ET LA FRAGILITÉ DES JEUNES

Les besoins en santé auxquels le CCAS consacre un chapitre à part entière dans son ABS depuis 2019, sont indissociables des besoins sociaux. Résultat d'une co-écriture avec la Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon, ce chapitre propose un point de la crise sanitaire à l'automne 2021, et expose les questions de l'accès aux soins et des risques en santé.

La crise sanitaire joue notamment un rôle de catalyseur dans l'apparition ou l'aggravation de syndromes psychiques, quel que soit l'âge des sujets, même parmi les plus jeunes.

Autre constat : plus de 20 % des 16-30 ans sont dépourvus de complémentaire santé et la même proportion n'a pas de médecin traitant déclaré. Chez les jeunes, les comportements à risque et le suicide sont les premières causes de décès prématurés.

# Chiffres clés de l'ABS 2021

## 1 CONTEXTE SOCIO- ÉCONOMIQUE

DEMANDEURS D'EMPLOI FIN DE MOIS, CATÉGORIE A

<b>6760</b> demandeurs d'emplois (juin 2021)	<b>6.5%</b> taux de chômage de la zone d'emploi	<b>1040</b> demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (30/09/2021)
--	---	--

## 2 DÉMOGRAPHIE, POPULATION

116 775 HABITANTS (RP 2018)

<b>54.4%</b> de ménages d'une personne	<b>23.2%</b> de + de 60 ans	<b>28.8%</b> de 15-29 ans
--	--------------------------------	------------------------------

## 3 REVENUS ET NIVEAUX DE VIE

ETAT DES REVENUS À BESANÇON (2018)

<b>1631€</b> revenu médian mensuel disponible	<b>22%</b> de la population sous le seuil de pauvreté	<b>36%</b> des moins de 30 ans sous le seuil de pauvreté
---	---	---

## 4 HABITAT ET LOGEMENT

LOGEMENTS SOCIAUX (2019)

<b>61 729</b> ménages	<b>16 504</b> logements sociaux	<b>14.9%</b> des ménages bisontins en situation de précarité énergétique
--------------------------	------------------------------------	---

## 5 SANTÉ

POPULATION SANS COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE PARMIS LES AFFILIÉS  
DE LA CPAM AU 27/8/2021

<b>14.3%</b> des bisontins	<b>3577</b> jeunes de 16 à 25 ans
-------------------------------	--------------------------------------

# AXE 1

## INTERVENIR AUPRÈS DES PUBLICS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

### SERVICE AIDES SECOURS ET SUBSISTANCE

#### » PLAN JEUNES

***Dans le cadre du Plan Jeunes mis en place par la Ville de Besançon, le CCAS a souhaité intensifier son accompagnement social auprès des jeunes bisontins de 18 à 25 ans en développant un dispositif subsidiaire ou complémentaire à des aides existantes, axé sur la mobilité et la santé.***

Les données issues notamment de l'ABS 2020 ont démontré que parmi les majeurs de moins de 26 ans, le public dit « invisible », ni en emploi, ni en formation, ni au chômage et non éligible aux minima sociaux constituait une population particulièrement fragile, donc prioritaire pour le CCAS.

Au premier semestre 2021 un diagnostic a été mené en concertation étroite avec les principaux acteurs institutionnels et associatifs intervenant auprès de ces publics, afin d'orienter l'action du CCAS dans un esprit de cohérence, de complémentarité et de subsidiarité avec les dispositifs existants.

Une aide au financement partiel ou total de l'abonnement mensuel Ginko est désormais proposée à des jeunes accompagnés par les services sociaux et ne pouvant bénéficier d'autres dispositifs. L'aide peut s'étendre de un à six mois renouvelables.

Une aide au financement d'un moyen de mobilité ouvre également la possibilité pour ces jeunes, par l'intermédiaire d'une entreprise solidaire, d'acquérir ou de louer un moyen de locomotion, cycle ou automobile, ou encore d'obtenir le permis de conduire.

En facilitant l'accès à la mobilité, ces aides entendent favoriser l'insertion, notamment professionnelle, de ces publics fragiles.

Le Fonds santé destiné à éviter aux jeunes adultes le non recours aux soins par manque de moyens financiers se voit également abondé de 10.000 euros supplémentaires.

Ces aides s'inscrivent dans un accompagnement social individuel visant un parcours d'insertion sociale et d'accès à l'autonomie.

Les demandes, sur prescription de travailleurs sociaux, sont étudiées lors de la Commission Bisontine des Aides Facultatives (CBAF) hebdomadaire qui pour l'ensemble des publics, y compris de plus de 25 ans, a mandaté près de 198 000 euros d'aides en 2021.

Le service Aides Secours et Subsistance de la Direction des Solidarités est allé à la rencontre des partenaires prescripteurs (centre médicaux sociaux, antennes sociales de quartiers, associations, ...) afin de les sensibiliser aux outils mis en œuvre par le CCAS en direction de la jeunesse. De septembre à décembre, 250 professionnels issus des institutions et services sociaux ont été rencontrés.

#### LE CCAS CONFIE DES MISSIONS À DES ASSOCIATIONS D'INSERTION

Mission peu connue: entretenir les sépultures de personnes qui ont fait des dons ou legs au CCAS. Traditionnellement, le CCAS sollicitait des entreprises de pompes funèbres pour effectuer cet entretien annuel. En 2021, c'est à l'ADDSEA que le CCAS a confié cet entretien. Dans le cadre des actions d'insertion de l'association, la mission représente un support d'activité pour les personnes dans leur parcours d'accès ou de retour à l'emploi.



Un chiffre, une histoire



# 250

partenaires travailleurs sociaux rencontrés et sensibilisés aux outils du plan jeunes du CCAS ●



## » COORDINATION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET INTERVENTIONS AUPRÈS DES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES.

Le CCAS établit les liens entre les associations et les institutions signataires de la charte municipale et anime une plateforme de concertation et de coordination. Il assure également par l'intermédiaire des Antennes Sociales de Quartier la régulation du dispositif d'aides alimentaires de proximité.

En 2021, le CCAS a maintenu et développé les interventions mises en place au cours de la crise sanitaire : suivi hebdomadaire de la fréquentation des distributions, informations régulières des services prescripteurs sur le fonctionnement des associations et planning des distributions.

Un travail conjoint entre CCAS et la Croix-Rouge française pour simplifier la procédure de gestion administrative des demandes a conduit à la dématérialisation de la commission de l'aide alimentaire et à un fonctionnement plus fluide qui bénéficie à l'ensemble de la chaîne des opérateurs, mais aussi aux bénéficiaires de l'aide.

Au cours de l'année le CCAS a réuni à plusieurs reprises les partenaires de la charte afin de faire le point sur le fonctionnement des distributions, l'évolution des publics ainsi que sur les approvisionnements des distributions, principalement par la Banque Alimentaire.

Le projet « alimentation locale pour tous » engagé conjointement par le CCAS, la Ville et GBM a constitué première étape pour travailler la problématique de la qualité nutritionnelle de l'aide alimentaire et notamment les difficultés d'approvisionnement en produits frais.

## » EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Le CCAS a orienté 2 509 ménages représentant 6 549 personnes auprès des distributions alimentaires de proximité dans l'une des 27 distributions proposées chaque semaine par l'ensemble des associations partenaires de la charte municipale de l'aide alimentaire.

Le nombre de ménages inscrits dans les dispositifs a diminué par rapport à 2020. Cette diminution concerne principalement les familles, qui semblent cependant s'inscrire dans le dispositif pour une durée plus longue.

Après un pic de 2000 ménages servis

toutes distributions confondues atteint début 2021 et une décrue à partir du printemps, la fin de l'année a connu une évolution régulière pour atteindre fin novembre 1910 ménages accueillis représentant 4 978 personnes, en dessous du seuil d'alerte 2 700 ménages.

238 étudiants ont été inscrits par le CROUS auprès de la Croix Rouge, contre 364 en 2020.

## » ACTIONS EN PROXIMITÉ AVEC LES PUBLICS BÉNÉFICIAIRES, SENSIBILISATION À LA VACCINATION CONTRE LE CORONAVIRUS :

En juin 2021, une enquête a été menée auprès des publics fréquentant les distributions alimentaires. Il s'agissait de réaliser une estimation du taux de vaccination des ménages et de repérer les freins à la vaccination à travers 11 sites visités durant 16 distributions. 1066 personnes ont répondu sur une population cible de 1 750 ménages accueillis sur la période.

Sur 1 016 ménages ayant complétés le questionnaire 75% des ménage ayant complété étaient encore non vaccinés.

Les équipes composées de travailleurs sociaux du CCAS et de professionnels de santé de la Direction Hygiène Santé ont pu échanger avec les personnes pour identifier les problématiques sociales, notamment incidentes à la crise sanitaire, mais aussi apporter des conseils et des informations d'ordre médical. L'action a également été accompagnée par des équipes de la Croix Rouge et des traductrices de l'association Miroirs du monde.

Compte tenu des résultats de l'enquête, les équipes du CCAS, de la DHS, accompagnées par la Protection Civile ont été mobilisées durant l'été afin de poursuivre le travail d'information et de sensibilisation du public sur la vaccination, thème de la campagne été 2021 « les bons gestes les bons réflexes ».

Des équipes présentes sur l'ensemble des distributions alimentaires fonctionnant en été, soit 6 sites différents ont rencontré 1244 ménages appuyées par des équipes de la Protection Civile.

Les interventions ont principalement portées sur l'information sur le pass sanitaire, la vaccination, les gestes barrières et la distribution de 4898 autotests.



Un chiffre, une histoire

.....

90 453

passages ont été enregistrés en 2021 auprès des associations d'aide alimentaire. ●

Les contributions de la Ville et du CCAS aux associations d'aide alimentaire représentent

plus de **300 000 €**

de dépenses annuelles (locaux, logistique, achalandage).

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

» ACCOMPAGNEMENT À LA VACCINATION DES USAGERS ISOLÉS

*Le CCAS a très rapidement saisi l'enjeu de la vaccination Covid-19 pour ses bénéficiaires fragilisés par l'avancée en âge ou le handicap, mais aussi pour son personnel d'intervention à domicile.*

*Il s'est mobilisé en nouant au plus tôt un partenariat avec le centre de vaccination de la Ville et a obtenu des rendez-vous dédiés aux usagers de ses services de soutien à domicile comme à son personnel d'intervention.*

Parmi près de 1700 bénéficiaires, il a fallu identifier les personnes les plus dépendantes, les plus isolées et dans l'incapacité de se déplacer seules

jusqu'au centre de vaccination. Les travailleurs sociaux de la Maison des Séniors ont contacté 872 personnes pour connaître leurs souhaits vis-à-vis de la vaccination. Une logistique complexe a mobilisé les équipes, en coordination étroite avec le centre de vaccination afin d'organiser rendez-vous et déplacements des personnes en constituant des groupes correspondant aux nombres de doses mobilisables.

64 usagers et 16 membres du personnel ont bénéficié de cet accompagnement entre le 1<sup>er</sup> mars et le 16 juin 2021.



**Février 2021 :** le CCAS contacte 872 usagers fragiles isolés pour proposer un accompagnement prioritaire à la vaccination

» MAINTIEN DE LA CONTINUITÉ DU SERVICE AUX USAGERS DURANT UNE SECONDE ANNÉE DE CRISE

Dans un contexte pandémique qui touche particulièrement les personnes âgées ou en situation de handicap, les services de soutien à domicile du CCAS ont maintenu la continuité et la qualité du service au profit de leurs bénéficiaires fragiles.

De nombreuses contraintes cumulées, les protocoles successivement applicables dans les établissements sociaux et médico-sociaux, l'absentéisme du personnel confronté à la maladie ou à la fermeture des établissements scolaires, la prise en charge des usagers à domicile touchés par la Covid, l'augmentation des cas contact, n'ont pas affecté la mobilisation des agents dans l'intérêt du service public. Les 130 agents, porteurs de repas, cheffes d'équipe,

personnel d'accueil et administratif, infirmières, aides-soignantes, responsables de secteur, auxiliaires de vie sociale, ont œuvré au quotidien pour maintenir l'accompagnement, les soins et l'alimentation des séniors bisontins et lutter contre leur isolement dans cette période sous tension. L'ensemble des personnels, y compris les personnels administratifs et d'encadrement, soumis à l'obligation vaccinale pour l'exercice de leurs fonctions depuis la loi du 5 août 2021, ont été vaccinés pour garantir la sécurité de tous.

Cette continuité de service, s'est aussi illustrée par l'aboutissement des projets institutionnels qui figuraient à l'agenda de 2021. La rédaction d'un avenant a permis la poursuite du

contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département du Doubs pour le financement du service d'aide et d'accompagnement à domicile et la mise en œuvre des nouvelles conditions tarifaires préfigurant le futur CPOM 2022-2026. Trois importants marchés publics ont été renouvelés : fourniture de repas en liaison froide (520k€ annuels), téléassistance (48k€ annuels), et réalisation de l'enquête de satisfaction 2021 sur les services du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. En dépit des contraintes liées à la situation sanitaire, le CCAS a tenu à réaliser cette enquête de satisfaction qui constitue un outil essentiel de mesure de la qualité et d'aide à l'orientation du service.



Un chiffre, une histoire

87

personnes sans domicile stable vaccinées dans les locaux du Service d'Accueil et d'Accompagnement Social ●

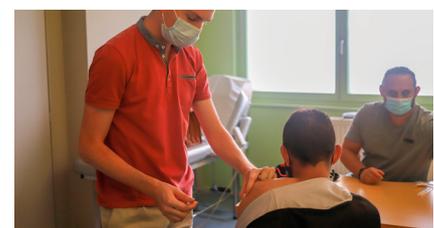
SERVICE ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

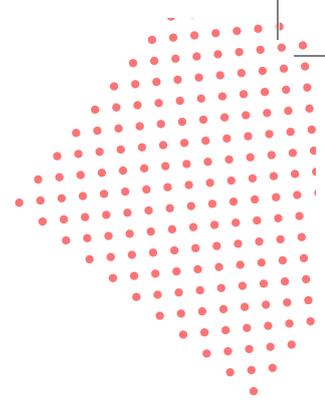
» VACCINATION DES PERSONNES À LA RUE

A partir d'août 2021, le CCAS a proposé des vaccinations contre la Covid-19 aux personnes sans domicile stable, éloignées des dispositifs de soins, vivant dans la rue, dans des squats ou hébergées à l'abri de nuit et qui n'étaient pas prêtes à se rendre dans les centres de vaccination. Des séances de

vaccination ont été organisées par le médecin qui effectue des permanences hebdomadaires dans les locaux du SAAS (Service d'Accueil et d'Accompagnement Social), rue Champrond.

En fin d'année, 87 personnes avaient reçu au moins deux doses.





## GRAND GROUPE CULTURE

**L'accès à la culture et la pratique artistique constituent l'un des piliers sociaux sur lesquels s'appuie les travailleurs sociaux du CCAS qui accompagnent les publics isolés pour créer du lien, se reconstruire à travers la pratique artistique et l'ouverture. Par l'intermédiaire de ces leviers culturels et artistiques, le CCAS souhaite ouvrir de nouvelles portes et sensibiliser de nouveaux partenaires.**

### » LES ATELIERS CRÉATIFS MAINTIENNENT LES LIENS

Les ateliers, sont demeurés clos en janvier, les deux référentes culture maintenant des contacts hebdomadaires via des appels téléphoniques, des mails et des visites à domicile avec les participants. Avec l'élargissement du périmètre des sorties autorisées, la plupart des ateliers créatifs ont rouvert leurs portes en mode dégradé : les effectifs ont été divisés par trois et répartis sur deux séances successives de 1h30 au lieu de 3h.

Les ateliers ont inauguré une nouvelle thématique : « Femme » et un nouveau projet transversal a vu le jour avec l'atelier « Vitalité » ou « comment bien vieillir », mobilisant des séniors issus des groupes et ateliers en partenariat avec la référente Santé du CCAS.

### » RENC'ARTS EN PRIMEUR DE LA RÉOUVERTURE DES ESPACES CULTURELS AU PUBLIC

Les œuvres des ateliers créatifs, ainsi que des résidences-autonomie, axées sur la thématique « Derrière la porte », dont l'interprétation a souvent fait référence aux impressions issues des confinements, ont été présentées au public en juin au Grand Kursaal. Le CCAS a ainsi été parmi les premières structures à organiser une manifestation culturelle publique en intérieur. Chaque atelier a eu à cœur de dévoiler son travail, y compris l'atelier théâtre avec des représentations publiques, manifestant ainsi un sentiment libérateur et créatif.



Un chiffre, une histoire



# 1240

participations aux activités proposées par la Mission Accès à la culture du CCAS en 2021 malgré des conditions sanitaires restrictives ●



### » LA CULTURE À LA RENCONTRE DES PUBLICS

L'hiver 2020-2021 a vu l'arrêt des réunions des groupes culture : les établissements culturels étant fermés et les rassemblements interdits, aucune sortie n'a pu être organisée avant le mois de juin.

C'est donc la culture qui est venue au CCAS, grâce aux partenariats existants. Des participants de l'Accès à la culture se sont investis dans le Projet danse avec la Mission Animations Interâges et la Compagnie Pernette. De même, une médiatrice du Musée Courbet, est venue à la rencontre des participants pour animer des séances d'histoire de l'art autour du portrait.

A compter de juin, les réunions des groupes culture ont pu reprendre dans chaque quartier (Palente/

Clairs-Soleils, Planoise, Grette, Centre-Ville et Montrapon), ainsi que 18 sorties culturelles organisées à Besançon et dans la région, pour le plus grand plaisir des participants. Par ailleurs, dès la réouverture des établissements culturels, des visites guidées aux musées du centre, au musée Courbet d'Ornans et au FRAC, ont été organisées.

A la réouverture des théâtres en septembre, les participants des groupes culture ont renoué avec le plaisir et l'intérêt d'assister à des spectacles vivants. Ils ont également pu assister au Festival International de Musique.



## AXE 2

# DE L'URGENCE VERS L'AUTONOMIE

### SERVICE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

#### ► LA VEILLE MOBILE, UN DISPOSITIF EN ÉVOLUTION ET ADAPTATION CONSTANTE

L'« aller vers » est une démarche qui rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle incite les professionnels de veille mobile à se situer dans une pratique proactive pour entrer en relation avec des publics particulièrement vulnérables et isolés.

Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) effectue des veilles mobiles, parfois appelées également maraudes ou veilles sociales, vers les personnes les plus désocialisées de la ville, vivant dans la rue, des squats ou des abris de fortune.

Les équipes se portent tout au long de l'année à la rencontre des personnes pour leur apporter une écoute, une aide de premier secours, créer du lien, mais également permettre un accès aux droits : santé, hébergement, logement, formation, justice... Les agents se rendent également sur les lieux où sont signalées, par le biais du 115 ou directement au SAAS, des personnes en détresse. Leur présence sur le territoire de 13h à 20h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et de 10h à minuit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars permet souplesse et réactivité dans les interventions.

Avec la politique du logement d'abord, cette mission évolue. Cet accompagnement à la rue, au quotidien, apporte aux professionnels de veille mobile une expertise et une connaissance de l'évolution des besoins indispensables à l'adaptation que l'Etat doit apporter aux personnes les plus vulnérables.

En 2021, 2155 rencontres ont été effectuées sur la seule veille mobile de jour. Les agents effectuent les démarches directement dans la rue : demandes de domiciliations, d'hébergement, d'état civil, etc.

En effet, une partie du public ne souhaite pas venir au SAAS, soit parce qu'il n'y est pas encore prêt, soit par éloignement physique, le nombre de personnes sans domicile stable à l'extérieur du centre-ville étant en progression, notamment sur les zones commerciales périphériques.

Les personnes peuvent également être accompagnées physiquement par la veille mobile pour leurs démarches administratives. Cette pratique vise aussi un apprentissage progressif.

Les personnes, qui ont cessé de recourir aux dispositifs sociaux existants par méconnaissance ou résignation apprécient cette disponibilité, cette proximité. Et si pour certains, l'échange quotidien avec la veille mobile représente un maintien du lien social, pour d'autres, cet accompagnement permet un accès aux droits, et notamment au logement.



#### ► HÉBERGEMENT DES PERSONNES À LA RUE ACCOMPAGNÉES D'ANIMAUX

Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) du CCAS a pris acte d'une absence de solution d'hébergement d'urgence à destination des Sans Domicile Stable (SDS) accompagnés de chiens. Ce contexte complexifie le travail initial d'accompagnement vers le logement pour ce public.

La crise sanitaire et les obligations de confinement, ont accentué l'attention portée à la présence de ce public à la rue, en rendant impérative la mise en œuvre d'une solution d'urgence. Des places temporaires à l'hôtel, financées par l'Etat, ont donc été mises à disposition. La mission

d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) attribuée au SAAS depuis 2019 a permis d'accompagner ce public à l'hôtel et d'engager un projet d'accès au logement. Cette expérimentation s'est avérée positive.

Le CCAS a donc proposé de poursuivre cet accueil expérimental de personnes SDS avec chiens, à travers le déploiement dans un premier temps de deux places d'hébergement transitoire, l'une en hôtel, l'autre en logement. La Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) participe au financement

de cette expérimentation innovante.

Cette solution d'hébergement permet au CCAS de répondre à un besoin repéré sur le territoire bisontin : donner accès à un lieu d'hébergement sécurisant comme premier point d'ancrage et sécuriser l'accompagnement global par les équipes sociales. Ce moment transitoire permet également d'avoir une première perception de la capacité à « habiter » : tenue de la chambre, comportement, évaluation au cœur du travail d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

## DES ATELIERS DE SOCIO-ESTHÉTIQUE POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES JEUNES FEMMES

La socio-esthétique participe à l'accompagnement social par une attention corporelle et physique et favorise la reconstitution de l'image de soi, donc de l'estime de soi et de la dignité

L'appartement de répit pour jeunes femmes en errance, ouvert par le CCAS en 2020, a pu être actif toute l'année. Les ateliers de socio-esthétique ont été confortés par la présence d'une socio-esthéticienne professionnelle.

53 jeunes femmes ont pu en bénéficier, constituant une moyenne de deux à trois personnes présentes par atelier. La régularité et fréquence des ateliers, à jour fixe, permettent aux jeunes

femmes d'avoir un repère dans une vie quotidienne dominée par l'errance, première étape d'un dialogue visant à proposer un accompagnement global.

Ces séances collectives, reconstituent du lien social et initient une relation d'entraide. L'approche socio-esthétique à travers les échanges et la pratique des soins permet également d'aborder des problèmes d'ordre intime (problème de peau, mycose, MST, menstruation, hygiène etc.). Il est fréquent que les femmes s'orientent vers une consultation médicale ou gynécologique à la suite des séances.



Un chiffre, une histoire



53

jeunes femmes « en errance » ont participé aux ateliers de socio-esthétique pour reprendre confiance et estime de soi ●

## SERVICE HÉBERGEMENT LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

L'année 2021 aura, comme la précédente, été marquée par la gestion de la pandémie dans les Etablissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS), notamment dans la pédagogie nécessaire pour le respect des gestes barrières, la sensibilisation au dépistage et à la vaccination. Ces efforts ont permis préserver l'ensemble des habitants et du personnel.

L'activité du service est restée soutenue avec un taux d'occupation moyen de 93% sur l'ensemble des dispositifs. 177 personnes ont été accueillies sur les 4 dispositifs d'hébergement que constituent l'Hébergement d'urgence, les Lits Halte-soins-santé, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et le Logement Tremplin. 109 personnes ont bénéficié des dispositifs de Logement accompagné : Résidence Sociale et Maison Relais.

L'équipe de l'Agora a réalisé 3336 entretiens sociaux à destination des habitants ainsi que 287 actions collectives dans le respect des règles sanitaires. Ces temps collectifs, sorties, animations, informations et consultations, sont essentiels et font partie des valeurs du service que l'équipe décline au quotidien et particulièrement dans le contexte d'isolement et de repli sur soi qu'a généré la pandémie. Cette situation a révélé les solidarités existantes entre habitants, les soutiens et l'entraide, qui sont une composante de l'accompagnement.

La proportion du public jeune au sein de l'Hébergement d'Urgence (HU) a continué d'augmenter. Si l'offre du Logement Tremplin permet d'apporter une réponse en termes

d'accompagnement de ce public, il convient de poursuivre le travail partenarial avec les bailleurs sociaux afin de mettre à disposition des logements adaptés en termes de zonage géographique, de taille, et de coût afin de pouvoir procéder à des glissements de bail.

Au sein du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, le public a évolué avec davantage d'habitants issus de parcours migratoires d'une part, et d'habitants en cours de formations rémunérées ou d'accès à l'emploi d'autre part. Cette tendance, déjà observée en 2020, doit être confirmée afin d'adapter le dispositif de prise en charge des habitants. Ce constat est aussi observé au sein de la résidence sociale, qui continue de jouer son rôle de tremplin vers le logement autonome pour les habitants issus précédemment des dispositifs d'hébergement.

Parmi les évolutions majeures, dans le cadre du projet d'établissement, une présence sociale et quotidienne des équipes éducatives est dorénavant assurée par l'installation des bureaux d'entretien au sein même des dispositifs.

Autre évolution, l'arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 d'un poste infirmier Lits Halte Soins Santé Mobile, dans le cadre du SEGUR de la santé a constitué une plus-value indéniable permettant d'« aller-vers » les bisontins les plus vulnérables dans leur prise en charge médico-sociale, via la présence d'une infirmière sur les lieux de vie des sans domicile stable : rue, squat, abri de nuit et dispositifs d'hébergement.

L'année a été marquée par l'arrivée de nouveaux membres dans l'équipe du SHLA venant renforcer les équipes



Un chiffre, une histoire



79

personnes ont quitté l'Agora en 2021 vers une solution de logement pérenne, 32 vers un logement autonome. ●

3 336

entretiens sociaux réalisés à l'Agora. ●

pluridisciplinaires et amener un nouveau regard sur l'organisation du service et de son offre à destination des habitants. La prise de poste d'un responsable du secteur éducatif a dynamisé l'ensemble du travail partenarial et permis une meilleure fluidité des parcours internes au sein des dispositifs hébergement mais également vers le Logement accompagné. Deux séminaires de service, en juin et décembre 2021, ont facilité l'intégration des nouveaux agents dans le cadre de points d'étape sur l'avancée du projet d'établissement.

Enfin, 2021 a acté la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement et de travaux relatifs au bon entretien du bâti, partagé entre le CCAS et Loge.GBM propriétaire des locaux de l'Agora.

## FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS ET LEUR MAINTIEN

### » L'ESPACE FRANCE SERVICESFRANCE SERVICES : RÉSEAU NATIONAL ET PARTENARIATS LOCAUX

Créée en 2018, la Maison de Services au Public, labellisée en France Services en 2020, revêt une dimension particulière à Besançon et dans le quartier de Planoise. Elle dépasse le cadre traditionnel des maisons France Service : outre sa fonction d'aide et d'accompagnement aux démarches administratives, elle accueille quotidiennement les Bisontins (public isolé, sans enfant mineur à charge) des quartiers Planoise, Centre-Ville, Grette, souhaitant rencontrer un travailleur social de l'Antenne Sociale de Quartier.

La structure gère l'accueil du CCAS et le site mutualise des locaux avec les quatre partenaires fondateurs: le CCAS, la Ville de Besançon, via la présence de la Direction Relation Usagers (DRU), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Elle assure aussi une fonction d'orientation et de gestion de rendez-vous et des flux auprès des autres services du CCAS, du Centre d'Examen de Santé, de la Mission Locale, de la CAF, de la CPAM, de la DRU. L'espace France Services accueille neuf associations ou structures œuvrant dans le champ de l'accès aux droits la mise à disposition de locaux afin de réaliser des permanences.

Enfin, elle propose des actions de sensibilisations auprès des usagers, sur le principe de « l'aller vers ». Les partenaires, Direction Hygiène Santé de la Ville de Besançon (DHS), CPAM, Centre d'examen de santé, Service Local d'Information sur la Maîtrise de l'énergie (SLIME) utilisent régulièrement l'espace d'accueil.

Un nouveau projet, « les lundis de la santé » est animé depuis octobre 2021 tous les lundis matin en partenariat avec de le Centre d'examens de santé, la CPAM, la DHS et le CCAS, et permet des actions de prévention auprès des

usagers.

### » RENFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES NUMÉRIQUES

En 2021 l'espace France Services a accompagné 18519 personnes dans l'accomplissement de démarches en ligne.

Dans le cadre du volet « inclusion numérique » du plan de relance, l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires (ANCT) a engagé le dispositif « conseillers numériques France Services ».

Le CCAS a répondu à un appel à manifestation d'intérêt et a été retenu pour accueillir deux conseillers destinés à favoriser l'inclusion numérique. L'un d'eux a été affecté dès le 1<sup>er</sup> septembre à l'espace France Services et à l'Antenne Sociale de Quartier afin de soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique, les sensibiliser aux enjeux du numérique (s'informer et apprendre à vérifier ses sources, protéger ses données personnelles...) et les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne.

### » ADAPTATION DE LA GESTION DE FLUX FACE À UNE FRÉQUENTATION SOUTENUE

Sur l'année, la fréquentation quotidienne de l'espace France Services a progressé de 35%, les 31 399 usagers représentant une moyenne de 124 personnes par jour. L'antenne de la DRU (Ville de Besançon) a vu sa fréquentation augmenter de 57%.

Le portage du CCAS à l'espace France Services reste très important puisqu'il y mobilise ses agents à hauteur de sept ETP (équivalent temps plein). Le positionnement d'un agent chargé de la gestion du flux à l'issue du premier confinement en 2020 a été pérennisé en 2021 en raison de sa contribution effective au confort apporté aux usagers et aux agents dans l'accueil et



Un chiffre, une histoire

44 337

usagers se sont adressés à l'espace France Services en 2021 ●

18 519

démarches en ligne ●

l'accompagnement. La totalité des agents participent régulièrement à des formations et bénéficient d'une augmentation des temps de concertation interne à l'équipe.

Les interactions entre les partenaires de la structure et l'évolution des modalités d'accueil et d'accompagnement ont fait l'objet de plusieurs rencontres de travail, dont une visite conduite par des membres de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

## ► PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ POUR LES ANTENNES SOCIALES DE QUARTIER

Avec quatre antennes sociales de quartier (ASQ), le CCAS entend être présent au quotidien, dans une proximité et une réactivité pour répondre aux attentes des habitants, pauvres, âgés, jeunes ou simplement ayant besoin d'un appui pour accéder à leurs droits.

Ces antennes proposent une information immédiate, délivrée par un agent d'accueil, un travailleur social et facilitent ainsi l'accès aux droits, aux soins, aux aides financières, à l'aide alimentaire.

En 2020 un travail avec les services du Département a conduit à une répartition des publics entre CMS et ASQ. Dans le cadre de ce protocole expérimental il a été convenu de privilégier pour les ASQ, l'accueil d'un public isolé ou en couple sans enfant mineur à charge, retraité ou rencontrant des problèmes de logement et d'orienter sur les Centres Médico Sociaux les ménages avec enfant(s) et les bénéficiaires du RSA.

Ce protocole de répartition du public a eu une incidence immédiate avec un

accroissement d'activité des ASQ de plus de 24 % sur l'année.

Il s'agit d'un public âgé pour 22,3% de moins de 30 ans et de plus de 60 ans pour 35,4%.

Les travailleurs sociaux ont accueilli 2052 foyers différents dont 1742 nouveaux foyers.

5204 entretiens ont été réalisés en direction de ce public dont 673 visites à domicile, visites en augmentation en raison d'un public âgé (17% du public a + de 70 ans), en situation invalidante, de maladie ou dans le cadre de la prévention des expulsions, des signalements de logements indécents.

L'accompagnement du public s'oriente prioritairement vers le retour à l'autonomie (46,6%), la prévention des expulsions (16%), l'accès aux soins (11,6%) et pour le public sénior un accès aux droits de retraite et à la mise en place de services à la personne (7,66%).

Les antennes sociales de quartier déploient également une offre d'accès au numérique avec le recrutement de deux conseillers numériques, des permanences d'aide aux démarches administratives en lien avec les maisons de quartier et des activités

de développement social en lien avec différents partenaires (Summer Party, Réveillon solidaire, Ensemble autour, les Vareilles, les Automnales).

Deux travailleurs sociaux issus des ASQ proposent des permanences à la Maison d'arrêt en lien avec le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

## ► PARTICIPATION DU CCAS À L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

C'est également par la voie des ASQ et en lien avec les MASI (mesures d'accompagnement social et d'intégration) que le CCAS intervient auprès d'une vingtaine de foyers réfugiés, bénéficiaires de la protection internationale.

Dans le cadre de la signature avec l'Etat d'un contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés (CTAIR), le CCAS s'est engagé aux côtés de la Ville pour intervenir sur les thématiques touchant à la santé mentale et l'accès aux droits, en particulier au bénéfice des jeunes réfugiés.

## SERVICE SANTÉ SOCIALE HANDICAP

### ► DES PARTENARIATS POUR LUTTER CONTRE LE NON RECOURS AUX SOINS

La crise sanitaire a accentué les inégalités en termes d'accès aux soins notamment pour les personnes vulnérables, les problèmes de santé constituant des freins à l'insertion.

Le Contrat Local de Santé auquel le CCAS est associé aux côtés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et de l'Agence Régionale de Santé constitue un élément structurant des actions du CCAS qui sont organisées en partenariat de plus en plus fréquent avec la Direction Hygiène Santé (DHS) de la Ville de Besançon.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) est un partenaire clé dans les actions de prévention menées par le CCAS. Elle permet notamment le déploiement des actions sur le territoire bisontin de manière plus large.

L'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé), facilite la mise en place des actions du CCAS par l'accès à sa bibliothèque de données sur la santé.

La ligue contre le cancer et le CRCDC (Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers) sont également partenaires du CCAS pour les actions de prévention mais aussi pour l'instruction des dossiers du fonds santé.

Les travailleurs sociaux intervenants dans les différents services du CCAS constituent un groupe de référents santé dont l'expertise de terrain permet d'ajuster ou d'élaborer les actions au plus près des besoins repérés lors des entretiens sociaux

### ► « LA LUNE ET ELLE », ACTION SUR LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Lancée en 2021 par le CCAS et impulsée par un contact avec l'association Règles Élémentaires, partenaire national, « La Lune et Elle » est une action de lutte contre la précarité menstruelle. Elle propose des distributions de lots de protections féminines, dans différentes structures du CCAS ou encore dans des Maisons de Quartier. Plusieurs dizaines de femmes ont ainsi pu bénéficier, en plus de produits d'hygiène, d'un accompagnement par les personnels du CCAS.

L'action permet d'initier des échanges afin d'élargir les actions de prévention en matière de santé et de mieux repérer des fragilités sociales.

Les « lundis de la santé » : Une coordination multi-partenaire pilotée par le CCAS en lien avec la CPAM et la DHS a permis tous les lundis d'aborder une thématique santé avec les usagers de l'espace France Services du CCAS : cancer du sein, vaccination, hygiène buccodentaire...

Le Fonds d'Urgence Santé : En 2021, le dispositif renforcé a permis de soutenir et d'accompagner vers l'accès aux soins 80 personnes précaires.

## LE CCAS INTERLOCUTEUR MAJEUR DES POLITIQUES DU HANDICAP ET DE L'ÂGE

### MAISON DES SÉNIORS

**Guichet unique pour toutes les questions relatives à l'avancée en âge, la Maison des seniors, est un lieu d'accueil, d'orientation et de suivi pour tous les aînés bisontins.**

**Centre Local d'Information et de Coordination, la Maison des Séniors qui bénéficie du soutien du Département, de la Conférence des Financeurs, du GIE Impa, mais aussi d'AG2R La Mondiale, organise et pilote de nombreux dispositifs et actions à destination des aînés, au sein de la structure comme à leur domicile.**

#### ► AIDE AUX AIDANTS

La structure, dédiée aux Bisontins âgés de plus de 60 ans et à leurs proches, offre un accompagnement aux personnes aidant leurs aînés. Un groupe de parole, animé par un travailleur social et une psychologue propose aux aidants écoute, dialogue, soutien, partage d'informations et conseils. Si la personne aidée ne peut pas rester seule, un accueil simultané est possible, dans une salle attenante où des professionnels spécialisés lui proposeront des activités adaptées.

#### ► FORUM RETRAITE

En septembre 2021 le Forum « Préparer et bien vivre sa retraite » a réuni au Kursaal de nombreux intervenants amenés à rencontrer et à répondre aux multiples interrogations d'un public soucieux de préparer au mieux le changement de vie que constitue le passage à la retraite.

#### ► LA SEMAINE BLEUE

La Semaine Bleue constitue un temps privilégié pour faire connaître les actions menées par le CCAS à destination des personnes retraitées et des personnes âgées. Aides aux aidants, animations à domicile, animations dans les résidences autonomie, bénévolat à destination des personnes âgées isolées, soins infirmiers et portage de repas, téléassistance, les rendez-vous de l'âge, forum retraite...

L'exposition « les talents cachés des aînés » a présenté des œuvres réalisées durant le confinement par les personnes âgées des résidences autonomie, par les seniors accompagnées par la Mission

Animation Interâges ou par la Maison des Séniors. Le vernissage a été l'occasion de lancer le programme de la Semaine Bleue et de réunir artistes, agents et un public nombreux autour de l'art et du partage.

#### ► LES SÉNIORS TOUJOURS FIDÈLES AUX RENDEZ-VOUS DE L'ÂGE

Après une suspension en 2020, l'édition 2021 des Rendez-Vous de l'Âge, consacrée aux Célébrités bisontines a renoué avec le succès. Plus de 1800 participants ont profité de cette journée grand format, plébiscitée depuis bientôt vingt ans autour de conférences, d'un déjeuner toujours très convivial, de quizz avec le public et d'un concert de clôture. Soutenue financièrement par AG2R la Mondiale, cette manifestation est une illustration de la démarche de qualité que développent la Ville et son CCAS au service des aînés, dans le cadre du réseau francophone « Villes amies des aînés » dont Besançon est une des villes fondatrices.

#### ► CONNECTÉ À TOUT ÂGE

La Maison des Séniors, a développé cette action portée par la Conférence des financeurs pour garantir l'accès aux droits des plus de 60 ans et lutter contre la fracture numérique.

12 séances de formation sur des tablettes prêtées par le CCAS proposent aux plus âgés de découvrir un outil qui favorise le lien social et familial, facilite l'accès aux sites des services publics, la maîtrise des démarches en ligne et la sécurité de ses données personnelles.

#### ► ALBUMS DE FAMILLE

Cet atelier à domicile, gratuit, a suscité des temps d'échange avec les personnes âgées afin de trier, légèrer les photos de famille, raconter des épisodes de vie et réaliser un album personnel unique avec l'aide d'une photographe et d'une relieuse d'art.

#### ► RÉSEAU PRÉVENANCE

Accompagnés par la Maison des Séniors, ses agents et de nombreux partenaires, les bénévoles du réseau Prévenance ont bénéficié de 10 séances de formation avec un psychologue pour assurer les visites auprès de personnes âgées mais aussi participer à des actions complémentaires et variées avec les seniors accompagnés : sorties d'été, festival de musique, concert de nouvel an ou encore portage de livres à domicile en partenariat avec les bibliothèques municipales.

#### ► VIGILANCE ALERTE CANICULE (VIGAL)

Chaque année en période de canicule, les Bisontins de plus de 65 ans ou en situation de handicap peuvent bénéficier de contacts téléphoniques réguliers, de conseils et d'assistance. Ce dispositif de prévention et d'assistance est assuré par la Maison des Séniors sur simple inscription au registre nominatif des personnes âgées fragiles et isolées.

## MISSION ANIMATION INTERÂGES

### » ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES : UNE ÉVOLUTION DE SERVICE POUR LES SENIORS

Conscient des enjeux démographiques des prochaines décennies avec le vieillissement de la population et de l'importance du vivre ensemble, le CCAS a souhaité renforcer son dispositif d'accompagnement des publics seniors et son soutien au « bien vieillir » dans sa ville.

Membre fondateur du réseau francophone Villes amies des aînés (VADA), Besançon poursuit sa démarche qualitative auprès de ce public et prépare pour 2022 une labélisation VADA.

Après la mise en place d'une mission intergénérationnelle, le CCAS s'engage encore plus fortement aujourd'hui, avec le projet de création d'un service « animations interâges ».

S'appuyant sur son expertise et des expérimentations réussies, au premier rang desquelles « Jouons à domicile », le CCAS utilise le levier de l'animation et de l'intergénérationnel dans la prévention de la perte du lien social et dans la lutte contre l'isolement.

Dans cette perspective, courant 2021, la mission a été renforcée par deux animateurs supplémentaires issus de la Direction Vie des Quartiers, qui apportent leur expérience et leur savoir-faire. La nomination en décembre d'un cadre est venue soutenir la mise en œuvre de ce projet.

Les objectifs prioritaires de ce nouveau dispositif sont :

- Choisir l'animation comme vecteur d'autonomie, de prévention et de prétexte au lien social.
- Accompagner la sortie de l'isolement des personnes âgées à domicile et les amener autant que possible à participer à la vie de la cité.
- Venir en complémentarité des soins et des aides apportés par les autres acteurs à domicile, sous forme de veille sociale dans la lutte contre la dépression et les syndromes de glissement.
- Valoriser les savoir-faire et les savoir-être des seniors, comme leurs compétences.



### Un chiffre, une histoire

.....

# 92

personnes âgées ont bénéficié de l'action « jouons à domicile » ●

### » INTERVENIR AUPRÈS DE SENIORS EN MANQUE DE LIEN SOCIAL

La mission « animations interâges » et le futur service éponyme s'adressent à un public senior bisontin en situation d'isolement ou en manque de lien social, quelle que soit l'origine des difficultés rencontrées. L'ambition est de travailler sur un mode intergénérationnel, transversal et partenarial.

La mission s'adresse aux habitants des cinq résidences autonomie du CCAS comme aux personnes âgées vivant à domicile. Une attention particulière est apportée au public dit « empêché » et notamment ceux dont l'autonomie ne leur permet plus de sortir seuls de chez eux.

En 2021, l'action « jouons à domicile » a été menée en proposant des séances ludiques d'animation à domicile autour du jeu de société mais également des actions collectives sous forme d'animations en petits groupes pour lesquels le service assure le transport, créant ainsi l'opportunité de tisser d'autres liens.

Sur l'année, 92 personnes ont bénéficié de cette action, certaines ayant participé à plus de dix séances. Le succès a nécessité la constitution d'une liste d'attente. Suite à ce constat et afin de répondre à la demande croissante, une réflexion sera menée en 2022 pour répondre au mieux aux besoins et sollicitations.

D'autres projets ont été mis en œuvre avec par exemple, « Echappée belle », lecture interactive et création de livres-objets, qui a réuni une dizaine de personnes âgées de 64 à 93 ans. Cette démarche a été accompagnée par une artiste et a permis un partenariat avec l'Autre Toit, maison relais de la Direction des Solidarités, qui a mis à disposition ses locaux en contrepartie de la participation de ses habitants.

L'amorce de rencontres intergénérationnelles s'est effectuée en 2021 par le biais de séances de Qi Gong, gymnastique douce et énergisante, gratuites et ouvertes à tous. Un programme hebdomadaire sur 12 mois a été proposé dans les différents quartiers de la ville à raison de six séances par semaine dans six lieux différents. Ces séances ont rassemblé des personnes âgées de 40 à 104 ans.

RÉSIDENCES AUTONOMIE

► APPARTEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Depuis plusieurs années, le CCAS de Besançon et l'association Erasmus Student Network ont noué un partenariat étroit dans le cadre d'actions intergénérationnelles. Au-delà de ces actions collectives, la Résidence Autonomie Le Marulaz s'est également engagée dans cette démarche en proposant un appartement T3 pour une colocation de deux étudiants étrangers prêts à s'investir auprès des résidents. Les valeurs de solidarité entre générations et entre voisins, mais également la volonté de lutter contre l'isolement, tant des étudiants que des personnes âgées, sont au cœur de ce projet.

Les étudiants s'engagent ainsi à participer à hauteur de dix heures par mois à des activités avec les résidents. Ils bénéficient en contrepartie de la gratuité des charges ce qui leur permet de disposer d'un logement à moindre coût.

Dans le cadre de ces activités, les jeunes pratiquent leur français et vont à la rencontre d'un public qu'ils côtoient peu habituellement dans le cadre de leur vie étudiante. De leur côté, les résidents apprécient la présence des étudiants étrangers, leurs propositions d'animations et la découverte de leur culture. Cette démarche crée un véritable enrichissement mutuel, favorise les liens entre jeunes et seniors et dynamise la vie de l'établissement. Un deuxième appartement T3 étant disponible au sein de la résidence, un changement d'usage a été acté fin 2021 pour permettre à deux étudiants Erasmus supplémentaires de s'installer en 2022 au sein de la résidence.

A Planoise, la Résidence Autonomie les Hortensias consacre vingt-deux de ses quatre-vingt deux logements à loger des jeunes de moins de 30 ans, qu'ils soient étudiants, apprentis, jeunes travailleurs, ou en service civique. Sur un modèle similaire à celui mis en place à la résidence Marulaz, les jeunes qui le souhaitent peuvent s'inscrire dans une démarche intergénérationnelle à raison de 10 heures mensuelles et ce faisant bénéficier d'une exonération de charges.

Ces moments d'échanges et de partage permettent d'enrichir la vie de la Résidence et de maintenir des liens intergénérationnels indispensables pour éviter l'isolement social.

Malgré la crise sanitaire, les jeunes ont pu maintenir, tout en respectant les gestes barrières, leur participation aux animations.

Ce dispositif intergénérationnel a été distingué en 2021 par le prix « Habitats pour des vieillissements » du réseau francophone Villes amies des Aînés.



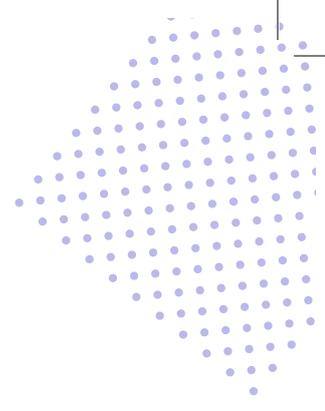
Un chiffre, une histoire



22

appartements de la résidence autonomie les Hortensias ouverts à des jeunes pour créer du lien intergénérationnel ●





*« c'est la présence de jeunes dans la résidence qui m'a incitée à m'installer ici »*

Une habitante de la résidence autonomie Les Hortensias.  
Interview France Bleu 2021



» **LE RETOUR DES OLYMPIADES**

Après une année blanche en 2020, cet évènement festif et dynamique, aux animations très appréciées par les habitants de cinq résidences autonomie du CCAS comme par les personnes âgées usagers de la Maison des Séniors a été organisé séparément sur l'ensemble des sites afin de limiter le brassage de personnes.

Les traditionnels ateliers des Olympiades (parcours moteur, quizz musical, quizz mémoire) se sont déroulés au sein de chaque résidence ou à la Maison des Séniors.

Tous les résidents et non plus une seule équipe, ont ainsi pu vivre une semaine au rythme des Olympiades, et donc du disco, thème 2021 : décors disco dans les halls et restaurants des établissements, personnel déguisé disco, petite touche disco sur chacun des ateliers... Ou comment transformer une contrainte en atout sur la vie et l'ambiance d'un établissement !

Le « jury officiel des Olympiades » s'est ainsi déplacé de résidence en résidence pendant la deuxième semaine du mois de juin, sanctionnant chaque jour une activité. Le 15 juin 2022, les équipes se sont retrouvées au cours d'une manifestation adaptée, mais néanmoins très conviviale, dans la mesure des possibilités qu'offraient les consignes sanitaires à la Maison de quartier Mandela. Un spectacle disco achevé sur un flash mob, un goûter et la remise du trophée, le buste de Victor Hugo, par Madame Wanlin, Vice-Présidente du CCAS, à l'équipe gagnante de la Résidence Autonomie Henri Huot, laquelle conserve fièrement l'effigie du grand homme jusqu'à remise en jeu du titre en 2022.

» **ACCÈS PRIORITAIRE À LA VACCINATION POUR LES RÉSIDENCES AUTONOMIE**

Le CCAS a assumé d'emblée ses responsabilités vis-à-vis des résidents de ses résidences autonomie, établissements non médicalisés, et dans un contexte où la vaccination n'a jamais été obligatoire mais fortement recommandée.

En février 2021, sans possibilité d'organiser une vaccination sur place, après une large information auprès des résidents et de leurs familles, il a été proposé un accompagnement au centre de vaccination municipal rue Résal. Les agents des résidences ont également bénéficié de créneaux de vaccination.

Il faut souligner la forte mobilisation des personnels des résidences et de collègues d'autres services de la direction de l'Autonomie et de la direction des Solidarités. Un véritable ballet de véhicules s'est mis en place, pour emmener les résidents, par deux fois, à 3 semaines d'intervalle, entre février et mars 2021 au centre de vaccination. 163 résidents ont bénéficié de cette première et précoce action de vaccination pour leurs deux premières injections sur cette période, d'autres ont recouru à d'autres modalités (médecin généraliste, accompagnement par un proche, infirmière, etc.).

En octobre à l'occasion de la troisième dose, les dispositifs de vaccination ont évolué : les plus autonomes se rendant à la pharmacie de leur quartier, accompagnés par du personnel de la résidence; d'autres grâce à la collaboration des partenaires infirmiers libéraux, et médecins généralistes, ont reçu leur injection à domicile.

In fine, les taux de vaccination, entre 92 et 97 % selon les sites à la fin du mois d'octobre, ont été excellents et ont dépassé le seuil d'immunité collective. Le CCAS a toujours su appliquer et faire respecter les consignes sanitaires dans ses établissements, pour permettre de préserver le plus possible la vie sociale des résidents. Aucun cluster géant, hantise de tout établissement, n'a sévi au sein des résidences.



**Un chiffre, une histoire**



97%

*c'est le taux de vaccination Covid-19 atteint dans les résidences autonomie du grâce à un travail exceptionnel d'information et d'accompagnement des agents du CCAS auprès des résidents et de leurs familles ●*



## MISSION ACCESSIBILITÉ

### › L'EXPERTISE D'USAGE AU CENTRE DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ

Depuis sa création, la mission accessibilité est intégrée au CCAS. Elle pilote la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) et peut ainsi agir en cohérence avec un ensemble élargi d'acteurs.

Les services de la Ville, de son CCAS et de Grand Besançon Métropole (GBM) ont fait le choix de s'appuyer sur le Groupe d'Experts d'Usage. Composée de membres issus de chacune des associations présentes en CIA et représentant les 5 grandes familles de handicap ainsi que les aînés, cette instance consultative favorise l'émergence de solutions consensuelles et souvent très novatrices dans l'adaptation du cadre de vie aux besoins des personnes.

2021 marque la reprise des travaux de ce collectif central dans le développement de la mise en accessibilité de la ville.

On doit au groupe d'experts d'usage de nombreuses adaptations touchant chacun des maillons de la chaîne de déplacements.

Résultat du dialogue constant et fructueux entre la Direction transports de Grand Besançon Métropole, le délégataire Keolis et le Groupe d'Experts d'Usage, un plan simplifié, type « métro » du réseau de transport bisontin a vu le jour en 2021. Très attendu par les associations, adapté, illustré, il facilite le repérage et les déplacements de toutes et tous.

Ce document s'inscrit dans une politique plus large d'adaptation de la communication institutionnelle avec des supports FALC (Facile à lire et à comprendre) afin de rendre accessibles ces informations au plus grand nombre.

La mission accessibilité a ainsi favorisé à plusieurs reprises la publication de versions FALC des informations liées à la crise sanitaire (mesures de confinement, pass, etc.) sur le site de la Ville de Besançon.

Enfin, la mission a rédigé comme chaque année le rapport d'accessibilité qui répertorie les actions et chantiers de mise en accessibilité à l'échelle du territoire grand-bisontin.

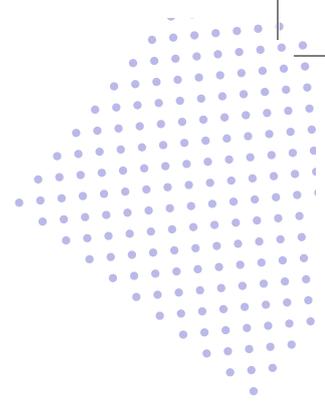
## ACCUEIL DE JOUR L'ESCAPADE

### › UN SOUTIEN POUR LES PROCHES AIDANTS DE PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

Afin de garantir la sécurité de tous face à la pandémie, l'accueil de jour avait dû fermer temporairement ses portes en 2020 mais a pu reprendre dès janvier 2021, et même si ce n'est qu'à demi jauge jusqu'au mois d'août et avec des activités extérieures et collectives limitées, la motivation et l'implication de chacun a permis la création de beaux projets.

Beaucoup d'imagination et de partage, quelques matériaux de récupération, et 2021 s'est fait dans le renouveau ! Ainsi plusieurs ateliers de recyclage ont permis au fil des saisons de créer nichoirs à oiseaux, mobiles, figurines... Même le jardin a fait peau neuve avec la collaboration du service des espaces verts de la Ville.





## MISSION HANDICAP

### » FÉDÉRER POUR SENSIBILISER ET BIEN VIVRE SON HANDICAP EN VILLE

En 2021, à l'initiative du CCAS, c'est autour de la thématique d'une ville plus inclusive que douze adjoints et conseillers municipaux délégués se sont réunis, accompagnés des services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole correspondant à leurs délégations.

La réunion, animée par les élus et services du CCAS, a permis de prendre en compte de façon transversale les nombreuses dimensions de la politique du handicap pour permettre aux personnes de bien vivre leur handicap en ville.

Parallèlement aux journées handi-citoyennes qui ont pu reprendre en 2021 afin de sensibiliser aux différents handicaps des publics variés et ont touché près de 800 personnes, un événement alternatif à la Biennale du handicap et de l'autonomie a été proposé par le CCAS :



**Un chiffre, une histoire**  
.....

# 17

*événements gratuits proposés en 6 jours à Besançon durant la semaine bisontine du handicap ●*



### » LA SEMAINE BISONTINE DU HANDICAP, UNE NOUVELLE MANIFESTATION GRAND FORMAT

Organisée en novembre, durant la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la manifestation s'est déroulée sur 6 jours et sur différents lieux.

Elle a permis la programmation de 17 événements qui ont rassemblé plus de 450 participants. Ces événements alternaient formats festifs et studieux : portes ouvertes, conférences, tea time en langue des signes, vernissage, ateliers de sensibilisations aux journées handi-citoyennes, spectacle de prévention des troubles auditifs à la Rodia...

Un débat en direct avec Virginie Delalande, personne sourde profonde de naissance, avocate conférencière a été proposé sur les réseaux sociaux, avec une séance de questions-réponses accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

En lien avec l'association Trisomie 21 Franche Comté, le CCAS a proposé un jeu-concours sur les réseaux sociaux afin de sensibiliser de nouveaux publics et de les intéresser aux différents événements gratuits et accessibles à tous, proposés durant cette semaine.

Onze associations et cinq services municipaux se sont mobilisés aux côtés de la mission handicap du CCAS pour animer cette semaine bisontine du handicap.



CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

► **PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE : LE RÔLE MOTEUR DU CCAS**

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), porté par le CCAS et le Centre Hospitalier de Novillars travaille depuis 2018 sur la base de l'Atelier santé mentale, à permettre une meilleure prise en compte des problématiques de santé mentale.

Outil d'appui aux professionnels et intervenants de première ligne confrontés aux situations de souffrance psychique, il dispose d'une « Cellule situations complexes » qui permet d'adapter les réponses à apporter à la diversification des sollicitations. Il s'adresse autant aux personnes concernées qu'au grand public qu'il a l'ambition d'impliquer par le biais de formations et de sensibilisations au handicap psychique : différentes actions sont engagées à l'image des formations « Premiers secours en santé mentale », les débats mouvants ou encore des travaux, films et expositions organisés en collaboration avec les adhérents des Groupes d'Entraide Mutuelle.

► **UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE POUR APPORTER DES RÉPONSES À L'INCURIE**

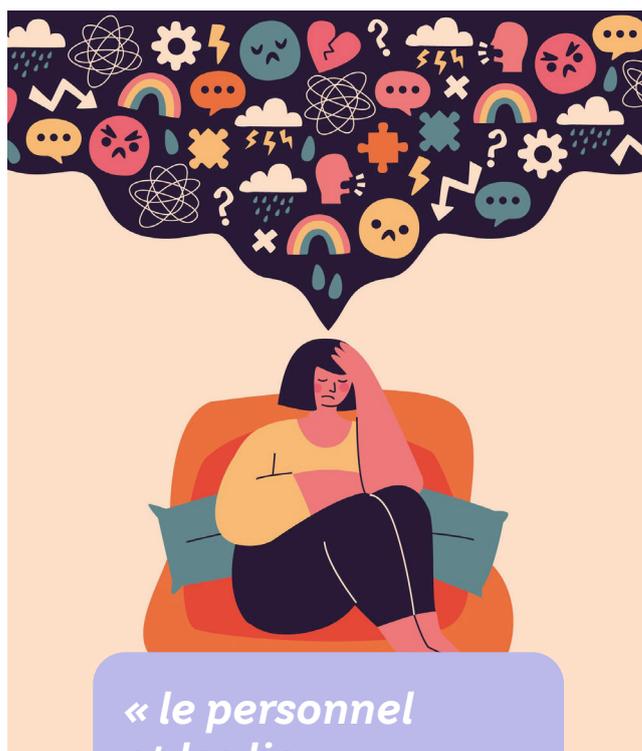
Le CCAS a organisé sous l'égide du Conseil Local en Santé Mentale un colloque autour de la thématique de l'incurie, avec la participation du Dr Jean-Claude Monfort, psychiatre et gériatre spécialiste national du syndrome de Diogène, trouble du comportement qui conduit à une détérioration de l'hygiène et à l'accumulation d'objets.

Plus de 150 professionnels participants issus du réseau de partenaires du CLSM ont participé à cette journée axée sur des aspects théoriques mais aussi pratiques. Ce colloque a permis de consolider la dynamique partenariale et le rôle du CLSM comme support de réflexion et de compréhension, de mise en réseau pour faire face à une problématique à laquelle sont régulièrement confrontés les intervenants de l'action sociale et médico-sociale.

► **SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE (SISM) : INFORMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC, IMPLIQUER LES PERSONNES TOUCHÉES**

Les SISM 2021 ont jalonné octobre 2021 avec différentes manifestations organisées en ligne et en présentiel et destinées à toucher à un public varié. Les réseaux sociaux mais aussi les espaces publics comme les marchés ont notamment été investis pour mieux informer les publics sur les problématiques de santé mentale, les outils mis à disposition et déconstruire les idées reçues.

Le CLSM pilote et coordonne cette campagne annuelle, sur la base d'un thème décidé nationalement par l'UNAFAM. Aujourd'hui les adhérents des GEM sont partie prenante et acteurs de cette démarche.



« le personnel et les lieux permettent de se libérer du poids qu'on porte en soi »  
 Fabien, accompagné au sein d'une structure du CCAS.  
 Reportage Lundisociable

## ► FRÉQUENTATION SOUTENUE POUR LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE DU CCAS

**Le CCAS porte avec et pour des usagers en santé mentale deux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) à Besançon. Ces structures non médicalisées reposent sur la pair-aidance et mènent des personnes fragiles sur la voie du lien social et de l'autogestion.**

Le GEM La Grange de Léo a maintenu ses activités en dépit de la crise. Les intervenants du CCAS ont réparti leur activité entre 166 actes individuels mensuels et 329 ouvertures collectives, dont deux ouvertures mensuelles autogérées par les adhérents, ainsi que des ouvertures en soirée et le week-end.

En 2021, 115 personnes ont fréquenté le GEM dont 44 pour la première fois, soit un doublement de nouvelles fréquentations en un an. Au 31 décembre, 91 adhésions sont ainsi comptabilisées à la Grange de Léo pour un total de 1641 présences physiques pour l'année et une moyenne de 31 personnes fréquentant la structure chaque semaine.

Le GEM alterne entre des temps d'ateliers et des temps de convivialité nécessaires à la construction du lien entre les personnes: temps de partage durant les créneaux de jeux et papotages, temps d'échanges autour de repas ou d'un café. Ces temps très importants sont ceux qui rencontrent le plus de succès auprès des adhérents.

Après l'installation dès janvier dans de nouveaux locaux, plus adaptés rue Fanart, différents temps forts ont rythmé l'année: participation à une émission de radio, week-end dans les Vosges, ouvertures de Noël, deux projets de danse contemporaine et une représentation de théâtre au Scénacle.

La participation active aux Semaines d'Information en Santé Mentale a constitué un moment important de valorisation du travail engagé par les adhérents et de promotion, de l'outil de proximité que constituent les GEM. L'année s'est achevée par une rencontre avec la Maire et les élus dans les locaux du GEM.

Bien que contraint par la crise sanitaire, le second GEM porté par le CCAS, « les Amis de ma rue là » a également connu une progression de ses accueils collectifs avec 2443 passages sur les 374 temps créneaux ouverts sur l'année. Parallèlement, 411 entretiens individuels ont été assurés par les agents du CCAS.

Les partenariats actifs avec Radio sud et le Musée Courbet ont permis de fédérer à nouveau les adhérents autour de projets communs.

Un travail important a pu être finalisé avec l'aboutissement du montage du film «Le GEM Les Amis De Ma Rue Là, un lieu pas comme les autres », présenté début 2022 en projection publique. Il s'agit d'un outil précieux de mise en valeur et d'expression pour les adhérents.

L'année a également favorisé l'émergence de nouveaux projets à développer : Intergem, Journée d'étude avec des interventions d'étudiants de l'IRTS ou de STAPS.

Après 2 années marquées par la crise sanitaire et les limitations de l'accueil collectif, la fin d'année a marqué une réelle dynamique d'ouverture avec de nombreux projets ainsi qu'une réflexion sur la présence des GEM sur de nouveaux quartiers.



## AXE 5

# OPTIMISER MOYENS, RESSOURCES ET PATRIMOINE POUR PÉRENNISER L'ACTION DU CCAS

### ► RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'AIDE À LA PERSONNE

Depuis 2020, le CCAS développe un programme dédié à l'attractivité des métiers, cofinancé par le Département du Doubs. En 2021 et malgré la crise sanitaire, le CCAS a pu faire aboutir diverses actions de ce programme au profit des auxiliaires de vie sociale. Des groupes d'analyse de la pratique professionnelle, initiés fin 2020, ont été pérennisés à un rythme mensuel sur toute l'année 2021. Ces groupes très appréciés et dont bénéficient près d'une centaine d'aides à domicile, sont animés par des professionnels extérieurs au CCAS et constituent un lieu d'échanges, de répit et de partage des difficultés et des expériences professionnelles rencontrées au quotidien.

Le CCAS a également revalorisé et stabilisé la rémunération des auxiliaires de vie sociale. Les primes « pénibilité et transport », auparavant conditionnées aux jours de présence de l'agent, sont désormais remplacées par une indemnité forfaitaire qui stabilise et lisse la rémunération des agents. Parallèlement, un plan de communication a été établi pour renforcer l'attractivité des métiers de l'aide à domicile : meilleure visibilité sur les réseaux sociaux, multiplication des canaux de communication, élaboration d'une campagne grand public lancée en 2022.

Enfin, un dispositif de parcours professionnel a été expérimenté : deux auxiliaires de vie sociale ont été accompagnées pour reprendre des études et intégrer l'école d'aide-soignante, le CCAS prenant en charge des frais d'études et la rémunération des agents. Ce nouveau procédé permet à la fois d'offrir des perspectives d'évolution professionnelle et de lutter contre la pénurie d'aides-soignants sur le marché de l'emploi.



## TRAVAUX SUR LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES CÈDRES

### ► AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES CÈDRES

La ventilation du bâtiment des Cèdres était initialement uniquement assurée par des aérateurs situés dans les appartements, système basé sur la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur.

Ce procédé étant peu efficace, le CCAS a fait le choix de procéder à

l'installation d'un dispositif VMC (ventilation mécanique contrôlée), avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé.

Ainsi, en 2021, les travaux d'installation ont été réalisés dans les locaux communs et les logements.

Les logements ont été équipés d'une ventilation basse pression, les espaces administratifs et salle de repos au RDC avec une ventilation simple flux et enfin les grandes salles dont l'espace de restauration et les salles de réunion du sous-sol avec une

ventilation double flux.

Grace à ces équipements, le renouvellement d'air s'effectue de manière automatique, gage de confort pour les habitants, de qualité de l'air et de performance énergétique pour le bâtiment.

Une subvention d'un montant de 86 664 € correspondant à la moitié du coût des travaux a été accordée par la Carsat Bourgogne – Franche-Comté pour cette opération, dans le cadre d'un appel à projets auquel le CCAS a candidaté.

## ➤ RÉNOVATION DES CAGES D'ESCALIER : ACCESSIBILITÉ, CONFORT ET PERFORMANCE THERMIQUE

Le CCAS a procédé à une rénovation des cages d'escalier de la Résidence Autonomie Les Cèdres. Ces travaux ont consisté à remplacer :

- les revêtements de sols souples existants par un revêtement avec mise en conformité d'accessibilité : contraste visuel des nez de marches et contremarches, bandes pododactiles sur les paliers.
- les fenêtres palières d'origines en bois simple vitrage par des fenêtres de type en PVC double vitrage pour améliorer l'isolation thermique.

La remise en peinture complète des murs, plafonds, gardes corps, radiateurs et tuyauterie a également été réalisée.

Le CCAS a également sollicité et obtenu le concours de la Carsat Bourgogne – Franche-Comté avec un financement à hauteur de 22 865 €.

D'autres travaux ont été réalisés dans les résidences autonomie pour maintenir le niveau de confort. Chaque année, ce sont près de 30 appartements qui sont entièrement rénovés dans les cinq résidences autonomie.

Une opération particulière a également été réalisée dans les résidences avec le calorifugeage des canalisations d'eau et de chauffage, dans les pièces non chauffées, pour éviter la déperdition de chaleur.



**Un chiffre, une histoire**

30

appartements rénovés dans l'année au sein des résidences autonomie pour le confort des résidents et la modernisation du patrimoine du CCAS ●



## VALORISATION SOCIALE DES VÉHICULES RÉFORMÉS DU CCAS

Des partenariats pour faciliter l'insertion

Le CCAS est partenaire de l'association la Roue de Secours depuis plusieurs années notamment dans le cadre de l'aide au déménagement. Depuis juin 2021, ce partenariat s'est renforcé, le Conseil d'Administration ayant décidé de céder gratuitement à l'association les véhicules réformés par le CCAS à l'occasion de leur remplacement. Ces véhicules, via le garage solidaire de l'association, pourront faciliter l'accès à la mobilité pour les personnes en insertion professionnelle, via l'achat ou la location de véhicules à moindre coût.

## ➤ ENGAGEMENT VERS DES ACHATS PLUS RESPONSABLES

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté en conseil d'administration le 3 février 2021, fixe pour les 3 entités Ville, GBM et CCAS des objectifs et un suivi axés sur les marchés de 90 000€ et plus. Le SPASER a retenu 3 axes principaux de progrès :

- Axe 1 : prise en compte de la transition écologique, de la biodiversité, des impacts environnementaux et de la santé dans les achats publics
- Axe 2 : favoriser la commande publique éthique, inclusive et so-

cialement responsable

- Axe 3 : simplifier et favoriser l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Pour la première année de mise en place du SPASER, deux chiffres peuvent être soulignés :

- en 2021, 6 marchés comptent au moins une disposition sociale, dont 5 marchés supérieurs à 90 000€, le CCAS ayant une habitude de longue date d'insérer des critères sociaux à ses marchés.
- 62 % des marchés du CCAS (quel que soit le montant du

marché) sont attribués à des entreprises situées en Bourgogne Franche-Comté, et en grande majorité sur le territoire du Grand Besançon.

Un travail est également mené sur l'axe 1 dans les marchés en préparation et applicables dès 2022, tels que le marché de portage de repas à domicile ou les marchés de travaux de réhabilitation du siège social.

Enfin, le CCAS forme également ses agents en charge des marchés pour développer les compétences nécessaires aux achats responsables.

# AXE 6

## FAIRE SAVOIR ET VALORISER L'ACTION DU CCAS

**Communiquer davantage et plus efficacement à destination des partenaires, des agents, et des Bisontins, usagers et bénéficiaires des services du CCAS est une nécessité qui s'est dégagée lors de toutes les étapes de réflexion en vue de l'écriture du nouveau projet social, au point d'en devenir un des principaux axes.**

L'essor des publications sur les réseaux sociaux, destinées à toucher des publics élargis, plus éloignés ou plus ciblés, s'est poursuivi en 2021. La page Facebook du CCAS a fortement progressé en nombre d'abonnés comme de personnes touchées avec plus de 210.000 vues sur l'année.

La visibilité sur LinkedIn, également en progression, permet de porter en parallèle des informations plus techniques, relatives au fonctionnement du CCAS, aux recrutements et de « faire réseau » avec d'autres professionnels et d'autres institutions.

Avec Twitter à l'automne 2021, le CCAS a investi un nouveau canal de communication, aussitôt suivi par des acteurs institutionnels locaux et nationaux. Présentations d'événements ou de dispositifs, mise en valeur des agents et de leurs métiers, publicité sur les recrutements, relais partenariaux, diffusion de messages urgents de sécurité ou de santé publique, informations administratives, ces réseaux complètent et renforcent au quotidien les supports imprimés ou sur le site internet [besancon.fr](http://besancon.fr).

Les 350 publications en ligne, les mises à jour des pages internet, ajoutées à une quarantaine d'articles, interviews ou reportages dans les médias, soit près d'un par semaine en moyenne, garantissent de toucher un public large et

diversifié.

A ce titre, le CCAS veille à toujours s'adresser aux plus fragiles, éloignés de l'information : en 2021, il a contribué à plusieurs reprises à la mise en ligne d'informations faciles à lire et à comprendre (FALC) liées au Covid-19 sur le site [besancon.fr](http://besancon.fr), ainsi qu'à la création d'un onglet dédié à la santé mentale.

Les grands événements publics du CCAS, Lundisociable, les Rendez-vous de l'Age, la Semaine Bisontine du Handicap, les Renc'Arts, le Forum « bien préparer sa retraite », jalonnent l'année parmi de nombreuses autres manifestations. Tous ces moments permettent des échanges et des rencontres, créent du lien social. Ce sont aussi des outils de communication à part entière qui rendent visibles et lisibles les structures, les actions et les politiques sociales qu'elles émanent du CCAS ou de ses partenaires.

Première étape d'une campagne d'attractivité des métiers et des services du CCAS, une exposition consacrée à la diversité des profils et des missions des agents a été réalisée en partenariat avec le service de la communication interne, commun Ville-Grand Besançon Métropole-CCAS.

### ► LUNDISOCIABLE 2021 : LE FORUM DE L'INNOVATION SOCIALE S'ADAPTE EN INNOVANT

**Initialement programmé en mars 2020, puis reporté, Lundisociable s'est inscrit à l'agenda pour la deuxième fois en 2021, avec la volonté de s'ancrer progressivement dans le paysage bisontin, de démontrer le dynamisme et la capacité d'innovation comme d'adaptation du CCAS et de son réseau partenarial dans un contexte sanitaire transformant en gageure toute velléité d'organiser une manifestation publique.**

Lundisociable propose, le temps d'une journée, aux professionnels, aux bénévoles associatifs et au grand public, de découvrir le foisonnement des initiatives liées à une thématique de l'action sociale.

Pour cette seconde édition, Lundisociable s'intéressait à la santé, dans un contexte où l'accès aux soins, comme la prévention sont devenus des enjeux de politique publique, où être en « bonne santé » n'est pas si aisé, où garantir une égalité entre les citoyens offre à chacun la possibilité de devenir acteur de sa santé. Dans le cadre plus large du « bien vivre ensemble », elle constitue de fait un enjeu de solidarité.

La santé est aussi un champ d'expérimentation et d'innovation par essence.

Autour d'invités, de conférenciers et de partenaires acteurs de la santé et du social, la manifestation a souhaité viser un large public pour dégager des lignes de forces et mettre en lumière des initiatives inspirantes, susciter des initiatives, essaimer sur les territoires ...

Les professionnels et les partenaires ont été informés par contacts directs et invitations, le grand public par voie de tracts, flyers et diffusion de messages. Le grand public mobilisé à travers une démarche innovante reposant sur l'organisation de quizz et d'épreuves portant sur la thématique santé : les Battles santé, organisées par le service communication de la Ville avec l'implication d'agents du CCAS.

Un plan de communication a été construit avec les médias locaux, complété par la mobilisation des réseaux sociaux du CCAS et de la Ville de Besançon.

Outre des interviews et reportages en amont (France Bleu, Radio Sud, Est républicains, Presse Bisontine), des relais spécifiques ont été régulièrement assurés par nos deux partenaires médias, France Bleu et le site [macommune.info](http://macommune.info).



## ► INNOVER FACE AUX CONTRAINTES SANITAIRES

L'organisation de la manifestation, définie durant l'été 2020 s'est révélée de plus en plus difficile à maintenir à compter de janvier 2021 : un nouveau volet de restrictions sanitaires se profilant, supprimant la possibilité d'accueillir du public, il a fallu arbitrer entre deux options :

- L'annulation pure et simple de l'évènement aux dépens du travail déjà engagé et de la nécessité d'apporter à nos agents et partenaires des solutions innovantes à une crise inhibant depuis un an les liens et les échanges.
- La conception et la réalisation en moins d'un mois d'une formule alternative, compatible avec les contraintes sanitaires et garantissant la représentation de tous les intervenants et partenaires engagés aux côtés du CCAS.

Avec le soutien de la Direction de la Communication de la Ville, il a été décidé de réaliser une manifestation non accessible physiquement au public mais intégralement filmée et diffusée en direct, consultable en différé et à volonté sur différents supports.

Le CCAS a proposé aux quinze intervenants initialement programmés le tournage d'une vidéo, coproduite par le CCAS et la Ville de Besançon, sur

un format réduit à cinq minutes par séquence afin de permettre la diffusion successive de l'ensemble des sujets dans la même demi-journée.

Afin de conserver du corps à la manifestation et de garder un lien entre les intervenants, les équipes et les partenaires se sont réunis au Kursaal pour la diffusion en direct des temps forts du programme sur scène entrecoupés des vidéos pré-enregistrées.

Le public a pu participer à distance, intervenant via les réseaux sociaux et un formulaire mis en ligne.

Les Battles santé se sont déroulées le matin même sur scène et les prix remis en fin de journée.

La diffusion en direct a suscité près de 1300 connexions sur les différents réseaux de diffusion et plus de 12000 personnes supplémentaires ont pu visionner les séquences du forum diffusées par le CCAS à un rythme hebdomadaire sur ses réseaux et les réseaux partenaires, créant une récurrence à long terme de la communication autour de Lundisociable.

Plusieurs institutions et réseaux partenaires, ont diffusé à leur tour, tout ou partie de la manifestation : le CHU Jean Minjot a diffusé sur ses réseaux et son intranet la vidéo présentant le projet de casque de maîtrise des émotions, mais aussi la CPAM (vidéo précarité et prévention) ou l'ISIFC.

## ► PRIX DE L'INNOVATION SOCIALE ET VALORISATION DE L'ACTION ASSOCIATIVE

A l'occasion de Lundisociable, le CCAS de Besançon a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à soutenir par voie de subvention exceptionnelle et promouvoir trois actions initiées par des associations, structures et organismes à vocation sociale, engagées sur le territoire bisontin, en lien avec la thématique du forum.

Le premier prix a été décerné au projet de l'association Doubs'téo, association d'ostéopathes qui délivrent des actes bénévolement auprès de personnes fragiles, notamment au sein de la résidence sociale du CCAS l'Agora. Le projet ainsi soutenu permettra un développement de cette activité par l'acquisition de matériels logistiques.

Le second prix a été attribué à l'association Tente Beauté Mobile pour son projet d'épicerie mobile de produits d'hygiène et de soins à destination des publics précaires à la rue.

Le troisième prix est revenu à l'Association contre les Maladies Orphelines, pour la conception d'un siège de massage rendant accessibles des soins pour des personnes handicapées. Ces actions bénéficient notamment à des personnes précaires exclues des soins dits « de confort »

Le soutien financier généré par l'AMI, le forum, sa médiatisation et la réalisation d'un film pour chaque intervenant, constituent un soutien pour les partenaires associatifs intervenants.

Cette démultiplication des supports participe à son tour à la valorisation du rôle moteur du CCAS ainsi qu'à la reconnaissance du nom « Lundisociable » pour les associations et le grand public.

Cette démarche repose sur la volonté du CCAS de faire savoir, mais aussi sur le développement, la valorisation et la coordination des partenariats et des ressources associatives.

# CCAS

## L'activité en chiffres

### Autonomie



SERVICES TARIFÉS

**1 681**

Usagers d'un ou plusieurs services tarifés



MAISON DES SÉNIORS

**6 820**

accueils physiques et téléphoniques

**280**

personnes accompagnées à domicile

**979**

appels passés dans le cadre de la campagne de vaccination Covid

**1 880**

participants aux Rendez-vous de l'âge



SOUTIEN À DOMICILE

**1 492**

personnes aidées

**108 522**

repas à domicile

**102 199**

heures d'aide à domicile

**17 401**

soins infirmiers

**447**

abonnés à la téléassistance



RÉSIDENCES AUTONOMIE

**308**

résidents

**49 814**

repas servis



DISPOSITIF ESCAPADE

**1 368**

journées animation Escapade 2021

### Aides financières



AIDES FINANCIÈRES

**1 697**

demandes

**657**

personnes aidées

**197,9 K€**

mandatés



MICRO-CRÉDIT

**43**

demandes

**31**

accords

**52,7 K€**

mandatés

## Solidarités



FRANCE SERVICES

**44 337**

accueils physiques  
et téléphoniques

**18 159**

personnes aidées pour des  
démarches en ligne



MAISON ABBÉ PIERRE

**7 825**

nuitées

**323**

personnes



ANTENNES SOCIALES  
DE QUARTIER

**14 060**

accueils physiques  
et téléphoniques

**5 204**

entretiens individuels



AGORA : HÉBERGEMENT  
D'URGENCE, LITS HALTE  
SOINS SANTÉ, CHRÉS & LTA

**26 245**

nuitées

**193**

personnes



AIDE ALIMENTAIRE

**6 549**

personnes aidées



SERVICE ACCUEIL &  
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**5 410**

entretiens individuels

**1 026**

domiciliations

**2 155**

contacts par la veille mobile

## Santé



FONDS URGENCE  
SANTÉ

**100**

aides accordées

**153,54 €**

en moyenne  
par personne



GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

*La Grange de Léo*

*Les Amis de Ma Rue Là*

**91**

adhérents

**329**

ouvertures collectives

**1 641**

accueils physiques

**87**

adhérents

**371**

ouvertures collectives

**2 854**

accueils physiques

# CCAS

## Intervenant essentiel de l'action sociale locale

### Agir ensemble pour plus d'agilité et d'efficacité

**Le CCAS se positionne comme coordonnateur d'une action publique sociale de proximité. Il vise à ce que les missions stratégiques pour le territoire soient développées en partenariat avec les acteurs sociaux du tissu local. Il a pour objectif de faire ensemble, de faire avec et de faire faire, pour n'intervenir seul qu'en cas de nécessité. Les partenaires du CCAS et les usagers des services sont les principaux contributeurs à la mise en œuvre de la politique sociale en 2021 :**

- 9,76 M€ versés par la Ville de Besançon, soit 41 % du total des recettes de fonctionnement du CCAS.
- 4,10 M€ émanent des services dispensés aux usagers en 2021, soit 17 % des recettes de fonctionnement.
- 2,54 M€ versés par les Départements (essentiellement le Doubs), dont 130 K€ pour le développement des missions du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), 110 K€ pour l'accompagnement des personnes sans résidence stable, 50 K€ pour le dispositif «Accompagner pour habiter», ainsi que 51 k€ pour le dispositif « Logement d'abord ». La majeure partie des recettes sont liées à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, qui atténue le coût que représente pour les usagers les services destinés aux aînés, en particulier l'Aide à domicile et les Résidences autonomie.
- 2,15 M€ versés par l'Agence Régionale de Santé, pour les Lits Halte Soins Santé, le Service de Soins Infirmiers à Domicile, et le soin des Résidences autonomie et de l'Escapade notamment,
- 1,35 M€ perçus de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP).
- 120 k€ perçus de la part de Loge.GBM pour la gestion de la Maison Relais « L'autre toit ».
- 94 k€ de la part de la CARSAT, au titre d'une subvention d'investissement pour le financement de l'installation de la VMC au sein de la Résidence autonomie les Cèdres, mais aussi au titre du paiement d'heures d'aide à domicile à des usagers bénéficiaires de cette caisse.

## Ressources & usages

### Origine des ressources

La subvention versée par la Ville de Besançon représente en 2021 41 % du total des recettes de fonctionnement perçues par le CCAS. Les usagers demeurent la deuxième source de financement des activités du CCAS grâce aux nombreux services tarifés : hébergement des personnes âgées, soutien à domicile, logements d'insertion, résidence sociale, etc. Les recettes émanant des Départements (quasiment exclusivement du Doubs) sont essentiellement liées à ces mêmes activités tarifées à destination des personnes âgées, par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), auxquelles s'ajoutent le Forfait autonomie et les subventions allouées par la Conférence des Financeurs. Pour ces deux dernières recettes, le CCAS a perçu 244.000€ en soutien au développement de nouvelles actions destinées aux aînés. Le Département du Doubs finance également une part des dispositifs suivants : l'accompagnement des personnes Sans Domicile Stable

effectué par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social, le centre local d'information et de coordination de la Maison des Seniors, ainsi que le dispositif «accompagner pour habiter».

L'État, par le biais de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS), subventionne les différents dispositifs d'hébergement logement et le soin des Résidences autonomie et de l'Escapade. Il faut souligner que l'Etat finance de façon plus importante depuis 2018 les deux hébergements d'urgence gérés par le CCAS, à hauteur de 245 000€ annuels supplémentaires. Il apporte également son soutien financier à la mise en place de nouveaux dispositifs tels que l'hébergement des sans domicile stable avec chiens. Les recettes provenant des autres organismes correspondent principalement aux Aides Personnalisées au Logement (APL).

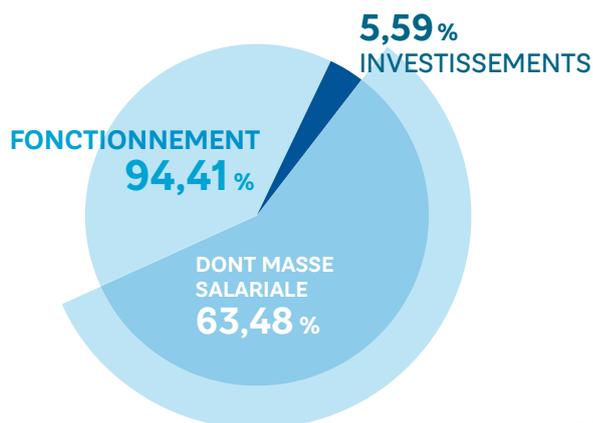
### Usage des ressources

Les dépenses de fonctionnement représentent plus de 94 % du budget, avec une masse salariale d'environ 63 %. La part prépondérante des dépenses concerne la Direction de l'Autonomie, en raison des budgets importants consacrés aux Résidences autonomie et aux services de soutien à domicile, aides, soins infirmiers et portage de repas à domicile. Les principaux efforts d'investissement ont porté sur le versement d'une subvention d'équipement à Grand Besançon Métropole

pour les investissements informatiques, le paiement de factures pour la maîtrise d'œuvre préalable au chantier de rénovation du siège du CCAS, l'achat de véhicules, l'installation d'une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) au sein de la résidence autonomie les Cèdres, la sécurisation de l'espace extérieur de l'Escapade, ainsi que divers travaux de rénovation et d'amélioration des résidences autonomie.

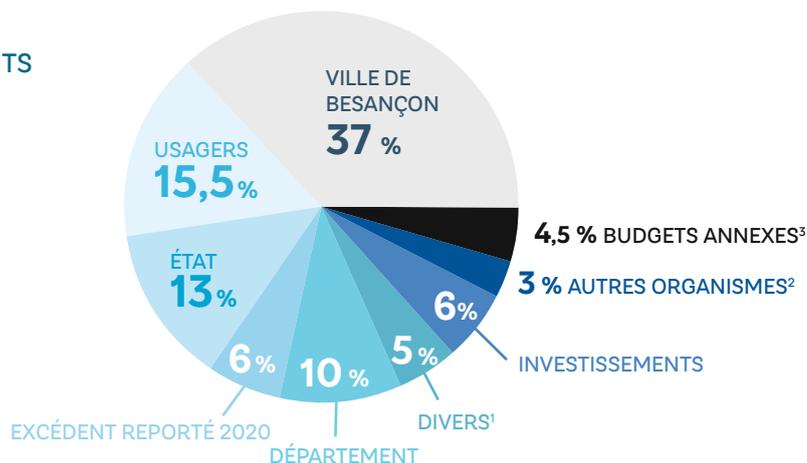
# 22,95 M€

## Dépenses



# 23,68 M€

## Recettes



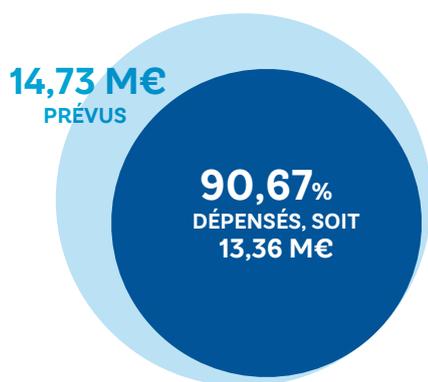
<sup>1</sup> Remboursement des frais de personnels, indemnités journalières, AG2R...

<sup>2</sup> APL, Aides au logement

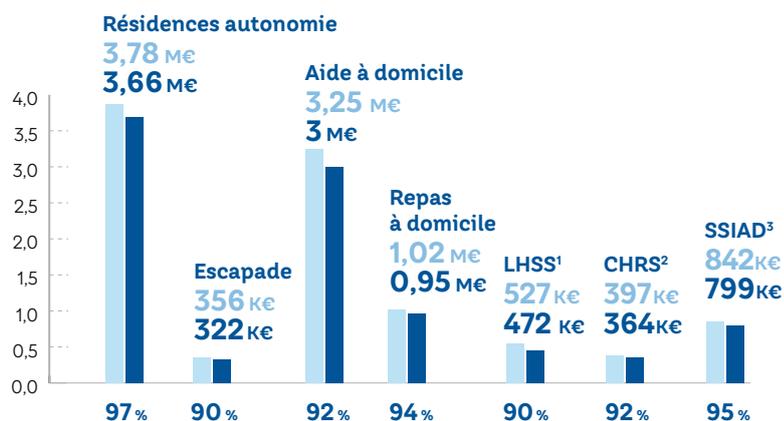
<sup>3</sup> Subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET

BUDGET PRINCIPAL



BUDGETS ANNEXES



● Budget prévisionnel 2020

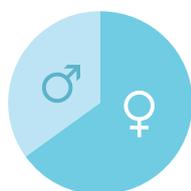
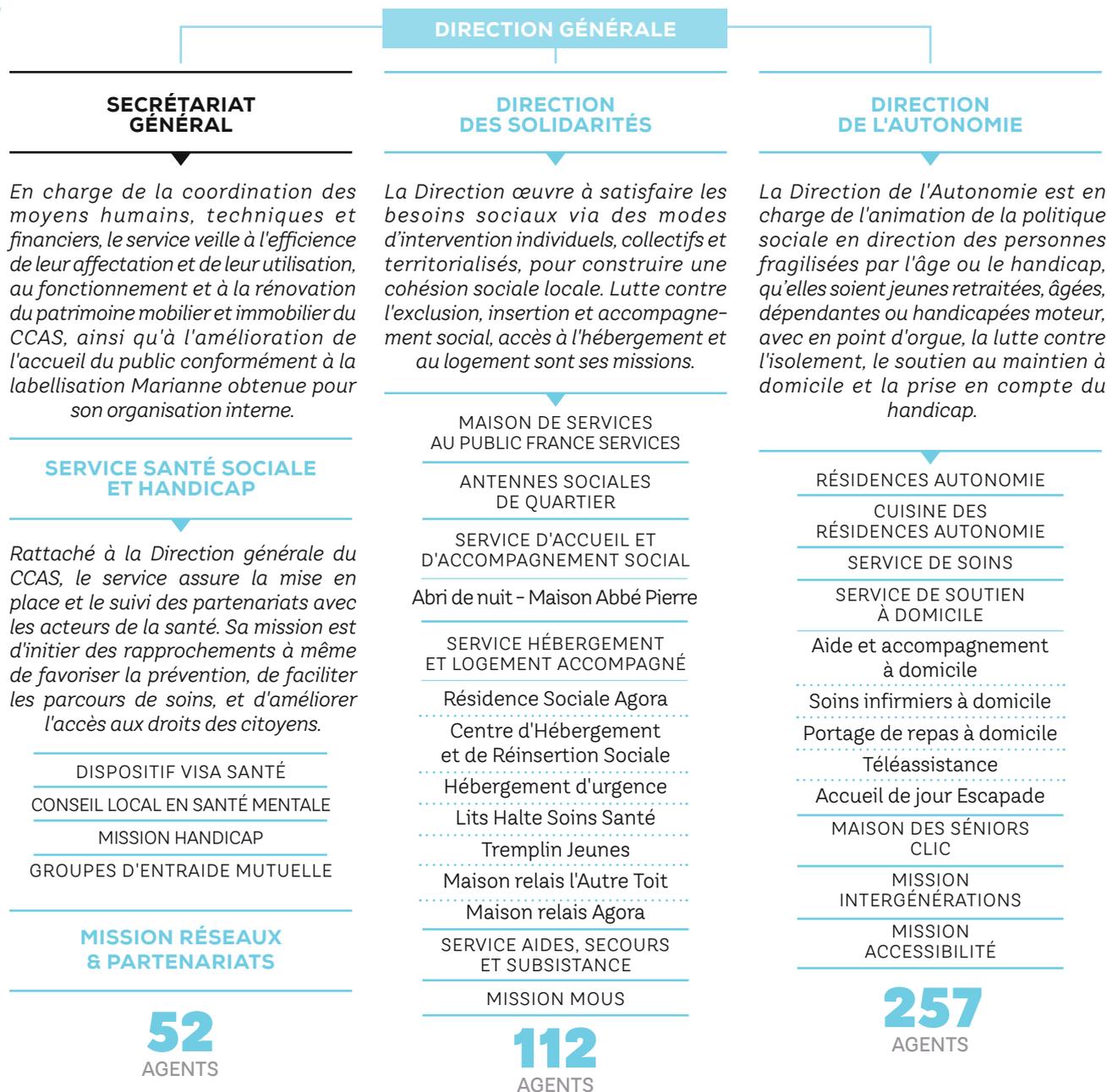
● Dépenses réalisées (Compte administratif 2020, sous réserve du vote par le Conseil d'administration)

<sup>1</sup> Lits halte soins santé

<sup>2</sup> Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

<sup>3</sup> Service de soins infirmiers à domicile

## Ses missions et ses 421 agents



**76 %**  
DE FEMMES  
**24 %**  
D'HOMMES



**60 %**  
DE TITULAIRES  
**40 %**  
DE CONTRACTUELS

### SERVICES MUTUALISÉS VILLE / CCAS :

Ressources Humaines, systèmes d'Information, documentation, achats et commande publique, assurances, parc automobile et logistique...

## L'ANNUAIRE

### CCAS

7-9 rue Picasso  
**03 81 41 21 21**  
ccas@besancon.fr

### Solidarités

MAISON ABBÉ PIERRE (Abri de nuit les Glacis)  
9 rue Edgard Faure  
**03 81 53 49 94**

SAAS  
10 rue Champrond  
**03 81 41 22 60**

### MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

MSAP  
Labellisée France Services  
7-9 rue Pablo Picasso  
**03 81 41 22 21**  
msap@besancon.fr

### ANTENNES SOCIALES DE QUARTIER

ASQ Planoise  
7-9 rue Pablo Picasso  
**03 81 41 21 21**  
antennesociale.planoise@besancon.fr

ASQ Montrapon  
7 rue de l'Épitaphe  
**03 81 41 22 15**  
antennesociale.montrapon@besancon.fr

ASQ Palente / Clairs-Soleils  
128 rue des Cras  
**03 81 60 70 65**  
antennesociale.palente@besancon.fr  
Centre Martin Luther-King  
67E rue de Chalezeule  
**03 81 41 22 94**  
antennesociale.palente@besancon.fr

RÉSIDENCE AGORA  
2 rue Pierre Mesnage  
agora@besancon.fr  
**03 81 41 22 70**

MAISON RELAIS L'AUTRE TOIT  
22 chemin de l'Espérance  
**03 81 25 77 93**

GEM LES AMIS DE MA RUE LÀ  
26 rue d'Arènes  
**06 73 40 78 89**  
lesamisdemaruela@gmail.com

GEM LA GRANGE DE LÉO  
1, rue Antonin Fanart  
**03 81 80 13 97**  
gemlagrange@orange.fr

### Autonomie

MAISON DES SÉNIORS  
8 rue Pasteur  
**03 81 41 22 04**  
maison-des-seniors@besancon.fr

ACCUEIL DE JOUR ESCAPADE  
7 rue des lilas  
**03 81 88 29 55**  
escapade@besancon.fr

### RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les Lilas  
7 rue des lilas  
**03 81 65 45 00**  
residenceautonomie.lilas@besancon.fr

Les Cèdres  
2 rue Képler  
**03 81 54 31 00**  
residenceautonomie.cedres@besancon.fr

Henri Huot  
11 rue Jean Wyrsh  
**03 81 54 72 00**  
residenceautonomie.huot@besancon.fr

Les Hortensias  
15 avenue de Bourgogne  
**03 81 61 48 00**  
residenceautonomie.hortensias@besancon.fr

Le Marulaz  
20 rue de Vignier  
**03 81 65 29 00**  
residenceautonomie.marulaz@besancon.fr

SOUTIEN À DOMICILE  
7-9 rue Pablo Picasso  
soutien.domicile@besancon.fr

Repas à domicile  
**03 81 41 21 27**  
soutien.domicile@besancon.fr

Service d'aide à domicile  
**03 81 41 21 26**  
soutien.domicile@besancon.fr

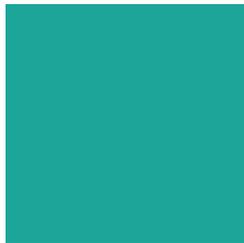
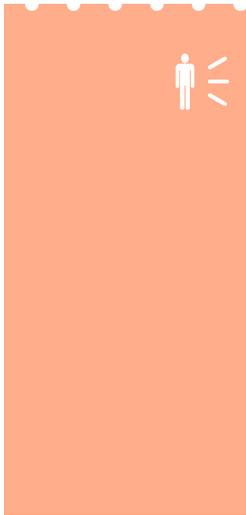
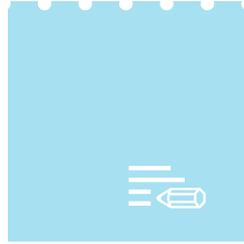
Service soins infirmiers à domicile  
**03 81 87 80 80**  
ssiad.ccas@besancon.fr

Téléassistance  
**03 81 41 21 44**  
soutien.domicile@besancon.fr

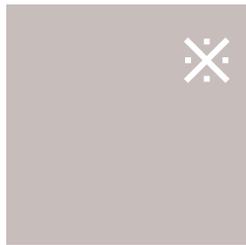
**CC  
AS**

Besançon

**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE**



**CCAS Besançon**  
7-9 rue Picasso  
25000 BESANÇON  
**03 81 41 21 21**  
ccas@besancon.fr



---

MARS 2022

# PROJET SOCIAL

FEUILLE DE ROUTE 2022-2026

CC  
AS

Besançon



# ÉDITORIAL

Notre nouvelle équipe, élue en juin 2020, a commencé son mandat dans un contexte sanitaire et social particulier et inquiétant. Ce contexte a conforté, plus que jamais, l'équipe municipale dans sa volonté de construire une ville ouverte et inclusive. Un nouveau regard a donc été posé sur l'élaboration du projet social du Centre communal d'action sociale qui vous est présenté dans ce document.

Pour le construire, nous avons lancé une large concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Ensemble, il s'agit d'imaginer une réponse sociale innovante, cohérente, répondant aux enjeux actuels et futurs des habitants de notre territoire. C'est aussi parce qu'il a été construit collectivement que l'ensemble des acteurs en porteront le sens.

Convaincus qu'une politique de solidarités efficiente doit reposer sur une approche systémique, nous avons veillé à une cohérence globale avec toutes nos politiques territoriales et avons donc intégré l'ensemble des actions en cours et à venir sur l'ensemble des secteurs (santé, économie, insertion, logement, culture, déplacements...).

A ce titre 6 axes stratégiques ont été définis : intervenir auprès de publics prioritaires ; accompagner l'autonomie des publics ; faciliter l'accès aux droits ; renforcer la politique du handicap et de l'âge ; optimiser les ressources du CCAS ; valoriser les actions du CCAS. Ces axes seront ensuite déclinés en actions et opérations au bénéfice de nos publics.

C'est par cette approche globale de la solidarité que nous pourrons agir pour l'accès aux droits fondamentaux et protéger notre population.

Parce qu'il nous fallait un état des lieux précis, nous nous sommes appuyés sur un outil particulièrement précieux et lui aussi coconstruit par le CCAS et ses partenaires : l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

L'expertise des équipes du CCAS, qui jour après jour sont présentes sur le terrain au plus près des habitants, nous a également alimenté.

Je tiens à les remercier pour leur travail fondamental et pour leur contribution à l'élaboration de ce projet social. Je remercie également les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les représentants des associations, des institutions publiques et privées qui se sont mobilisés pendant plusieurs mois.

Ce projet social nous engage pour les années à venir, il est notre cap. À nous maintenant de le mettre en œuvre, pour faire société autour de nos valeurs et du bien-être des bisontins.

**Anne Vignot**  
**Maire de Besançon**  
**Présidente du CCAS**

**Sylvie Wanlin**  
**Vice-Présidente du CCAS**

# ÉDITORIAL

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va » Sénèque (Philosophe – 1er siècle)

Les tempêtes traversées ont été nombreuses et violentes ces dernières années et ces derniers mois. Dans un contexte fait d'incertitudes et de crises, le rôle d'un projet social est de donner un cap solide et clair.

Le projet social du CCAS pour 2022-2026 est un projet social, mûri de concertations et de consultations qui doit s'inscrire dans une vision de l'avenir. Une vision dont la valeur essentielle n'est pas l'originalité, mais la capacité à répondre aux enjeux sociaux, en donnant du sens à l'action de service public que le CCAS de Besançon assure sur le territoire communal, en faveur de ses habitants les plus fragiles et vulnérables.

Ce projet social est également un outil qui doit intégrer engagement et souplesse. Ces qualités soutenues par l'adaptabilité, la réactivité et la continuité ont été essentielles pour les services du CCAS, et ont fait toutes leurs preuves durant la crise sanitaire qui a débuté en 2020. Le projet social contribue sur cette base à mobiliser les moyens de manière responsable, équilibrée et pérenne.

Ce projet social est surtout un support vivant et incarné.

Vivant, car il sera amené à intégrer au fur et à mesure des projets et des actions qui pourront évoluer autour des grands axes politiques et stratégiques fixés pour des cinq années à venir.

Incarné, car il sous-tend les actions du CCAS inscrites dans un contexte où « l'humain est le quotidien » et qui constitue un engagement professionnel de chaque instant pour les équipes. Chaque agent du CCAS doit ainsi pouvoir se retrouver dans ce document commun et dans les projets fédérateurs qu'il propose.

Mais il est naturellement et avant tout conçu pour les publics que le CCAS accompagne déjà, et qu'il aura à aider sur les périodes qui viennent.

Ce sont ces publics prioritaires que l'Analyse des Besoins Sociaux annuelle identifie.

Ce sont ces publics en situation d'urgence qu'il faut accompagner pour être plus autonomes.

Ce sont les personnes qui ont besoin d'accès ou du maintien dans leurs droits, en essayant d'aller vers ceux en situation de non recours.

Ces publics sont également ceux qui se retrouvent en situation de handicap et qui doivent pouvoir mieux vivre et accéder à la ville.

Qu'ils soient jeunes ou seniors, ce projet doit être vecteur de lien social pour « le vivre ensemble ». Pour ce faire, il doit favoriser l'innovation, dans le prolongement de cet héritage et cet historique propre à Besançon.

Ce projet social décrit aussi un chemin qui ne se fait pas seul. Il intègre les nombreux partenariats institutionnels et associatifs sur lesquels s'appuie le CCAS, dans cette logique du « faire avec » et de subsidiarité.

Enfin, il doit être perçu comme un outil pédagogique qui facilite le « faire savoir » et permet de rendre plus lisible l'action du CCAS.

**Alban SOUCARROS**

**Directeur Général du CCAS**

# SOMMAIRE

## **1 / PRÉAMBULE**

Le projet social, les acteurs, les grands enjeux, la convention Ville-CCAS

## **2 / LE "SOCLE" DU PROJET SOCIAL**

Valeurs et principes, rappel des compétences et des publics du CCAS, définition des orientations politiques

## **3 / LES AXES STRATÉGIQUES**

Des objectifs communs pour des actions partagées

## **4 / LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL**

Ressources humaines, fonctionnement et organisation, partenaires et médias

## **5 / LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE EN PROJETS ET ACTIONS ET LEURS SUIVIS**

Fiches opérationnelles, méthodologie et évaluation, tableau récapitulatif avec calendrier reprenant les grands projets phares

# PRÉAMBULE

## Qu'est-ce qu'un projet social ?

Un projet social est un document ressource qui permet de **définir un cadre pluriannuel d'intervention pour le CCAS et de poser les grands principes de l'action sociale communale**. Il sert ainsi à identifier et à inscrire dans le temps les **objectifs généraux de la politique d'action sociale, ainsi que les mesures et les moyens permettant la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques**.

## Méthodologie :

### le choix d'un projet co-construit de manière participative :

#### Les étapes clés de construction du projet social

L'élaboration de ce document ressource repose sur l'intégration de différentes phases qui se sont déroulées depuis début 2020 :

- **Un diagnostic ouvert et une étape bilan pour assier les moyens mobilisables et les défis à relever.**
- **Une mise en perspective de « l'ADN » du CCAS et de son historique**
- **Une anticipation de l'environnement futur de l'action sociale (agenda règlementaire, contextes et opportunités locales et nationales).**
- **Un travail de dialogue et d'échanges internes entre élus, administrateurs et services, et externe avec les partenaires du CCAS.**

Dans un contexte de transition, le début d'année 2020 a permis à la fois de terminer les actions restantes du précédent projet social, tout en se tournant vers le futur projet social. Selon une méthode de bilan-projection, les cadres du CCAS ont été invités le 28 janvier 2020 à établir un diagnostic ouvert et à réfléchir à la fois sur ce qui fait « l'ADN » du CCAS, et sur ce que seront les enjeux de demain en imaginant le CCAS de 2026.

L'élaboration du projet social et son calendrier ont été conditionnés par l'installation des nouveaux élus à la suite des élections municipales, elles-mêmes décalées du fait de la crise sanitaire. Après l'installation du conseil municipal et l'élection de la Maire, le conseil municipal a décidé en juillet 2020 la composition du conseil d'administration (17 membres) et désigné les 8 représentants élus au conseil d'administration. La Maire, Présidente du CCAS, a pu désigner les membres nommés, après un appel à candidatures s'agissant des représentants des associations.

Les nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS ont été installés lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2020. Lors de cette séance, les administrateurs ont notamment élu la Vice-Présidente du CCAS.

En parallèle, **l'équipe de direction générale s'est attachée à mettre en perspectives les effets des principaux textes législatifs, rapports et études** publiés ces dernières années. On peut citer dans le domaine de l'autonomie : **le rapport de la concertation Grand âge et autonomie** (Rapport Libault) comportant plus de 175 propositions dans ce domaine, l'étude intitulée « L'Ehpad du futur commence aujourd'hui » du Think Tank Matières Grises qui compile des contributions venant de directeurs d'établissements et d'acteurs de la société civile.

Le CCAS a également pris en compte les mesures législatives et réglementaires adoptées pour mettre en œuvre le **Séjour de la santé**, qu'il s'agisse des impacts en matière de rémunération des soignants, ou du soutien aux investissements.

En matière de solidarité, a également été pris en compte de **la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** qui vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits. Cette stratégie s'appuie sur deux orientations prioritaires : **la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi.**

Pour mieux cerner les attentes et besoins plus locaux et **dans une optique participative et de co-construction approfondie souhaitée par les nouveaux élus**, une consultation auprès de 150 associations œuvrant en matière d'action sociale s'est tenue entre décembre 2020 et mai 2021 comprenant des réunions plénières (en visioconférence), des ateliers participatifs (en présentiel). Les associations ont d'abord fait part de leur besoin de se retrouver régulièrement, sous l'impulsion du CCAS, afin de mieux se connaître, et de partager leurs projets d'action sociale.

Ont été enregistrées des propositions de projets et d'actions autour des thèmes prioritaires comme la lutte contre l'isolement, l'insertion par le logement et l'emploi, l'inclusion numérique, l'accès à la santé, l'accès aux droits, les publics en situation de handicap, l'accès aux mobilités, l'intégration des réfugiés...

Un séminaire des cadres le 8 octobre 2021 et un séminaire des administrateurs du CCAS le 26 novembre 2021 sont venus poursuivre ce processus de construction du projet social avec l'objectif d'une finalisation et d'une présentation en mars 2022. À noter que ce processus s'articule également avec la définition des feuilles de route de chaque élu en fonction de leur délégation, et de la construction du projet d'administration des services commun à la Ville, à Grand Besançon Métropole et au CCAS.

**Un séminaire des administrateurs** le 1er mars 2022 est venu finaliser la réflexion, avant un examen du projet social en conseil d'administration.

Afin de poser les jalons de ce nouveau projet social, et à travers un exercice partagé, administrateurs du CCAS, direction générale, services et associations se sont nourris des problématiques dégagées à l'échelle du territoire bisontin par les dernières ABS réalisées par le CCAS.

## LES ACTEURS MOBILISÉS

### Élus et administrateurs

Le Conseil d'Administration, présidé de droit par la Maire de Besançon, regroupe 8 conseillers municipaux 3 administrateurs nommés en représentation des associations familiales, des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, ainsi que des associations de personnes âgées et de retraités.

5 administrateurs sont nommés au titre des personnes qualifiées, notamment un usager d'une structure du CCAS.

### Services : cadres / agents du CCAS

Cadres et agents du CCAS: Le comité de direction du CCAS et l'ensemble des chefs de services et chargés de mission du CCAS ont pris une part très active et collective dans la réflexion et la construction de ce projet social. L'objectif suivi était celui d'une contribution la plus large possible et de temps de concertation favorisant l'implication et la mise en place opérationnelle pour l'ensemble des agents du CCAS. Le projet constitue en effet pour les services, un outil qui doit pouvoir donner du sens et faciliter la mobilisation autour d'un cap commun et partagé.

### Partenaires et associations

**Le CCAS assume une fonction d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communal** qui le conduit à s'engager dans de nombreuses actions partenariales. Ces actions engagées avec des **acteurs institutionnels** mais aussi et surtout avec des **associations**, se déclinent dans une politique du « faire avec » qui vise à fédérer les moyens et les compétences au service des dispositifs et projets du CCAS. Se développe également une démarche de subsidiarité qui consiste à soutenir les actions développées, gérées et conduites en propre par différents acteurs, le CCAS n'intervenant alors que par la voie de subventions et ne développant d'actions que dans la mesure où celles-ci correspondent à un besoin non couvert par un partenaire.

**LE PROJET SOCIAL DU CCAS 2022-2026 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE FRAGILITÉS SOCIALES ACCENTUÉES DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE, ET DANS UN BESOIN DE PARTICIPATION ACCRUE DES ACTEURS DE TERRAIN ET DES HABITANTS AUX DÉCISIONS PUBLIQUES.**

# DÉFINITION DES GRANDS ENJEUX

## Les enseignements de la crise sanitaire

Depuis mars 2020, une crise sanitaire d'une ampleur inédite est venue apporter souffrance et angoisse d'un côté, mais résilience et solidarité de l'autre côté. Quoi que l'on en dise, cette crise à double face a bouleversé l'action sociale ainsi que nos organisations au plus profond d'elles-mêmes. Les premières analyses sociologiques et philosophiques parlent d'ailleurs de cette pandémie comme d'un « fait social total ».

**Au cœur de cette pandémie, le CCAS et ses équipes tiennent un rôle essentiel et primordial en intervenant au plus tôt et au plus près des publics concernés.** Adaptabilité, réactivité et continuité illustrent cette capacité collective déployée pour répondre aux besoins des victimes directes ou indirectes de cette crise. Dès lors, il n'est donc plus possible d'envisager les priorités et les modes d'action du CCAS de Besançon de la même façon.

De cette période inédite, **il ressort tout d'abord la nécessité d'intégrer davantage le domaine de la santé dans les politiques sociales du CCAS.** En effet, **les liens entre les secteurs du social et de la santé n'ont jamais été aussi prononcés** que pendant cette crise. Il devient donc urgent et nécessaire de **décloisonner plus que jamais les champs d'action sociale.**

Au-delà de cette nouvelle préoccupation, **ce contexte de crise a également fait émerger un certain nombre de priorités et d'axes structurants qui viennent s'ajouter aux interventions plus régulières du CCAS et aux publics dont il s'occupe déjà :**

- **Accompagner un public jeune exposé et touché de plein fouet**
- **Lutter contre l'isolement quel que soit l'âge**
- **Répondre aux fragilités touchant à la santé mentale**
- **Éviter le risque d'un basculement dans une précarité durable**

Il revient enfin au projet social de faire en sorte d'anticiper non seulement d'autres crises sanitaires, mais plus largement d'être prêt à répondre aux effets des crises climatiques, économiques, démographiques, voire géopolitiques. N'oublions pas que toutes ces crises ont en commun d'aboutir à des crises sociales, il convient donc de s'y préparer avec lucidité et longueur de vue.

## Le renforcement du dialogue entre la Ville et le CCAS

**L'articulation du projet social et de la convention d'objectifs et de moyens à signer avec la Ville doit répondre à cette nécessaire anticipation des enjeux de politique développés plus haut.**

Le projet social 2022-2026 doit en effet être rattaché à une nouvelle convention de partenariat Ville-CCAS; Cette convention pluriannuelle sera établie dans le prolongement de la validation du présent projet social. Dans le cadre d'un dialogue renforcé entre le CCAS et la Ville de Besançon, **il est proposé que le CCAS vienne présenter en Conseil Municipal son activité auprès de la Ville lors de 3 temps forts suivants :**

- **Analyse des Besoins Sociaux (1er trimestre de chaque année),**
- **Rapport d'activité (2ème trimestre de chaque année).**
- **Adoption des budgets annexes et perspectives de l'année N+1 (4ème trimestre de chaque année).**

De manière plus globale, cette convention Ville-CCAS dont le caractère pluriannuel devra être conforté permettra de formaliser le cadre de travail et les modalités de coopération entre les deux entités.

Elle aura pour objet de **fixer les principes généraux régissant les relations entre la Ville et le CCAS**, à savoir :

- **Le périmètre de compétences et des missions du CCAS**, tel qu'il découle de la Loi, mais également des orientations politiques et des objectifs stratégiques formulés dans le projet social, en lien avec la politique sociale de la Ville,
- **Les engagements réciproques permettant d'organiser les relations entre la Ville et le CCAS**, en instaurant un dialogue de gestion reposant sur des bases et des obligations partagées.

Elle pourra donc y détailler des **objectifs en termes opérationnels, mais également financiers.**

Plus que des outils stratégiques, la nouvelle convention et le projet social devront **faire sens dans les politiques en faveur de la solidarité, de l'autonomie et du handicap, c'est-à-dire de l'action sociale au sens large.**

## L'attractivité des métiers de l'aide à la personne

**Le CCAS emploie plus de 400 agents** pour faire fonctionner ses services. Tournés principalement vers les services à la personne, **le recrutement de professionnels compétents est primordial pour assurer un service de qualité, de manière continue.**

Depuis plusieurs mois, le CCAS fait face à des difficultés de recrutement pour les métiers de l'aide à la personne. Ce constat se généralise également sur les autres métiers (administratif, social, ...), qu'il s'agisse des recrutements sur emploi permanent ou non.

Cette difficulté est partagée par de nombreuses collectivités et vient de faire l'objet de rapports au niveau national comme celui intitulé « L'attractivité de la fonction publique territoriale » rédigé en janvier 2022 par Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Corinne Desforges, inspectrice générale de l'administration mais aussi Mathilde Icard, présidente de l'association des DRH de grandes collectivités.

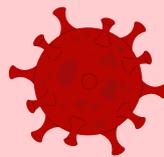
S'agissant du métier d'aide à domicile, **le CCAS s'est engagé depuis plusieurs années dans une logique de déprécarisation et d'amélioration des niveaux de rémunération de ces emplois, avec l'appui du Pôle Ressources Humaines.** En outre, **depuis 2020, en lien avec le Département, un plan d'actions et d'attractivité « métiers » particulier est mis en œuvre pour les auxiliaires de vie sociale, à la fois pour améliorer les conditions d'exercice des agents en poste, mais également pour rendre plus attractifs les recrutements nécessaires.**

Pour concrétiser leurs efforts (dont les incidences budgétaires directes seront importantes) en faveur du recrutement sur ces métiers spécifiques, le CCAS et la Ville de Besançon comptent également sur les dernières mesures gouvernementales et la publication d'une ordonnance en date du 12 décembre 2021, relative au déploiement d'une campagne de recrutement d'urgence dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap.

Le projet d'administration commun au CCAS, à la Ville et à Grand Besançon Métropole, a logiquement retenu cet enjeu d'attractivité. Dans ce même ordre de priorité, sur les 10 thématiques identifiées au niveau du projet d'administration Ville- Grand Besançon Métropole - CCAS, 3 sont directement liés aux principaux enjeux rencontrés en matière de ressources humaines: l'attractivité RH, les parcours professionnels et les pratiques managériales.

## DÉFINITION DES GRANDS ENJEUX

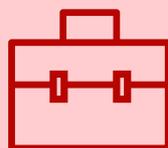
### LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE



### LE DIALOGUE VILLE - CCAS



### L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS



## PREMIÈRE PARTIE

# LE "SOCLE" DU PROJET SOCIAL

### Valeurs et principes

La construction de ce projet social a été l'occasion de consacrer **une réflexion partagée entre services et administrateurs du CCAS** sur ce qui constitue «l'ADN» du CCAS de Besançon. Cet «ADN» intègre en particulier une **matrice de valeurs qui porte l'action de cet établissement public depuis de nombreuses années.**

Trois valeurs se sont dégagées :

- **Les solidarités** qui découlent de principes humanistes et citoyens et perpétuent l'action historique du CCAS de Besançon en faveur des plus fragiles et des personnes isolées ou en risque d'isolement, notamment les jeunes adultes et les personnes âgées.
- **La proximité** qui s'entend sur le plan géographique et humain. En veillant à engager des actions et offrir des services sur l'ensemble des quartiers, en optimisant ses actions partenariales, en communiquant et en interagissant avec ses publics comme avec ses partenaires, le CCAS est le garant d'une action sociale inscrite dans la proximité.
- **L'innovation** qui permet au CCAS de toujours apporter une réponse adaptée aux besoins de ses publics. La capacité de faire évoluer ses actions en fonction des conjonctures sociales et économiques doit perdurer afin que le CCAS soit moteur des initiatives portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Innover, c'est aussi savoir évaluer pour évoluer en continu, afin d'améliorer la qualité et la justesse d'intervention en termes d'impact des politiques publiques.

### Rappel des compétences et des publics du CCAS

- **Compétences obligatoires**

Les compétences dites obligatoires pour un CCAS sont au nombre de trois :

Le CCAS a l'obligation de **domicilier toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune** (L. 123-5 et L. 131-1 du Code de l'Action Sociale et Familiale pour le bénéfice des prestations sociales légales, réglementaire et conventionnelles ainsi que l'exercice des droits civils et civiques visés à l'article L. 264-1 du CASF).

Le CCAS a l'obligation d'effectuer, en partenariat avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, participant à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social, une **analyse des besoins sociaux (ABS)**, ou diagnostic socio-démographique. Cette analyse sert à définir les axes des politiques sociales nécessaires au CCAS et à la commune.

Le CCAS doit **aider à la constitution des dossiers d'aide sociale et participer à leur instruction**. On parle ici d'**aide légale** à savoir d'aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens (ex : allocation de solidarité aux personnes âgées, obligation alimentaire, prise en charge de l'hébergement en EHPAD ou foyer de vie...). Il lui revient donc d'orienter et/ou accompagner les demandeurs et de transmettre les dossiers aux autorités décisionnelles compétentes (Conseil départemental, organismes de sécurité sociale, préfecture...), lorsqu'il n'est pas lui-même responsable de la liquidation de cette aide.

## LE "SOCLE" DU PROJET SOCIAL

### Un projet pour quels publics ?

Il convient au préalable de rappeler que **l'évolution des compétences, donc des publics** concernés et soutenus par le CCAS, est bien entendu **encadrée par la Loi** et la répartition que celle-ci confère aux différents acteurs des politiques sociales.

Etant une structure de proximité, le CCAS s'adresse potentiellement à tous les habitants de la commune de Besançon, que ce soit de manière directe ou indirecte.

De manière directe, c'est-à-dire par les dispositifs d'aide qui lui sont propres et qui s'articulent dans le respect des compétences de l'Etat et du Département, **il intervient avant tout auprès des personnes isolées ou en couple sans mineur à charges.**

De manière indirecte, comme par exemple la coordination de l'aide alimentaire qu'il assure pour les associations, il intervient auprès des ménages en situation de précarité dans leur ensemble et leur diversité.

Le CCAS est également amené à s'occuper de l'accompagnement social des réfugiés statutaires par le biais de dispositifs comme les mesures d'accompagnement social et d'intégration (MASI). Il est aussi un partenaire de la Ville dans le cadre du contrat territorial d'intégration (CTAI) qui s'adresse aux réfugiés et aux primo arrivants.

Au niveau de l'âge des personnes aidées, cela va des jeunes à partir de 18 ans jusqu'aux séniors les plus avancés en âge. Les impacts des crises qui se sont succédées sur les quinze dernière années ont démontré que les publics dans le besoin d'accompagnement évoluent sans cesse. Ainsi, avec la crise sanitaire de 2020-22, la situation sociale des jeunes a dernièrement pris une place plus prégnante dans l'intervention du CCAS (cf volet social du plan jeune de la Ville), sans pour autant faire oublier les détreesses de certains publics plus âgés. Le CCAS se retrouve donc au carrefour d'une politique de l'âge et de l'intergénérationnel dans la mesure où il lui revient de s'adapter aux besoins des personnes sur leur parcours de vie.

### Définition des orientations politiques

#### Pour une ville encore plus solidaire et plus facile à vivre au quotidien

La justice sociale est au cœur de notre projet pour la ville de Besançon. Offrir une écoute et apporter des réponses aux difficultés du quotidien, accompagner les Bisontins tout au long de leur vie, lutter contre les discriminations, les inégalités et l'isolement ; tels sont les principes qui engagent les actions de l'équipe municipale.

Pour construire cette ville de tolérance, cette ville du vivre-ensemble, cette ville d'égalité et de solidarité, il est nécessaire de conforter et renforcer les actions du centre communal d'action sociale au cœur des quartiers avec les associations de terrain pour démultiplier l'action de la collectivité.

C'est donc par une approche globale et collaborative au service des plus fragiles que nous répondrons à nos objectifs, à savoir :

- **Accompagner des jeunes sans droit,**
- **Lutter contre l'isolement des personnes âgées,**
- **Garantir l'accessibilité des services publics,**
- **Permettre de mieux vivre avec son handicap dans la ville,**
- **Construire une ville d'égalité pour les femmes et les hommes.**

## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 1

#### Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

##### Projet phare n°1 : Faciliter le développement d'une ABS à l'échelle intercommunale du Grand Besançon

Le principal enjeu est ici d'observer pour mieux agir. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a pour objectifs de faciliter la compréhension des besoins existants ou à venir des populations sur le territoire communal. C'est un document d'analyse des problématiques sociales qui vise à approfondir la connaissance des élus, des services, des partenaires institutionnels et associatifs sur les enjeux sociaux d'un territoire. L'ABS est également un outil d'aide à la décision permettant au CCAS d'établir la feuille de route des politiques sociales et d'assurer sa mission de coordination des interventions sociales. Il est attaché au périmètre de compétences du CCAS à savoir le territoire de la commune de Besançon.

Cet outil passe en revue tour à tour le contexte socio-économique, la démographie, les revenus et les niveaux de vie, le logement-habitat ainsi que la santé avec chaque année un focus particulier.

L'objectif est d'élargir le champ territorial d'observation et d'analyse à l'échelle du Grand Besançon (GBM). Cela recouvre un nécessaire partenariat avec les communes de GBM dont certaines disposent d'un CCAS. L'ambition est également de pouvoir croiser et articuler d'autres outils stratégiques tels que le projet de territoire, le contrat local de santé (CLS) ou la future convention territoriale globale (CTG) qui ont pour cadre l'intercommunalité.

Afin de porter cet objectif, des thématiques comme le vieillissement de la population, le logement pourraient être traitées de manière commune, sous forme d'«ateliers ABS» pour les communes volontaires afin d'établir une vision et une observation partagées.

##### Projet phare n°2 : Proposer des chantiers d'insertion jeunes / intra CCAS

Ce projet s'inscrit dans le volet social du Plan Jeunes développé par la Ville et appuyé par le CCAS, qui en tant qu'employeur a un rôle et une exemplarité à jouer dans l'insertion de jeunes de 18 à 25 ans qui sont particulièrement exposés aux difficultés d'entrée dans le monde professionnel. Que ce soit sous forme de stage, d'immersion, d'apprentissage, le CCAS est déjà impliqué mais souhaite accentuer son soutien dans ce sens.

Il est ici proposé de mettre en œuvre ou d'impulser des chantiers spécifiques permettant de faciliter l'accès des jeunes majeurs de moins de 26 ans à une activité professionnelle.

##### Projet phare n° 3 : Mettre en place une structure d'habitat inclusif intergénérationnel

Au regard des enjeux démographiques liés au vieillissement de la population, plusieurs rapports (Broussy, Libault...) ont mis en lumière la nécessité de **proposer des alternatives de logement adaptées aux séniors, à leurs besoins ainsi qu'à l'évolution de ceux-ci.**

Parmi les solutions envisageables, certaines misent sur la mixité des publics accueillis : **l'habitat inclusif** (mixant public âgé et public handicapé) ou **l'habitat intergénérationnel** (mixant public âgé et public jeune) en sont des exemples que le CCAS pourrait investiguer et mettre en œuvre.

Le dispositif intergénérationnel à la résidence autonomie des Hortensias dont la réussite est reconnue constituera une base solide pour envisager un essaimage dans d'autres résidences.

# AXE 1

## Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Projet phare n°1 : Faciliter le développement d'une ABS à l'échelle intercommunale du Grand Besançon



Projet phare n°2 : Proposer des chantiers d'insertion jeunes / intra CCAS



Projet phare n°3 : Mettre en place une structure d'habitat inclusif intergénérationnel



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 2

#### Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique De « l'urgence vers l'autonomie »

##### Projet phare n°4 : Favoriser les liens entre dispositifs d'accompagnement social du CCAS et structures d'insertion par l'activité économique pour les jeunes isolés et les plus âgés

L'enjeu est aujourd'hui d'**apporter des réponses adaptées aux publics accompagnés par le CCAS** et pour cela, de venir notamment en **appui des structures d'insertion professionnelle**.

Il s'agit alors, par une connaissance fine des actions de chacun, de faire émerger des projets d'accompagnement individuel ou collectif. L'objectif est de veiller à **bien orienter les publics accompagnés par le CCAS** pour qu'ils trouvent auprès des structures d'insertion une réponse adaptée.

On peut citer les solutions hébergement/logement offertes aux jeunes de moins de 30 ans en insertion professionnelle ou les chantiers d'insertion développés au sein des structures du CCAS.

##### Projet phare n°5 : Mettre en place un dispositif d'animation en faveur des Sans Domicile Stable en logement pour créer du lien et rompre l'isolement

L'accès au logement autonome pour un public à la rue est souvent synonyme d'une perte de repères. **L'appropriation de son logement et de son environnement immédiat est une des conditions pour un maintien durable dans le logement.**

Il s'agit alors de limiter le risque de retour dans la rue d'un public qui ne dispose pas toujours des codes pour se maintenir dans le logement et dépasser les écueils des habitudes construites tout au long d'un parcours dans la rue.

**Par la mise en œuvre d'actions collectives spécifiques ou l'inscription dans des dispositifs d'animation existants** sur les quartiers, il va s'agir de **lutter contre l'isolement social et de conforter l'installation dans un nouvel environnement de vie.**

##### Projet phare n°6 : Faciliter l'accès aux mobilités pour les personnes les plus démunies et les personnes en transition entre dispositifs d'aide

**Parfaire la réponse sociale apportée** et, au-delà, permettre à ce public souvent éloigné de la demande sociale de **s'inscrire dans un accompagnement.**

Il s'agit de permettre aux personnes en difficulté, ne pouvant bénéficier d'autres dispositifs (ou en complément d'une prise en charge partielle), de **faciliter, de développer, ou de pérenniser leur insertion en favorisant leurs déplacements**

La mise en place de différentes aides « coup de pouce mobilité » dans le cadre du **Plan Jeunes** a pour objet de faciliter la mobilité par la mobilisation d'une palette d'outils.

## AXE 2

# Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique De « l'urgence vers l'autonomie »

Projet phare n°4 : Favoriser les liens entre les dispositifs d'accompagnement social du CCAS et les structures d'insertion par l'activité économique pour les jeunes isolés et les plus âgés



Projet phare n°5 : Mettre en place un dispositif d'animation en faveur des SDS en logement pour créer du lien et rompre l'isolement



Projet phare n°6 : Faciliter l'accès aux mobilités pour les personnes les plus démunies et les personnes en transition entre dispositifs d'aide



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 3

#### Faciliter l'accès aux droits et leur maintien

##### Projet phare n°7 : Favoriser l'intégration des usagers pour améliorer la qualité des services d'accès aux droits

La **lutte contre le non recours aux droits** doit nous conduire à garantir, à chacun, l'accès et la jouissance à ses droits. Pour cela, nous devons adapter nos services aux besoins des citoyens en développant l'**aller vers** et l'accompagnement personnalisé dans l'accès aux droits.

L'évolution des missions de la veille mobile, amenée à faire avec et sur le lieu de vie de la personne sans domicile les démarches d'accès aux droits, ou encore les réflexions actuelles sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement au sein de la Maison France Services de Planoise sont autant d'exemples d'amélioration en continu de notre accompagnement.

##### Projet phare n°8 : Déployer un réseau de médiateurs numériques et de travailleurs sociaux référents numériques dans les services

**La dématérialisation des démarches administratives ne doit pas conduire à une exclusion des personnes les plus vulnérables.**

Notre objectif est donc de développer l'accès aux droits par le numérique et pour cela, de doter l'ensemble des services de professionnels référents disposant d'une expertise et d'un savoir-faire afin d'aller vers les publics les plus précaires.

Pour cela, le CCAS a souhaité accueillir deux conseillers numériques au sein des Antennes sociales de quartier et de la Maison France Services de Planoise.

##### Projet phare n°9 : Accompagner les associations et les bénévoles par la formation à l'accès aux droits et au numérique sous forme d'ateliers

**Axe fort de l'action sociale de proximité, la prise en compte des enjeux de l'inclusion numérique** nécessite de travailler en réseau et de renforcer les partenariats institutionnels et associatifs sur notre territoire.

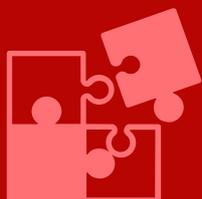
L'objectif recherché est bien de permettre aux différents partenaires de développer une culture commune, de mutualiser les outils et d'assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire communal.

Les conseillers numériques du CCAS proposeront des ateliers dédiés à l'acquisition d'une pratique commune.

## AXE 3

# Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Projet phare n°7 : Favoriser l'intégration des usagers pour améliorer la qualité des services d'accès aux droits



Projet phare n°8 : Déployer un réseau de médiateurs numériques et de travailleurs sociaux référents numériques dans les services



Projet phare n°9 : Accompagner les associations et les bénévoles par la formation à l'accès aux droits et au numérique sous forme d'ateliers



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 4

**Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville**

**Projet phare n°10 : Renforcer la réponse aux conséquences du vieillissement et créer des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans le label Ville Amie des Aînés**

La Ville de Besançon est depuis 2011 Ville Amie des Aînés. Le CCAS a été pilote dès le lancement de la dynamique bisontine. Cette **démarche d'amélioration continue, à la fois transversale et participative**, vise à rendre un territoire plus adapté au vieillissement de sa population et aux besoins de ses seniors. Concrètement, 8 thématiques sont explorées : **habitat-logement, espaces publics, lutte contre l'isolement, participation citoyenne, transports-mobilité, culture-loisirs, communication-information, santé-autonomie**

L'association des habitants, intrinsèque à la démarche, permettra de préciser le besoin des aînés bisontins, de recueillir leurs idées et de construire des solutions adaptées.

**Projet phare n°11 : Renforcer l'implantation de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) dans un quartier prioritaire**

Lieux de rencontre, d'accueil et d'écoute, **les GEM ont vocation à rompre l'isolement en instaurant une entraide mutuelle et à favoriser l'intégration sociale et culturelle, l'ouverture vers la cité par le biais de projets collectifs**. Ils luttent contre l'exclusion et toutes formes de discrimination. Ils proposent aux personnes des temps d'accueil conviviaux, des échanges, des ateliers et des projets artistiques, culturels ou sportifs, à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux.

**Les GEM répondent à un besoin non couvert par les différentes formes d'établissements existants pour les personnes en situation de souffrance psychique.**

Le CCAS (Service Santé Social Handicap) est gestionnaire de deux GEM : La Grange de Léo, ainsi que le GEM Les Amis de Ma Rue Là, qui constituent deux des cinq GEM actifs à Besançon.

Ce projet pourrait impliquer la mise en place d'une antenne de GEM existant, voire la création d'un nouveau GEM dans un quartier comme Planoise par exemple. Avec les effets de la crise sur la santé mentale et l'accroissement du sentiment d'isolement par rapport aux problèmes psychiques, les GEM actuels doivent faire face à des sollicitations croissantes.

Le Conseil Local de Santé Mentale dont fait partie le CCAS a fait le constat de ce besoin. Il convient désormais d'y apporter une réponse adaptée en termes de structure, à partir des moyens et des partenariats qui pourront être mobilisés.

**Projet phare n°12 : Veiller à l'accessibilité des établissements recevant du publics et généraliser l'usage des documents faciles à comprendre**

L'accessibilité constitue l'un des enjeux dans lequel Besançon et Grand Besançon Métropole se sont investis depuis de nombreuses années. Le CCAS, via une mission dédiée, travaille de longue date à rendre accessible le cadre de vie sur le territoire bisontin. **Il s'appuie pour cela sur les instances existantes (au premier rang desquelles la Commission Intercommunale d'Accessibilité et le Groupe d'Experts d'Usage) et les associations partenaires ainsi que sur une action coordonnée avec l'ensemble des Directions concernées.**

Tous les handicaps sont et seront pris en compte, avec une attention plus particulière pour le handicap mental et le handicap psychique, parfois moins pris en compte. Ainsi, un recours accru aux documents dits **FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est à opérer.**

## AXE 4

# Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Projet phare n°10 : Renforcer la réponse aux conséquences du vieillissement et créer des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans le label Ville Amie des Aînés



Projet phare n°11 : Renforcer l'implantation de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) dans un quartier prioritaire



Projet phare n°12 : Veiller à l'accessibilité des établissements recevant du public et généraliser l'usage des documents faciles à comprendre



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 5

#### Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

##### Projet phare n°13 : Moderniser le patrimoine immobilier géré par le CCAS et développer des investissements éco-responsables

Le CCAS gère et entretient près de 30 000 m<sup>2</sup> de locaux dont il est locataire ou propriétaire. 9 bâtiments ont un « intérêt majeur » pour son activité : les 5 résidences autonomie, la résidence L'Agora regroupant plusieurs dispositifs, le siège social, les locaux du SAAS situés rue Champrond et ceux de l'abri de nuit.

**S'agissant des 5 résidences autonomies, l'enjeu est de les moderniser et de suivre les préconisations du Schéma Directeur Immobilier établi en 2018, et dont la mise à jour est en cours.** En effet, ce document contient un certain nombre de préconisations qu'il est nécessaire de revoir pour être en lien avec l'actualité et les difficultés mises en avant et amplifiées par la crise sanitaire. L'enjeu pour le CCAS est de maintenir une offre de logement de qualité et attractive pour les séniors.

Le projet de rénovation du siège social vise le 1<sup>er</sup> bâtiment géré par le CCAS, à bénéficier d'une opération majeure d'amélioration de la performance thermique en 2022/2023. Cette opération pourrait être déclinée sur d'autres bâtiments, dans l'objectif d'améliorer la performance thermique. Ce type de rénovation participe également à l'amélioration de la qualité de vie au travail pour les agents.

##### Projet phare n°14 : Etablir un plan d'actions pour favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des agents et prévenir la pénibilité au travail

**L'amélioration de la qualité de vie au travail est une démarche qui regroupe toutes les actions qui permettent de combiner qualité des conditions de vie et de travail des agents et qualité du service public.**

Elle s'appuie fortement sur l'expression et la participation des agents. Il s'agit d'un processus social concerté, centré sur l'amélioration des conditions du travail (contenu, organisation,...) à des fins de développement des personnes et des services.

La perception de la qualité de vie au travail résulte là-aussi des conditions dans lesquelles les agents exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci. Cette perception de la QVT constitue un facteur déterminant de l'engagement de l'agent dans son travail, lui-même essentiel pour l'efficacité, la qualité et l'innovation du service public.

L'enjeu est de permettre à tous les services du CCAS de s'emparer de cette question et d'établir un plan d'actions pour favoriser le bien-être des agents au travail et améliorer ainsi la performance du service public.

##### Projet phare n°15 : Créer un réseau d'associations s'appuyant sur un répertoire partagé spécifiant les champs d'intervention dans le domaine de la solidarité

Le territoire bisontin est doté de nombreuses associations, agissant notamment dans le secteur social, qui contribuent au bien-être des personnes, à la cohésion sociale, à répondre à certains besoins vitaux et à l'animation des territoires. **On recense aujourd'hui près de 150 associations œuvrant dans le domaine de la solidarité.**

Les rencontres organisées depuis 2020 et différents temps d'échange avec les associations au titre de la construction du présent projet social ont mis en exergue le besoin de faciliter les échanges mutuels entre le CCAS et les associations, mais également les échanges mutuels entre les associations. **L'objectif est donc de mettre en réseau les associations du secteur social,** grâce à un répertoire partagé identifiant l'association, son objet social et ses coordonnées.

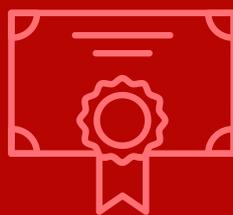
## AXE 5

# Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Projet phare n°13 : Moderniser le patrimoine immobilier géré par le CCAS et développer des investissements éco-responsables



Projet phare n°14 : Etablir un plan d'actions pour favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des agents et prévenir la pénibilité au travail



Projet phare n°15 : Créer un réseau d'associations s'appuyant sur un répertoire partagé spécifiant les champs d'intervention dans le domaine de la solidarité



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 6

#### Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

##### Projet phare n°16 : Établir une charte municipale de l'action sociale avec les associations

Cette charte offrira aux associations un cadre et une définition précise des valeurs, des missions, des publics du CCAS et des déclinaisons opérationnelles de son projet social.

##### Projet phare n°17 : Établir une politique de communication du CCAS pour mieux articuler valorisation des actions et mobilisation interne

Sous l'égide du Comité de Direction, **l'ensemble des services est conduit à s'approprier les outils de communication** proposés afin d'**incarner davantage** les messages délivrés et d'en renforcer la dimension de **proximité et de réactivité**.

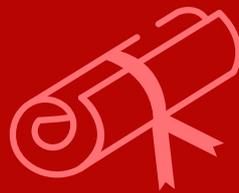
##### Projet phare n°18 : Créer un évènement annuel ou semestriel dédié aux acteurs de l'action sociale

Ce rendez-vous répond à la volonté d'**intensification des relations partenariales** mais aussi à une demande largement exprimée dans les phases de consultation et d'échanges avec les associations en vue de la construction du projet social en 2020 et 2021. Une rencontre régulière avec l'ensemble des associations, partenaires ou non du CCAS, permettra de prolonger le travail de rapprochement partenarial et d'interconnaissance engagé. Ce rendez-vous offrira l'occasion de **présenter chaque année les éléments clés de l'action du CCAS** : mise en œuvre et évaluation du projet social, présentation de l'ABS, et de consulter les associations sur leurs attentes et leurs problématiques.

## AXE 6

# Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Projet phare n°16 : Établir une charte municipale de l'action sociale avec les associations



Projet phare n°17 : Établir une politique de communication du CCAS pour mieux articuler valorisation des actions et mobilisation interne



Projet phare n°18 : Créer un événement annuel ou semestriel dédié aux acteurs de l'action sociale



## LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL

### Les leviers « humains » et en matière de ressources humaines :

#### - Place de l'utilisateur

À travers le projet social, le CCAS souhaite affirmer son engagement en faveur de la **reconnaissance de la place et de la parole des usagers** à la réussite de leur parcours et à l'amélioration des services rendus.

Le CCAS a pour objectif de favoriser la **communication entre professionnels et usagers** et poursuivre l'évolution des pratiques professionnelles via la participation directe de l'utilisateur au cœur des dispositifs et des instances.

Cette **participation de l'utilisateur** prend différentes formes en fonction des services concernés : par le biais des Comités de Vie Sociale (CVS) en résidences autonomie, des temps de rencontre avec les usagers (dispositifs de l'Agora), des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers (Services d'aide à domicile, résidences autonomies...), des enquêtes de satisfaction réalisées au titre du référentiel Marianne SP+, des avis du groupe d'experts d'usage en matière d'accessibilité qui proposent de multiples solutions pour surmonter les situations de handicaps, améliorer l'ergonomie et l'accessibilité d'un lieu, d'identifier et de proposer les solutions les plus adaptées.

Les nouveaux outils déployés par la Ville pourront également permettre au CCAS de développer de nouvelles formes de participation. A ce titre, la plateforme dédiée à la **participation citoyenne « Les ateliers citoyens »** constitue une opportunité pour développer d'autres dispositifs participatifs adaptés aux moyens de tous les habitants.

Enfin, le développement des échanges avec les associations, acteurs incontournables de l'action sociale, permettra de recueillir une autre forme de participation des usagers. En effet, les associations interagissent au quotidien avec le public par le biais de leur activité et bénéficient d'une connaissance assez fine des besoins et des retours de la population.

#### - Attractivité Ressources Humaines

La réalisation du projet social passe par la **mobilisation des moyens humains compétents**, formés, impliqués et épanouis dans leurs missions.

L'attractivité RH, dont les enjeux sont décrits en préambule, est donc un levier indispensable à mobiliser pour réaliser et atteindre les objectifs du présent projet social.. Les solutions mises en place dans **le projet d'administration commun Ville – CCAS – GBM** permettront au CCAS de s'appuyer sur des actions mutualisées au niveau du pôle ressources humaines.

#### - Intelligence collective

L'intelligence collective désigne la capacité d'un groupe à **faire converger intelligence et connaissances** pour avancer vers un but commun. Elle résulte de la qualité des interactions entre ses membres (les agents). C'est une intelligence partagée, valorisée, coordonnée en temps réel qui aboutit à une mobilisation effective des compétences.

L'intelligence collective suppose le partage de l'information, le respect de règles communes, la multiplication d'interactions et de connexions sociales afin de développer des pratiques collaboratives pour accroître l'efficacité et la qualité du service rendu.

Dans cette optique, le CCAS souhaite favoriser l'émergence de l'intelligence collective en développant notamment un management qui repose sur l'autonomie, les propositions des agents, le partage des décisions... ce qui nécessite le partage des informations et l'implication des agents, quel que soit leur poste de travail.

## LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL

### Les leviers « fonctionnels » et « organisationnels »

Pour mener à bien son projet social, le CCAS doit pouvoir compter aussi sur des atouts tels que les nouvelles exigences et capacités mises à profit en particulier lors de la crise sanitaire que sont **l'adaptabilité, l'agilité et la réactivité**.

Il peut s'appuyer également sur cette faculté à **moderniser sans cesse ses dispositifs et ses pratiques** pour répondre à l'évolution des besoins des publics accompagnés selon les champs d'intervention (services à domicile, aide alimentaire, santé, mobilité, aide financière...). Il s'agit ici également d'intégrer les nouveaux outils de travail développés autour du numérique. En matière d'action sociale, les échanges au travers des réseaux professionnels, y compris à l'échelle internationale, favorisent par ailleurs cette dynamique de recherche d'efficacité et d'effets positifs pour les publics ou les usagers de services

Le projet social doit en outre s'appuyer sur ce que l'on appelle, le travail **en mode projet** au sein des services. Celui-ci implique coopérations, transversalité, pédagogie et méthode pour mener à bien toute action de sa conception à son évaluation, en passant par sa réalisation concrète.

Le projet social constitue enfin un cadre dans lequel les leviers que sont **l'innovation et l'expérimentation** doivent pouvoir s'exprimer pleinement.

### Les leviers « partenariats » et « médias »

#### Développer et conforter les partenariats :

Le CCAS s'inscrit dans un rôle d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communal.

Ses actions et dispositifs répondent à **un principe de subsidiarité** avec les autres acteurs du territoire qui peuvent intervenir en faveur de ses publics.

Ce principe concourt à proposer une réponse cohérente, complète et lisible aux différents besoins identifiés en matière d'action sociale. Il implique une interconnaissance et une articulation renforcée avec les différents partenaires institutionnels ou associatifs.

Le CCAS peut, toujours selon ce principe :

- **Bénéficier de financements spécifiques de la part de partenaires afin de développer ses propres actions.**
- **Engager des actions communes, notamment dans le cadre de groupements de coopération sociale ou médico-sociale.**
- **Coordonner et financer l'action d'opérateurs par le biais d'appels à projet.**

Ces différents modes d'intervention, « faire », « faire avec » et « faire faire », associés à une politique suivie d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs, au-delà des partenaires opérationnels, visent à optimiser l'action sociale sur le territoire communal en renforçant le tissu partenarial. Ce dernier représente une ressource majeure en termes de maillage territorial, de diversité de compétences, de degrés d'intervention, de connaissance des publics et d'identification des problématiques.

Cette politique de développement partenarial engage le CCAS à communiquer de façon régulière avec l'ensemble des acteurs en instituant des rencontres régulières, soit thématiques et trimestrielles, à l'image de la coordination de l'aide alimentaire, soit à portée plus générale en réunissant annuellement l'ensemble des associations œuvrant dans le champ de l'action sociale.

## LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL

### Communication / Evènements Temps forts du CCAS

Le CCAS entend développer une politique affirmée en matière de communication, interne comme externe, en utilisant une diversité de média afin de répondre à plusieurs objectifs :

- **Objectiver l'action sociale et rendre compte de ses missions aux élus comme aux Bisontins**
- **Donner l'image d'un CCAS inscrit dans la proximité et la lisibilité**
- **Participer à la politique du « aller vers » en communiquant directement auprès des usagers, des bénéficiaires ou de leurs proches**
- **Valoriser ses missions, ses services et ses agents afin de contribuer à l'attractivité des métiers et conforter les agents dans l'exercice de leurs missions**
- **Soutenir et développer son réseau partenarial**
- **Favoriser la mobilisation de financements externes**
- **Encourager les actions transversales au sein de ses services ou dans le cadre du Pôle dans lequel est intégré le CCAS au sein de l'ensemble Ville-CCAS-Grand Besançon Métropole**

L'utilisation des réseaux sociaux, vecteurs d'une **large couverture auprès de publics parfois éloignés des outils de communication institutionnels**, vient compléter et amplifier le recours régulier aux autres médias et supports de communication tels que le recours à la presse, la publication de documentation imprimée ou numérique en ligne, l'affichage.

Cette présence active du CCAS sur les différents champs de la communication, en recourant à ses moyens internes, à l'accompagnement de la direction de la communication de la Ville de Besançon ainsi qu'à des prestataires permet, outre l'atteinte des objectifs cités, de renforcer la réactivité et les interactions partenariales dans les situations d'urgence ou de crise.

Cette politique de communication qui a vocation à se déployer **au quotidien** s'accompagne d'une activité événementielle destinée à fédérer et à prolonger l'action des services vis-à-vis des usagers et bénéficiaires, mais aussi à renforcer la visibilité du CCAS, comme les synergies partenariales.

**Des temps forts ouverts au grand public, à des publics spécifiques ou encore aux partenaires** doivent être ainsi organisés de façon régulière et identifiés par les publics.

Les Rendez-vous de l'Age, Lundisociable, La Semaine Bisontine du Handicap, les Renc'arts, la Semaine Bleue, les Olympiades des Résidences Autonomie, un séminaire de rentrée suivi d'un temps convivial réunissant l'ensemble des agents, les rencontres associatives, constituent les séquences de référence qui rythment l'activité du CCAS sur l'année.

## LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE EN PROJETS ET ACTIONS ET LEURS SUIVIS

La déclinaison opérationnelle du projet social repose sur des projets et des actions qu'il convient d'identifier et de suivre au moyen des outils et de la manière suivante :

### Des fiches opérationnelles

Chacun des projets phares précités ainsi que l'ensemble des autres actions qui vont porter le projet social feront l'objet de **fiches opérationnelles**.

Ces fiches seront établies par les pilotes identifiés au sein des services du CCAS (chef(fe)s de services, chargé(e)s de mission, cadres) pour conduire ces projets ou actions. Ces pilotages pourront être partagés hors du seul CCAS, en fonction des domaines d'expertises (santé, système d'information...).

À partir d'un modèle type, ces fiches devront permettre tout d'abord d'y rattacher l'objectif stratégique suivi. Elles déclineront ensuite **les moyens à mobiliser ainsi que le calendrier et les indicateurs** (publics cibles, résultats, impacts, développement durable) qui seront suivis au fil du temps. Afin de favoriser un portage collectif et d'assurer le sens donné, il sera précisé la manière dont les agents concernés seront associés par les pilotes à la mise en œuvre du projet ou de l'action.

Ces fiches permettront également **d'identifier et de mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs** qui pourront contribuer à la mise en œuvre de ces actions ou projets sur le territoire.

Elles devront enfin spécifier l'éventuel appel à **l'expertise d'usage, aux outils de démocratie participative** et tout ce qui doit être rattaché à **l'amélioration de la qualité de service**, selon les principes du référentiel Marianne Service Public +.

=> **Une liste récapitulative des projets phares et des actions sera annexée et mise à jour chaque année.**

### Un suivi et une évaluation continue du projet social

Concernant l'évaluation et le suivi des actions et des projets, le comité de direction générale du CCAS est d'ores et déjà doté de **tableaux de bord** suivis mensuellement. Ces tableaux de bords sont alimentés et commentés par les services au plus près du terrain. Ils seront actualisés à partir des nouveaux projets et des actions inscrits dans le projet social 2022-2026.

Le projet social dans son ensemble fera quant à lui l'objet d'un suivi global régulier à l'aide d'un **comité de pilotage** qui sera constitué à l'échelle CCAS-Ville dans une logique de bonne articulation des politiques sociales et des autres politiques publiques.

Il est également prévu que les membres du Conseil d'Administration réalisent **une revue de projets régulière** et organisent **des séminaires thématiques**, afin d'approfondir certaines problématiques.

# LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET SOCIAL

## AXE 1

Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

## AXE 2

Maintenir ou accompagner  
vers l'autonomie les publics relevant du CCAS  
au sens de l'autonomie sociale et économique  
De « l'urgence vers l'autonomie »

## AXE 3

Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

## AXE 4

Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge  
en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

## AXE 5

Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS  
pour pérenniser son action de service public

## AXE 6

Faire savoir et valoriser l'action du CCAS



# CCAS Besançon



2022 / conception - réalisation : CCAS de Besançon / impression : Ville de Besançon





## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

### Entre :

La Ville de Besançon, domiciliée 2 rue Mégevand, représentée par Madame Anne VIGNOT, la Maire, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale, ci-dessous CCAS, établissement public administratif, domicilié rue Picasso, représenté par Madame Sylvie WANLIN, sa Vice-présidente, en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date 22/06/2022.

### Préambule :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon est régi par les articles L.123-4 à L.123-8 et R.123-1 à R.123-38 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Conformément à l'article L.123-6 du CASF, le CCAS constitue un établissement public communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et d'un budget. Il est administré par un Conseil d'administration dont la moitié des membres est issue du Conseil municipal de la Ville.

Le CCAS de Besançon porte et anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. A ce titre, il exerce des compétences obligatoires ainsi que de nombreuses compétences facultatives.

Celles-ci résultent des orientations politiques de l'équipe municipale et de son Conseil d'Administration telles que traduites dans le projet social du CCAS qui a été adopté en mars 2022 par le Conseil d'Administration.

Fidèle à son histoire et à son héritage, le CCAS est résolument tourné vers les populations les plus vulnérables du fait de l'exclusion, de la pauvreté ou du vieillissement, mais également vers les jeunes.

Son champ d'intervention, que l'équipe municipale entend préserver dans un contexte économique, sanitaire et social difficile, réside d'une part dans l'analyse fine et constamment revisitée des problèmes sociaux, et d'autre part dans la recherche permanente d'innovations sociales et de réponses nouvelles, le CCAS de Besançon étant l'acteur prépondérant de l'action sociale sur le territoire communal, dans le respect des compétences des autres acteurs (notamment le Département).

Le CCAS est un acteur de terrain incontournable car il détecte les situations de détresse sociale dès leurs prémices et constitue également l'ultime filet de sécurité et le dernier rempart contre l'isolement pour les personnes qu'aucun autre dispositif ne prend en charge.

Parce qu'il ne peut intervenir seul et parce que la Ville de Besançon est forte d'un réseau associatif dédié au social et dont l'ancrage est reconnu, le CCAS fédère les acteurs et suscite les coopérations pour apporter des réponses adaptées.

Sur le plan de l'action sociale proprement dite, les champs d'intervention sont contigus et complémentaires entre la Ville et le CCAS au service d'un projet politique partagé.

Pour ces missions, il dispose d'un budget, d'un patrimoine, de moyens humains et matériels propres, mais également de moyens humains issus de la mutualisation des services avec la Ville et Grand Besançon Métropole.

La subvention annuelle versée par la Ville constitue la principale source de financement du CCAS : près de 40 % des recettes de fonctionnement tous budgets confondus, conformément au projet de mandat qui fait de l'action sociale une des politiques prioritaires.

L'objet de cette convention est de préciser les modalités de la coopération entre la Ville de Besançon et le CCAS, de sorte que les élus municipaux et les membres du Conseil d'Administration puissent s'approprier la répartition des rôles de chacun, des responsabilités et des engagements réciproques qui en découlent.

Ainsi est-il convenu ce qui suit :

## **1. Objet de la convention**

La Ville de Besançon place les valeurs de solidarité au cœur de son projet de mandat, faisant le constat que la crise sanitaire, sociale et économique vient impacter durement les plus fragiles au sein de sa population.

Le CCAS, à travers son nouveau projet social pour la période 2022-2026, partage la même volonté de répondre aux enjeux sociaux, en assurant et en développant une action de service public sur le territoire communal en faveur de ses habitants les plus fragiles et vulnérables.

La présente convention a donc pour objet de fixer les principes généraux régissant les relations entre la Ville et le CCAS, à savoir :

- **le périmètre de compétence et des missions du CCAS**, tel qu'il découle de la Loi, mais également des orientations politiques et des objectifs stratégiques formulés dans son projet social 2022 - 2026, en lien avec la politique sociale de la Ville ;
- **les engagements réciproques** permettant d'organiser les relations entre la Ville et le CCAS, en instaurant un dialogue de gestion reposant sur des bases et des obligations partagées.

## **2. Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 4,5 ans. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et se terminera au 31 décembre 2026.

Des échanges réguliers seront organisés entre les parties, dans les conditions précisées au point 6 de la convention.

### **3. Missions du CCAS : Définition de son périmètre de compétences**

Le CCAS de Besançon dispose de compétences obligatoires, mais également facultatives.

Elles forment son périmètre de compétences dans lequel s'inscrivent les actions concrètes que le CCAS s'engage à mener sur la durée de la convention et pour lesquelles la Ville de Besançon lui apporte son concours.

Ce périmètre de compétences est donné à titre indicatif, le CCAS s'engageant à travailler avec la Ville en cas de changement conséquent.

La Maire de la Ville de Besançon est également la Présidente du CCAS. De même, le directeur général du CCAS est également directeur général adjoint du pôle « action sociale et citoyenneté » de la Ville, ce qui constitue un élément de facilitation d'une part dans l'organisation des échanges entre la Ville et le CCAS, et d'autre part, dans la construction de partenariats entre le CCAS et les directions Vie des quartiers et Hygiène-santé de la Ville.

#### **3.1 Missions obligatoires et facultatives**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles expose les compétences obligatoires des CCAS / CIAS. Elles sont les suivantes :

*« Le centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.*

*Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. »*

*« Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort. L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social ...*

*L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. ».*

Au CCAS de Besançon, ces missions obligatoires s'inscrivent dans le cadre d'une action beaucoup plus vaste en faveur des bisontines et bisontins les plus vulnérables. Bien que non obligatoire, cet investissement volontariste se traduit par de nombreuses missions notamment évoquées dans le projet social.

Ces orientations se déclinent dans les actions mises en œuvre au quotidien par le CCAS et qui forment son périmètre de compétences.

### **3.2 Définition du périmètre de compétences et des champs d'intervention du CCAS**

Le périmètre de compétences défini ci-après s'entend au 1<sup>er</sup> juillet 2022, sous réserve de modifications futures éventuelles et en complémentarité des autres acteurs intervenant dans le champ des politiques sociales (Etat, Département).

- *Le soutien à domicile : aide à domicile, repas à domicile, téléassistance, soins infirmiers à domicile,*
- *L'hébergement des aînés : résidences autonomie, accueil de jour Escapade, service de soins courants, restaurants des résidences, cuisine unique,*
- *La Maison des seniors : guichet unique Maison des seniors, rendez-vous de l'âge, plan canicule, Besançon Ville Amie des Aînés,*
- *Le Handicap : mission handicap, mission accessibilité,*
- *La lutte contre l'isolement : mission intergénération*
- *L'accompagnement des sans domicile stable : Service accueil et accompagnement social, abri de nuit des Glacis, appartement de répit pour jeunes femmes,*
- *L'Hébergement-logement : les dispositifs de l'Agora et Maison-relais « l'autre toit », les appartements tremplin jeunes, l'accompagnement vers et dans le logement,*
- *Les Antennes sociales de quartier,*
- *La Maison de services au Public, labellisée France Services*
- *Les Aides financières et aides alimentaires,*
- *Le domaine Santé-social : contrat local de santé mentale, groupes d'entraide mutuelle.*

Ce périmètre de compétences est donné à titre indicatif et pourra être enrichi en fonction des besoins constatés par la population, dans un souci d'adaptation des services rendus.

## **4. Engagements réciproques**

En tant qu'établissement public autonome doté de son propre conseil d'administration, le CCAS définit ses objectifs opérationnels et ses modalités d'action. Il dépend étroitement du concours financier annuel consenti par la Ville de Besançon et à ce titre, il doit rendre compte de l'utilisation des deniers publics dont il est dépositaire.

La Maire et la Vice-présidente du CCAS s'attacheront à échanger et coordonner les objectifs politiques partagés, ainsi que les moyens alloués aux actions mises en œuvre lors de rencontres régulières et a minima trois fois par an dans le cadre de la production de 3 documents : l'analyse des besoins sociaux, le rapport annuel d'activités, et les orientations budgétaires (voir point 6.1.).

### **4.1 Les engagements du CCAS**

Le CCAS s'engage à réaliser les missions identifiées ci-dessus en s'attachant à :

- la qualité du service ;
- le respect des objectifs partagés ;
- l'efficacité et l'allocation optimale des moyens.

Pour rendre compte de ses missions, le CCAS s'engage à partager avec la Ville le compte-rendu annuel de ses activités. Ce compte-rendu est transmis aux membres du Conseil d'Administration et présenté ensuite au Conseil Municipal pour information, sous la forme d'un bilan d'activités annuel (Conseil municipal de juin de chaque année).

Enfin, l'analyse des besoins sociaux (ABS), produite chaque année par le CCAS, sera également présentée en Conseil Municipal pour information (Conseil municipal au cours du premier trimestre).

#### **4.2 Les engagements de la Ville de Besançon**

Afin d'assurer la mise en œuvre de la politique sociale municipale, la Ville de Besançon s'engage à :

- Verser au CCAS une subvention de fonctionnement annuelle dans les conditions définies à l'article 5,
- Mettre à disposition du CCAS des moyens humains et matériels ainsi que des locaux dans les conditions définies à l'annexe 1,
- Associer le CCAS, à l'ensemble des démarches et chantiers actuels et futurs en matière de mutualisations de services, de recherches de pistes d'économies et d'optimisation des procédures. Un schéma récapitulatif des services mutualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi que de la répartition des missions attachées à ces services est détaillé en annexe 3,
- Faire bénéficier le CCAS, en vertu d'un principe d'entraide, de son expertise (conseil de gestion et évaluation),
- Favoriser les partenariats et les relations transversales.

### **5. Modalités financières**

#### **5.1 Détermination du montant de la subvention municipale**

Les parties rappellent que la subvention de fonctionnement s'élève au BP 2022 à 9 852 402 € montant qui constitue le point de départ des évolutions de la période 2022 - 2026. Ce montant est justifié au regard de la structure budgétaire actuelle du CCAS et des grandes évolutions prévisibles à court et moyen termes, telles que détaillées dans les prospectives du CCAS et de la Ville (avec un taux directeur annuel de +1,5 % maximum à périmètre constant, dans le cadre des objectifs et priorités définies par la Ville de Besançon).

Le montant de la subvention municipale est ajusté annuellement selon trois mécanismes détaillés en annexe 2.

Le montant de la subvention municipale annuelle versée en N est déterminé par le calendrier suivant :

- Novembre N-1 : premiers échanges techniques sur la base du cadrage fixé par la Ville de Besançon dans son projet de budget n+1 et des orientations définies pour l'année à venir, ainsi que de la dernière prospective financière du CCAS ; ces échanges peuvent également intégrer le cas échéant les changements de périmètre et les mutualisations actées au 1<sup>er</sup> janvier N.
- Décembre N-1 : accord sur le montant prévisionnel à inscrire dans les budgets primitifs,

- Novembre N : détermination du montant définitif de la subvention à verser pour l'année N.

## **5.2 Modalités de versement**

La subvention municipale est versée à compter du mois de janvier de chaque année sur la base d'un appel de fonds à l'appui d'un plan de trésorerie annuel établi par le CCAS et partagé avec la Ville, dans la limite du budget voté par la Ville.

## **5.3 Compte-rendu de l'utilisation de la subvention versée par la Ville de Besançon**

Dans un souci de transparence, le CCAS s'engage à développer les outils de pilotage, de suivi et de communication financière nécessaires à la bonne information des administrateurs, des élus et des services municipaux quant à l'utilisation des ressources humaines, budgétaires et matérielles dont il dispose.

Ainsi, le CCAS et la Ville s'engagent à partager les outils de suivi budgétaire infra-annuels et développer des indicateurs mensuels, notamment en matière de ressources humaines ;

De plus, le CCAS s'engage à :

- Etablir, chaque année à compter de 2022, une grille d'indicateurs du projet social ;
- Projeter chaque année un résultat de fonctionnement et d'investissement annuel prévisionnel permettant d'informer la Ville sur l'état de consommation des crédits et, in fine, sur un compte administratif prévisionnel global, et partager avec la Ville de Besançon les résultats prévisionnels de sa prospective pluriannuelle ainsi que les hypothèses retenues.

## **6. Modalités de suivi et de révision de la convention**

### **6.1 Suivi de la convention**

Conformément au calendrier prévu à l'article 5.1, chaque année, le CCAS rendra compte de son activité auprès de la Ville lors de 3 temps forts :

- Premier trimestre, lors de la présentation de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS,
- Juin, par la présentation de son rapport d'activités de l'année N-1, ainsi que le compte administratif,
- Novembre, au moment de la préparation budgétaire des budgets annexes et du budget principal.

Préalablement à ces échanges, un comité technique pourra se réunir. Il est composé du Directeur général des services unique Ville/GBM, du directeur adjoint du Pôle action sociale et citoyenneté, du directeur adjoint du Pôle gestion mutualisé et des services concernés (Finances Ville et CCAS, Secrétariat général CCAS, conseil de gestion).

### **6.2 Revoyure et situation exceptionnelle**

En cas d'évolution significative des missions et des conditions financières de l'exécution de la convention ou d'évolution législative ou réglementaire majeure, les parties conviennent de se rencontrer à la demande de l'une ou de l'autre.

### **6.3 Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes conditions.

Sous réserve de l'application de l'article 6.2, un avenant ne saurait avoir pour objet de remettre en cause les principes généraux de la convention.

### **7. Fin de la convention**

Sauf évènement exceptionnel, la convention arrivera à échéance à la date prévue, le 31/12/2026. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction, mais peut être prorogée.

Un bilan de la convention sera établi par la Ville et le CCAS 6 mois avant la date d'échéance, afin de préparer la suite à donner.

Au plus tard trois mois avant la fin de la convention (30 septembre 2026), les parties pourront déclarer par courrier leur intention de ne pas la renouveler.

Toutefois, la fin de la convention par résiliation anticipée pourrait être envisagée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de 3 mois, en cas de non-respect avéré des engagements de la convention. Dans ce cas, les parties conviennent de se rencontrer au préalable.

### **8. Litiges**

En cas de litige dans la mise en œuvre de la présente convention, les parties s'efforcent de rechercher un compromis amiable. A défaut, le tribunal administratif de Besançon est seul compétent.

Fait en deux exemplaires originaux, à Besançon, le

La Maire de la Ville de  
Besançon

Anne VIGNOT

La Vice-présidente du  
CCAS de Besançon

Sylvie WANLIN

## **Annexe 1 : Projet social du CCAS**

---

MARS 2022

# PROJET SOCIAL

FEUILLE DE ROUTE 2022-2026

CC  
AS

Besançon



# ÉDITORIAL

Notre nouvelle équipe, élue en juin 2020, a commencé son mandat dans un contexte sanitaire et social particulier et inquiétant. Ce contexte a conforté, plus que jamais, l'équipe municipale dans sa volonté de construire une ville ouverte et inclusive. Un nouveau regard a donc été posé sur l'élaboration du projet social du Centre communal d'action sociale qui vous est présenté dans ce document.

Pour le construire, nous avons lancé une large concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. Ensemble, il s'agit d'imaginer une réponse sociale innovante, cohérente, répondant aux enjeux actuels et futurs des habitants de notre territoire. C'est aussi parce qu'il a été construit collectivement que l'ensemble des acteurs en porteront le sens.

Convaincus qu'une politique de solidarités efficiente doit reposer sur une approche systémique, nous avons veillé à une cohérence globale avec toutes nos politiques territoriales et avons donc intégré l'ensemble des actions en cours et à venir sur l'ensemble des secteurs (santé, économie, insertion, logement, culture, déplacements...).

A ce titre 6 axes stratégiques ont été définis : intervenir auprès de publics prioritaires ; accompagner l'autonomie des publics ; faciliter l'accès aux droits ; renforcer la politique du handicap et de l'âge ; optimiser les ressources du CCAS ; valoriser les actions du CCAS. Ces axes seront ensuite déclinés en actions et opérations au bénéfice de nos publics.

C'est par cette approche globale de la solidarité que nous pourrons agir pour l'accès aux droits fondamentaux et protéger notre population.

Parce qu'il nous fallait un état des lieux précis, nous nous sommes appuyés sur un outil particulièrement précieux et lui aussi coconstruit par le CCAS et ses partenaires : l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

L'expertise des équipes du CCAS, qui jour après jour sont présentes sur le terrain au plus près des habitants, nous a également alimenté.

Je tiens à les remercier pour leur travail fondamental et pour leur contribution à l'élaboration de ce projet social. Je remercie également les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les représentants des associations, des institutions publiques et privées qui se sont mobilisés pendant plusieurs mois.

Ce projet social nous engage pour les années à venir, il est notre cap. À nous maintenant de le mettre en œuvre, pour faire société autour de nos valeurs et du bien-être des bisontins.

**Anne Vignot**  
**Maire de Besançon**  
**Présidente du CCAS**

**Sylvie Wanlin**  
**Vice-Présidente du CCAS**

# ÉDITORIAL

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va » Sénèque (Philosophe – 1er siècle)

Les tempêtes traversées ont été nombreuses et violentes ces dernières années et ces derniers mois. Dans un contexte fait d'incertitudes et de crises, le rôle d'un projet social est de donner un cap solide et clair.

Le projet social du CCAS pour 2022-2026 est un projet social, mûri de concertations et de consultations qui doit s'inscrire dans une vision de l'avenir. Une vision dont la valeur essentielle n'est pas l'originalité, mais la capacité à répondre aux enjeux sociaux, en donnant du sens à l'action de service public que le CCAS de Besançon assure sur le territoire communal, en faveur de ses habitants les plus fragiles et vulnérables.

Ce projet social est également un outil qui doit intégrer engagement et souplesse. Ces qualités soutenues par l'adaptabilité, la réactivité et la continuité ont été essentielles pour les services du CCAS, et ont fait toutes leurs preuves durant la crise sanitaire qui a débuté en 2020. Le projet social contribue sur cette base à mobiliser les moyens de manière responsable, équilibrée et pérenne.

Ce projet social est surtout un support vivant et incarné.

Vivant, car il sera amené à intégrer au fur et à mesure des projets et des actions qui pourront évoluer autour des grands axes politiques et stratégiques fixés pour des cinq années à venir.

Incarné, car il sous-tend les actions du CCAS inscrites dans un contexte où « l'humain est le quotidien » et qui constitue un engagement professionnel de chaque instant pour les équipes. Chaque agent du CCAS doit ainsi pouvoir se retrouver dans ce document commun et dans les projets fédérateurs qu'il propose.

Mais il est naturellement et avant tout conçu pour les publics que le CCAS accompagne déjà, et qu'il aura à aider sur les périodes qui viennent.

Ce sont ces publics prioritaires que l'Analyse des Besoins Sociaux annuelle identifie.

Ce sont ces publics en situation d'urgence qu'il faut accompagner pour être plus autonomes.

Ce sont les personnes qui ont besoin d'accès ou du maintien dans leurs droits, en essayant d'aller vers ceux en situation de non recours.

Ces publics sont également ceux qui se retrouvent en situation de handicap et qui doivent pouvoir mieux vivre et accéder à la ville.

Qu'ils soient jeunes ou seniors, ce projet doit être vecteur de lien social pour « le vivre ensemble ». Pour ce faire, il doit favoriser l'innovation, dans le prolongement de cet héritage et cet historique propre à Besançon.

Ce projet social décrit aussi un chemin qui ne se fait pas seul. Il intègre les nombreux partenariats institutionnels et associatifs sur lesquels s'appuie le CCAS, dans cette logique du « faire avec » et de subsidiarité.

Enfin, il doit être perçu comme un outil pédagogique qui facilite le « faire savoir » et permet de rendre plus lisible l'action du CCAS.

**Alban SOUCARROS**

**Directeur Général du CCAS**

# SOMMAIRE

## **1 / PRÉAMBULE**

Le projet social, les acteurs, les grands enjeux, la convention Ville-CCAS

## **2 / LE "SOCLE" DU PROJET SOCIAL**

Valeurs et principes, rappel des compétences et des publics du CCAS, définition des orientations politiques

## **3 / LES AXES STRATÉGIQUES**

Des objectifs communs pour des actions partagées

## **4 / LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL**

Ressources humaines, fonctionnement et organisation, partenaires et médias

## **5 / LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE EN PROJETS ET ACTIONS ET LEURS SUIVIS**

Fiches opérationnelles, méthodologie et évaluation, tableau récapitulatif avec calendrier reprenant les grands projets phares

# PRÉAMBULE

## Qu'est-ce qu'un projet social ?

Un projet social est un document ressource qui permet de **définir un cadre pluriannuel d'intervention pour le CCAS et de poser les grands principes de l'action sociale communale**. Il sert ainsi à identifier et à inscrire dans le temps les **objectifs généraux de la politique d'action sociale, ainsi que les mesures et les moyens permettant la réalisation de ces objectifs politiques et stratégiques**.

## Méthodologie :

### le choix d'un projet co-construit de manière participative :

#### Les étapes clés de construction du projet social

L'élaboration de ce document ressource repose sur l'intégration de différentes phases qui se sont déroulées depuis début 2020 :

- **Un diagnostic ouvert et une étape bilan pour assoir les moyens mobilisables et les défis à relever.**
- **Une mise en perspective de « l'ADN » du CCAS et de son historique**
- **Une anticipation de l'environnement futur de l'action sociale (agenda règlementaire, contextes et opportunités locales et nationales).**
- **Un travail de dialogue et d'échanges internes entre élus, administrateurs et services, et externe avec les partenaires du CCAS.**

Dans un contexte de transition, le début d'année 2020 a permis à la fois de terminer les actions restantes du précédent projet social, tout en se tournant vers le futur projet social. Selon une méthode de bilan-projection, les cadres du CCAS ont été invités le 28 janvier 2020 à établir un diagnostic ouvert et à réfléchir à la fois sur ce qui fait « l'ADN » du CCAS, et sur ce que seront les enjeux de demain en imaginant le CCAS de 2026.

L'élaboration du projet social et son calendrier ont été conditionnés par l'installation des nouveaux élus à la suite des élections municipales, elles-mêmes décalées du fait de la crise sanitaire. Après l'installation du conseil municipal et l'élection de la Maire, le conseil municipal a décidé en juillet 2020 la composition du conseil d'administration (17 membres) et désigné les 8 représentants élus au conseil d'administration. La Maire, Présidente du CCAS, a pu désigner les membres nommés, après un appel à candidatures s'agissant des représentants des associations.

Les nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS ont été installés lors de la réunion du conseil d'administration du 2 septembre 2020. Lors de cette séance, les administrateurs ont notamment élu la Vice-Présidente du CCAS.

En parallèle, **l'équipe de direction générale s'est attachée à mettre en perspectives les effets des principaux textes législatifs, rapports et études** publiés ces dernières années. On peut citer dans le domaine de l'autonomie : **le rapport de la concertation Grand âge et autonomie** (Rapport Libault) comportant plus de 175 propositions dans ce domaine, l'étude intitulée « L'Ehpad du futur commence aujourd'hui » du Think Tank Matières Grises qui compile des contributions venant de directeurs d'établissements et d'acteurs de la société civile.

Le CCAS a également pris en compte les mesures législatives et réglementaires adoptées pour mettre en œuvre le **Séjour de la santé**, qu'il s'agisse des impacts en matière de rémunération des soignants, ou du soutien aux investissements.

En matière de solidarité, a également été pris en compte de **la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** qui vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits. Cette stratégie s'appuie sur deux orientations prioritaires : **la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi**.

Pour mieux cerner les attentes et besoins plus locaux et **dans une optique participative et de co-construction approfondie souhaitée par les nouveaux élus**, une consultation auprès de 150 associations œuvrant en matière d'action sociale s'est tenue entre décembre 2020 et mai 2021 comprenant des réunions plénières (en visioconférence), des ateliers participatifs (en présentiel). Les associations ont d'abord fait part de leur besoin de se retrouver régulièrement, sous l'impulsion du CCAS, afin de mieux se connaître, et de partager leurs projets d'action sociale.

Ont été enregistrées des propositions de projets et d'actions autour des thèmes prioritaires comme la lutte contre l'isolement, l'insertion par le logement et l'emploi, l'inclusion numérique, l'accès à la santé, l'accès aux droits, les publics en situation de handicap, l'accès aux mobilités, l'intégration des réfugiés...

Un séminaire des cadres le 8 octobre 2021 et un séminaire des administrateurs du CCAS le 26 novembre 2021 sont venus poursuivre ce processus de construction du projet social avec l'objectif d'une finalisation et d'une présentation en mars 2022. À noter que ce processus s'articule également avec la définition des feuilles de route de chaque élu en fonction de leur délégation, et de la construction du projet d'administration des services commun à la Ville, à Grand Besançon Métropole et au CCAS.

**Un séminaire des administrateurs** le 1er mars 2022 est venu finaliser la réflexion, avant un examen du projet social en conseil d'administration.

Afin de poser les jalons de ce nouveau projet social, et à travers un exercice partagé, administrateurs du CCAS, direction générale, services et associations se sont nourris des problématiques dégagées à l'échelle du territoire bisontin par les dernières ABS réalisées par le CCAS.

## LES ACTEURS MOBILISÉS

### Élus et administrateurs

Le Conseil d'Administration, présidé de droit par la Maire de Besançon, regroupe 8 conseillers municipaux 3 administrateurs nommés en représentation des associations familiales, des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, ainsi que des associations de personnes âgées et de retraités.

5 administrateurs sont nommés au titre des personnes qualifiées, notamment un usager d'une structure du CCAS.

### Services : cadres / agents du CCAS

Cadres et agents du CCAS: Le comité de direction du CCAS et l'ensemble des chefs de services et chargés de mission du CCAS ont pris une part très active et collective dans la réflexion et la construction de ce projet social. L'objectif suivi était celui d'une contribution la plus large possible et de temps de concertation favorisant l'implication et la mise en place opérationnelle pour l'ensemble des agents du CCAS. Le projet constitue en effet pour les services, un outil qui doit pouvoir donner du sens et faciliter la mobilisation autour d'un cap commun et partagé.

### Partenaires et associations

**Le CCAS assume une fonction d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communal** qui le conduit à s'engager dans de nombreuses actions partenariales. Ces actions engagées avec des **acteurs institutionnels** mais aussi et surtout avec des **associations**, se déclinent dans une politique du « faire avec » qui vise à fédérer les moyens et les compétences au service des dispositifs et projets du CCAS. Se développe également une démarche de subsidiarité qui consiste à soutenir les actions développées, gérées et conduites en propre par différents acteurs, le CCAS n'intervenant alors que par la voie de subventions et ne développant d'actions que dans la mesure où celles-ci correspondent à un besoin non couvert par un partenaire.

**LE PROJET SOCIAL DU CCAS 2022-2026 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE FRAGILITÉS SOCIALES ACCENTUÉES DU FAIT DE LA CRISE SANITAIRE, ET DANS UN BESOIN DE PARTICIPATION ACCRUE DES ACTEURS DE TERRAIN ET DES HABITANTS AUX DÉCISIONS PUBLIQUES.**

# DÉFINITION DES GRANDS ENJEUX

## Les enseignements de la crise sanitaire

Depuis mars 2020, une crise sanitaire d'une ampleur inédite est venue apporter souffrance et angoisse d'un côté, mais résilience et solidarité de l'autre côté. Quoi que l'on en dise, cette crise à double face a bouleversé l'action sociale ainsi que nos organisations au plus profond d'elles-mêmes. Les premières analyses sociologiques et philosophiques parlent d'ailleurs de cette pandémie comme d'un « fait social total ».

**Au cœur de cette pandémie, le CCAS et ses équipes tiennent un rôle essentiel et primordial en intervenant au plus tôt et au plus près des publics concernés.** Adaptabilité, réactivité et continuité illustrent cette capacité collective déployée pour répondre aux besoins des victimes directes ou indirectes de cette crise. Dès lors, il n'est donc plus possible d'envisager les priorités et les modes d'action du CCAS de Besançon de la même façon.

De cette période inédite, **il ressort tout d'abord la nécessité d'intégrer davantage le domaine de la santé dans les politiques sociales du CCAS.** En effet, **les liens entre les secteurs du social et de la santé n'ont jamais été aussi prononcés** que pendant cette crise. Il devient donc urgent et nécessaire de **décloisonner plus que jamais les champs d'action sociale.**

Au-delà de cette nouvelle préoccupation, **ce contexte de crise a également fait émerger un certain nombre de priorités et d'axes structurants qui viennent s'ajouter aux interventions plus régulières du CCAS et aux publics dont il s'occupe déjà :**

- **Accompagner un public jeune exposé et touché de plein fouet**
- **Lutter contre l'isolement quel que soit l'âge**
- **Répondre aux fragilités touchant à la santé mentale**
- **Éviter le risque d'un basculement dans une précarité durable**

Il revient enfin au projet social de faire en sorte d'anticiper non seulement d'autres crises sanitaires, mais plus largement d'être prêt à répondre aux effets des crises climatiques, économiques, démographiques, voire géopolitiques. N'oublions pas que toutes ces crises ont en commun d'aboutir à des crises sociales, il convient donc de s'y préparer avec lucidité et longueur de vue.

## Le renforcement du dialogue entre la Ville et le CCAS

**L'articulation du projet social et de la convention d'objectifs et de moyens à signer avec la Ville doit répondre à cette nécessaire anticipation des enjeux de politique développés plus haut.**

Le projet social 2022-2026 doit en effet être rattaché à une nouvelle convention de partenariat Ville-CCAS; Cette convention pluriannuelle sera établie dans le prolongement de la validation du présent projet social. Dans le cadre d'un dialogue renforcé entre le CCAS et la Ville de Besançon, **il est proposé que le CCAS vienne présenter en Conseil Municipal son activité auprès de la Ville lors de 3 temps forts suivants :**

- **Analyse des Besoins Sociaux (1er trimestre de chaque année),**
- **Rapport d'activité (2ème trimestre de chaque année).**
- **Adoption des budgets annexes et perspectives de l'année N+1 (4ème trimestre de chaque année).**

De manière plus globale, cette convention Ville-CCAS dont le caractère pluriannuel devra être conforté permettra de formaliser le cadre de travail et les modalités de coopération entre les deux entités.

Elle aura pour objet de **fixer les principes généraux régissant les relations entre la Ville et le CCAS**, à savoir :

- **Le périmètre de compétences et des missions du CCAS**, tel qu'il découle de la Loi, mais également des orientations politiques et des objectifs stratégiques formulés dans le projet social, en lien avec la politique sociale de la Ville,
- **Les engagements réciproques permettant d'organiser les relations entre la Ville et le CCAS**, en instaurant un dialogue de gestion reposant sur des bases et des obligations partagées.

Elle pourra donc y détailler des **objectifs en termes opérationnels, mais également financiers.**

Plus que des outils stratégiques, la nouvelle convention et le projet social devront **faire sens dans les politiques en faveur de la solidarité, de l'autonomie et du handicap, c'est-à-dire de l'action sociale au sens large.**

## L'attractivité des métiers de l'aide à la personne

**Le CCAS emploie plus de 400 agents** pour faire fonctionner ses services. Tournés principalement vers les services à la personne, **le recrutement de professionnels compétents est primordial pour assurer un service de qualité, de manière continue.**

Depuis plusieurs mois, le CCAS fait face à des difficultés de recrutement pour les métiers de l'aide à la personne. Ce constat se généralise également sur les autres métiers (administratif, social, ...), qu'il s'agisse des recrutements sur emploi permanent ou non.

Cette difficulté est partagée par de nombreuses collectivités et vient de faire l'objet de rapports au niveau national comme celui intitulé « L'attractivité de la fonction publique territoriale » rédigé en janvier 2022 par Philippe Laurent, président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Corinne Desforges, inspectrice générale de l'administration mais aussi Mathilde Icard, présidente de l'association des DRH de grandes collectivités.

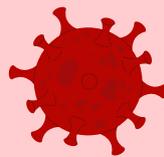
S'agissant du métier d'aide à domicile, **le CCAS s'est engagé depuis plusieurs années dans une logique de déprécarisation et d'amélioration des niveaux de rémunération de ces emplois, avec l'appui du Pôle Ressources Humaines.** En outre, **depuis 2020, en lien avec le Département, un plan d'actions et d'attractivité « métiers » particulier est mis en œuvre pour les auxiliaires de vie sociale, à la fois pour améliorer les conditions d'exercice des agents en poste, mais également pour rendre plus attractifs les recrutements nécessaires.**

Pour concrétiser leurs efforts (dont les incidences budgétaires directes seront importantes) en faveur du recrutement sur ces métiers spécifiques, le CCAS et la Ville de Besançon comptent également sur les dernières mesures gouvernementales et la publication d'une ordonnance en date du 12 décembre 2021, relative au déploiement d'une campagne de recrutement d'urgence dans les secteurs sanitaire, du grand âge et du handicap.

Le projet d'administration commun au CCAS, à la Ville et à Grand Besançon Métropole, a logiquement retenu cet enjeu d'attractivité. Dans ce même ordre de priorité, sur les 10 thématiques identifiées au niveau du projet d'administration Ville- Grand Besançon Métropole - CCAS, 3 sont directement liés aux principaux enjeux rencontrés en matière de ressources humaines: l'attractivité RH, les parcours professionnels et les pratiques managériales.

## DÉFINITION DES GRANDS ENJEUX

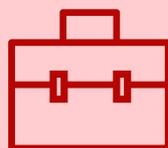
### LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE



### LE DIALOGUE VILLE - CCAS



### L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS



## PREMIÈRE PARTIE

# LE "SOCLE" DU PROJET SOCIAL

### Valeurs et principes

La construction de ce projet social a été l'occasion de consacrer **une réflexion partagée entre services et administrateurs du CCAS** sur ce qui constitue «l'ADN» du CCAS de Besançon. Cet «ADN» intègre en particulier une **matrice de valeurs qui porte l'action de cet établissement public depuis de nombreuses années.**

Trois valeurs se sont dégagées :

- **Les solidarités** qui découlent de principes humanistes et citoyens et perpétuent l'action historique du CCAS de Besançon en faveur des plus fragiles et des personnes isolées ou en risque d'isolement, notamment les jeunes adultes et les personnes âgées.
- **La proximité** qui s'entend sur le plan géographique et humain. En veillant à engager des actions et offrir des services sur l'ensemble des quartiers, en optimisant ses actions partenariales, en communiquant et en interagissant avec ses publics comme avec ses partenaires, le CCAS est le garant d'une action sociale inscrite dans la proximité.
- **L'innovation** qui permet au CCAS de toujours apporter une réponse adaptée aux besoins de ses publics. La capacité de faire évoluer ses actions en fonction des conjonctures sociales et économiques doit perdurer afin que le CCAS soit moteur des initiatives portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Innover, c'est aussi savoir évaluer pour évoluer en continu, afin d'améliorer la qualité et la justesse d'intervention en termes d'impact des politiques publiques.

### Rappel des compétences et des publics du CCAS

- **Compétences obligatoires**

Les compétences dites obligatoires pour un CCAS sont au nombre de trois :

Le CCAS a l'obligation de **domicilier toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune** (L. 123-5 et L. 131-1 du Code de l'Action Sociale et Familiale pour le bénéfice des prestations sociales légales, réglementaire et conventionnelles ainsi que l'exercice des droits civils et civiques visés à l'article L. 264-1 du CASF).

Le CCAS a l'obligation d'effectuer, en partenariat avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, participant à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social, une **analyse des besoins sociaux (ABS)**, ou diagnostic socio-démographique. Cette analyse sert à définir les axes des politiques sociales nécessaires au CCAS et à la commune.

Le CCAS doit **aider à la constitution des dossiers d'aide sociale et participer à leur instruction**. On parle ici d'**aide légale** à savoir d'aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens (ex : allocation de solidarité aux personnes âgées, obligation alimentaire, prise en charge de l'hébergement en EHPAD ou foyer de vie...). Il lui revient donc d'orienter et/ou accompagner les demandeurs et de transmettre les dossiers aux autorités décisionnelles compétentes (Conseil départemental, organismes de sécurité sociale, préfecture...), lorsqu'il n'est pas lui-même responsable de la liquidation de cette aide.

## LE "SOCLE" DU PROJET SOCIAL

### Un projet pour quels publics ?

Il convient au préalable de rappeler que **l'évolution des compétences, donc des publics** concernés et soutenus par le CCAS, est bien entendu **encadrée par la Loi** et la répartition que celle-ci confère aux différents acteurs des politiques sociales.

Etant une structure de proximité, le CCAS s'adresse potentiellement à tous les habitants de la commune de Besançon, que ce soit de manière directe ou indirecte.

De manière directe, c'est-à-dire par les dispositifs d'aide qui lui sont propres et qui s'articulent dans le respect des compétences de l'Etat et du Département, **il intervient avant tout auprès des personnes isolées ou en couple sans mineur à charges.**

De manière indirecte, comme par exemple la coordination de l'aide alimentaire qu'il assure pour les associations, il intervient auprès des ménages en situation de précarité dans leur ensemble et leur diversité.

Le CCAS est également amené à s'occuper de l'accompagnement social des réfugiés statutaires par le biais de dispositifs comme les mesures d'accompagnement social et d'intégration (MASI). Il est aussi un partenaire de la Ville dans le cadre du contrat territorial d'intégration (CTAI) qui s'adresse aux réfugiés et aux primo arrivants.

Au niveau de l'âge des personnes aidées, cela va des jeunes à partir de 18 ans jusqu'aux séniors les plus avancés en âge. Les impacts des crises qui se sont succédées sur les quinze dernières années ont démontré que les publics dans le besoin d'accompagnement évoluent sans cesse. Ainsi, avec la crise sanitaire de 2020-22, la situation sociale des jeunes a dernièrement pris une place plus prégnante dans l'intervention du CCAS (cf volet social du plan jeune de la Ville), sans pour autant faire oublier les détrences de certains publics plus âgés. Le CCAS se retrouve donc au carrefour d'une politique de l'âge et de l'intergénérationnel dans la mesure où il lui revient de s'adapter aux besoins des personnes sur leur parcours de vie.

### Définition des orientations politiques

#### Pour une ville encore plus solidaire et plus facile à vivre au quotidien

La justice sociale est au cœur de notre projet pour la ville de Besançon. Offrir une écoute et apporter des réponses aux difficultés du quotidien, accompagner les Bisontins tout au long de leur vie, lutter contre les discriminations, les inégalités et l'isolement ; tels sont les principes qui engagent les actions de l'équipe municipale.

Pour construire cette ville de tolérance, cette ville du vivre-ensemble, cette ville d'égalité et de solidarité, il est nécessaire de conforter et renforcer les actions du centre communal d'action sociale au cœur des quartiers avec les associations de terrain pour démultiplier l'action de la collectivité.

C'est donc par une approche globale et collaborative au service des plus fragiles que nous répondrons à nos objectifs, à savoir :

- **Accompagner des jeunes sans droit,**
- **Lutter contre l'isolement des personnes âgées,**
- **Garantir l'accessibilité des services publics,**
- **Permettre de mieux vivre avec son handicap dans la ville,**
- **Construire une ville d'égalité pour les femmes et les hommes.**

## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 1

#### Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

##### Projet phare n°1 : Faciliter le développement d'une ABS à l'échelle intercommunale du Grand Besançon

Le principal enjeu est ici d'observer pour mieux agir. L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a pour objectifs de faciliter la compréhension des besoins existants ou à venir des populations sur le territoire communal. C'est un document d'analyse des problématiques sociales qui vise à approfondir la connaissance des élus, des services, des partenaires institutionnels et associatifs sur les enjeux sociaux d'un territoire. L'ABS est également un outil d'aide à la décision permettant au CCAS d'établir la feuille de route des politiques sociales et d'assurer sa mission de coordination des interventions sociales. Il est attaché au périmètre de compétences du CCAS à savoir le territoire de la commune de Besançon.

Cet outil passe en revue tour à tour le contexte socio-économique, la démographie, les revenus et les niveaux de vie, le logement-habitat ainsi que la santé avec chaque année un focus particulier.

L'objectif est d'élargir le champ territorial d'observation et d'analyse à l'échelle du Grand Besançon (GBM). Cela recouvre un nécessaire partenariat avec les communes de GBM dont certaines disposent d'un CCAS. L'ambition est également de pouvoir croiser et articuler d'autres outils stratégiques tels que le projet de territoire, le contrat local de santé (CLS) ou la future convention territoriale globale (CTG) qui ont pour cadre l'intercommunalité.

Afin de porter cet objectif, des thématiques comme le vieillissement de la population, le logement pourraient être traitées de manière commune, sous forme d'«ateliers ABS» pour les communes volontaires afin d'établir une vision et une observation partagées.

##### Projet phare n°2 : Proposer des chantiers d'insertion jeunes / intra CCAS

Ce projet s'inscrit dans le volet social du Plan Jeunes développé par la Ville et appuyé par le CCAS, qui en tant qu'employeur a un rôle et une exemplarité à jouer dans l'insertion de jeunes de 18 à 25 ans qui sont particulièrement exposés aux difficultés d'entrée dans le monde professionnel. Que ce soit sous forme de stage, d'immersion, d'apprentissage, le CCAS est déjà impliqué mais souhaite accentuer son soutien dans ce sens.

Il est ici proposé de mettre en œuvre ou d'impulser des chantiers spécifiques permettant de faciliter l'accès des jeunes majeurs de moins de 26 ans à une activité professionnelle.

##### Projet phare n° 3 : Mettre en place une structure d'habitat inclusif intergénérationnel

Au regard des enjeux démographiques liés au vieillissement de la population, plusieurs rapports (Broussy, Libault...) ont mis en lumière la nécessité de **proposer des alternatives de logement adaptées aux seniors, à leurs besoins ainsi qu'à l'évolution de ceux-ci.**

Parmi les solutions envisageables, certaines misent sur la mixité des publics accueillis : **l'habitat inclusif** (mixant public âgé et public handicapé) ou **l'habitat intergénérationnel** (mixant public âgé et public jeune) en sont des exemples que le CCAS pourrait investiguer et mettre en œuvre.

Le dispositif intergénérationnel à la résidence autonomie des Hortensias dont la réussite est reconnue constituera une base solide pour envisager un essaimage dans d'autres résidences.

# AXE 1

## Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Projet phare n°1 : Faciliter le développement d'une ABS à l'échelle intercommunale du Grand Besançon



Projet phare n°2 : Proposer des chantiers d'insertion jeunes / intra CCAS



Projet phare n°3 : Mettre en place une structure d'habitat inclusif intergénérationnel



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 2

**Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique**  
**De « l'urgence vers l'autonomie »**

**Projet phare n°4 : Favoriser les liens entre dispositifs d'accompagnement social du CCAS et structures d'insertion par l'activité économique pour les jeunes isolés et les plus âgés**

L'enjeu est aujourd'hui d'**apporter des réponses adaptées aux publics accompagnés par le CCAS** et pour cela, de venir notamment en **appui des structures d'insertion professionnelle**.

Il s'agit alors, par une connaissance fine des actions de chacun, de faire émerger des projets d'accompagnement individuel ou collectif. L'objectif est de veiller à **bien orienter les publics accompagnés par le CCAS** pour qu'ils trouvent auprès des structures d'insertion une réponse adaptée.

On peut citer les solutions hébergement/logement offertes aux jeunes de moins de 30 ans en insertion professionnelle ou les chantiers d'insertion développés au sein des structures du CCAS.

**Projet phare n°5 : Mettre en place un dispositif d'animation en faveur des Sans Domicile Stable en logement pour créer du lien et rompre l'isolement**

L'accès au logement autonome pour un public à la rue est souvent synonyme d'une perte de repères. **L'appropriation de son logement et de son environnement immédiat est une des conditions pour un maintien durable dans le logement.**

Il s'agit alors de limiter le risque de retour dans la rue d'un public qui ne dispose pas toujours des codes pour se maintenir dans le logement et dépasser les écueils des habitudes construites tout au long d'un parcours dans la rue.

**Par la mise en œuvre d'actions collectives spécifiques ou l'inscription dans des dispositifs d'animation existants** sur les quartiers, il va s'agir de **lutter contre l'isolement social et de conforter l'installation dans un nouvel environnement de vie.**

**Projet phare n°6 : Faciliter l'accès aux mobilités pour les personnes les plus démunies et les personnes en transition entre dispositifs d'aide**

**Parfaire la réponse sociale apportée** et, au-delà, permettre à ce public souvent éloigné de la demande sociale de **s'inscrire dans un accompagnement.**

Il s'agit de permettre aux personnes en difficulté, ne pouvant bénéficier d'autres dispositifs (ou en complément d'une prise en charge partielle), de **faciliter, de développer, ou de pérenniser leur insertion en favorisant leurs déplacements**

La mise en place de différentes aides « coup de pouce mobilité » dans le cadre du **Plan Jeunes** a pour objet de faciliter la mobilité par la mobilisation d'une palette d'outils.

## AXE 2

# Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique De « l'urgence vers l'autonomie »

Projet phare n°4 : Favoriser les liens entre les dispositifs d'accompagnement social du CCAS et les structures d'insertion par l'activité économique pour les jeunes isolés et les plus âgés



Projet phare n°5 : Mettre en place un dispositif d'animation en faveur des SDS en logement pour créer du lien et rompre l'isolement



Projet phare n°6 : Faciliter l'accès aux mobilités pour les personnes les plus démunies et les personnes en transition entre dispositifs d'aide



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 3

#### Faciliter l'accès aux droits et leur maintien

##### **Projet phare n°7 : Favoriser l'intégration des usagers pour améliorer la qualité des services d'accès aux droits**

La **lutte contre le non recours aux droits** doit nous conduire à garantir, à chacun, l'accès et la jouissance à ses droits. Pour cela, nous devons adapter nos services aux besoins des citoyens en développant l'**aller vers** et l'accompagnement personnalisé dans l'accès aux droits.

L'évolution des missions de la veille mobile, amenée à faire avec et sur le lieu de vie de la personne sans domicile les démarches d'accès aux droits, ou encore les réflexions actuelles sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement au sein de la Maison France Services de Planoise sont autant d'exemples d'amélioration en continu de notre accompagnement.

##### **Projet phare n°8 : Déployer un réseau de médiateurs numériques et de travailleurs sociaux référents numériques dans les services**

**La dématérialisation des démarches administratives ne doit pas conduire à une exclusion des personnes les plus vulnérables.**

Notre objectif est donc de développer l'accès aux droits par le numérique et pour cela, de doter l'ensemble des services de professionnels référents disposant d'une expertise et d'un savoir-faire afin d'aller vers les publics les plus précaires.

Pour cela, le CCAS a souhaité accueillir deux conseillers numériques au sein des Antennes sociales de quartier et de la Maison France Services de Planoise.

##### **Projet phare n°9 : Accompagner les associations et les bénévoles par la formation à l'accès aux droits et au numérique sous forme d'ateliers**

**Axe fort de l'action sociale de proximité, la prise en compte des enjeux de l'inclusion numérique** nécessite de travailler en réseau et de renforcer les partenariats institutionnels et associatifs sur notre territoire.

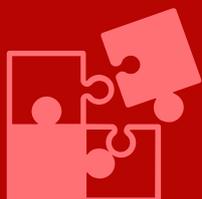
L'objectif recherché est bien de permettre aux différents partenaires de développer une culture commune, de mutualiser les outils et d'assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire communal.

Les conseillers numériques du CCAS proposeront des ateliers dédiés à l'acquisition d'une pratique commune.

## AXE 3

# Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Projet phare n°7 : Favoriser l'intégration des usagers pour améliorer la qualité des services d'accès aux droits



Projet phare n°8 : Déployer un réseau de médiateurs numériques et de travailleurs sociaux référents numériques dans les services



Projet phare n°9 : Accompagner les associations et les bénévoles par la formation à l'accès aux droits et au numérique sous forme d'ateliers



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 4

**Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville**

**Projet phare n°10 : Renforcer la réponse aux conséquences du vieillissement et créer des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans le label Ville Amie des Aînés**

La Ville de Besançon est depuis 2011 Ville Amie des Aînés. Le CCAS a été pilote dès le lancement de la dynamique bisontine. Cette **démarche d'amélioration continue, à la fois transversale et participative**, vise à rendre un territoire plus adapté au vieillissement de sa population et aux besoins de ses seniors. Concrètement, 8 thématiques sont explorées : **habitat-logement, espaces publics, lutte contre l'isolement, participation citoyenne, transports-mobilité, culture-loisirs, communication-information, santé-autonomie**

L'association des habitants, intrinsèque à la démarche, permettra de préciser le besoin des aînés bisontins, de recueillir leurs idées et de construire des solutions adaptées.

**Projet phare n°11 : Renforcer l'implantation de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) dans un quartier prioritaire**

Lieux de rencontre, d'accueil et d'écoute, **les GEM ont vocation à rompre l'isolement en instaurant une entraide mutuelle et à favoriser l'intégration sociale et culturelle, l'ouverture vers la cité par le biais de projets collectifs**. Ils luttent contre l'exclusion et toutes formes de discrimination. Ils proposent aux personnes des temps d'accueil conviviaux, des échanges, des ateliers et des projets artistiques, culturels ou sportifs, à l'intérieur comme à l'extérieur des locaux.

**Les GEM répondent à un besoin non couvert par les différentes formes d'établissements existants pour les personnes en situation de souffrance psychique.**

Le CCAS (Service Santé Social Handicap) est gestionnaire de deux GEM : La Grange de Léo, ainsi que le GEM Les Amis de Ma Rue Là, qui constituent deux des cinq GEM actifs à Besançon.

Ce projet pourrait impliquer la mise en place d'une antenne de GEM existant, voire la création d'un nouveau GEM dans un quartier comme Planoise par exemple. Avec les effets de la crise sur la santé mentale et l'accroissement du sentiment d'isolement par rapport aux problèmes psychiques, les GEM actuels doivent faire face à des sollicitations croissantes.

Le Conseil Local de Santé Mentale dont fait partie le CCAS a fait le constat de ce besoin. Il convient désormais d'apporter une réponse adaptée en termes de structure, à partir des moyens et des partenariats qui pourront être mobilisés.

**Projet phare n°12 : Veiller à l'accessibilité des établissements recevant du publics et généraliser l'usage des documents faciles à comprendre**

L'accessibilité constitue l'un des enjeux dans lequel Besançon et Grand Besançon Métropole se sont investis depuis de nombreuses années. Le CCAS, via une mission dédiée, travaille de longue date à rendre accessible le cadre de vie sur le territoire bisontin. **Il s'appuie pour cela sur les instances existantes (au premier rang desquelles la Commission Intercommunale d'Accessibilité et le Groupe d'Experts d'Usage) et les associations partenaires ainsi que sur une action coordonnée avec l'ensemble des Directions concernées.**

Tous les handicaps sont et seront pris en compte, avec une attention plus particulière pour le handicap mental et le handicap psychique, parfois moins pris en compte. Ainsi, un recours accru aux documents dits **FALC (Facile à Lire et à Comprendre) est à opérer.**

## AXE 4

# Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Projet phare n°10 : Renforcer la réponse aux conséquences du vieillissement et créer des dispositifs de prévention de la perte d'autonomie s'inscrivant dans le label Ville Amie des Aînés



Projet phare n°11 : Renforcer l'implantation de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) dans un quartier prioritaire



Projet phare n°12 : Veiller à l'accessibilité des établissements recevant du public et généraliser l'usage des documents faciles à comprendre



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 5

#### Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

##### **Projet phare n°13 : Moderniser le patrimoine immobilier géré par le CCAS et développer des investissements éco-responsables**

Le CCAS gère et entretient près de 30 000 m<sup>2</sup> de locaux dont il est locataire ou propriétaire. 9 bâtiments ont un « intérêt majeur » pour son activité : les 5 résidences autonomie, la résidence L'Agora regroupant plusieurs dispositifs, le siège social, les locaux du SAAS situés rue Champrond et ceux de l'abri de nuit.

**S'agissant des 5 résidences autonomies, l'enjeu est de les moderniser et de suivre les préconisations du Schéma Directeur Immobilier établi en 2018, et dont la mise à jour est en cours.** En effet, ce document contient un certain nombre de préconisations qu'il est nécessaire de revoir pour être en lien avec l'actualité et les difficultés mises en avant et amplifiées par la crise sanitaire. L'enjeu pour le CCAS est de maintenir une offre de logement de qualité et attractive pour les séniors.

Le projet de rénovation du siège social vise le 1er bâtiment géré par le CCAS, à bénéficier d'une opération majeure d'amélioration de la performance thermique en 2022/2023. Cette opération pourrait être déclinée sur d'autres bâtiments, dans l'objectif d'améliorer la performance thermique. Ce type de rénovation participe également à l'amélioration de la qualité de vie au travail pour les agents.

##### **Projet phare n°14 : Etablir un plan d'actions pour favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des agents et prévenir la pénibilité au travail**

**L'amélioration de la qualité de vie au travail est une démarche qui regroupe toutes les actions qui permettent de combiner qualité des conditions de vie et de travail des agents et qualité du service public.**

Elle s'appuie fortement sur l'expression et la participation des agents. Il s'agit d'un processus social concerté, centré sur l'amélioration des conditions du travail (contenu, organisation,...) à des fins de développement des personnes et des services.

La perception de la qualité de vie au travail résulte là-aussi des conditions dans lesquelles les agents exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci. Cette perception de la QVT constitue un facteur déterminant de l'engagement de l'agent dans son travail, lui-même essentiel pour l'efficacité, la qualité et l'innovation du service public.

L'enjeu est de permettre à tous les services du CCAS de s'emparer de cette question et d'établir un plan d'actions pour favoriser le bien-être des agents au travail et améliorer ainsi la performance du service public.

##### **Projet phare n°15 : Créer un réseau d'associations s'appuyant sur un répertoire partagé spécifiant les champs d'intervention dans le domaine de la solidarité**

Le territoire bisontin est doté de nombreuses associations, agissant notamment dans le secteur social, qui contribuent au bien-être des personnes, à la cohésion sociale, à répondre à certains besoins vitaux et à l'animation des territoires. **On recense aujourd'hui près de 150 associations œuvrant dans le domaine de la solidarité.**

Les rencontres organisées depuis 2020 et différents temps d'échange avec les associations au titre de la construction du présent projet social ont mis en exergue le besoin de faciliter les échanges mutuels entre le CCAS et les associations, mais également les échanges mutuels entre les associations. **L'objectif est donc de mettre en réseau les associations du secteur social,** grâce à un répertoire partagé identifiant l'association, son objet social et ses coordonnées.

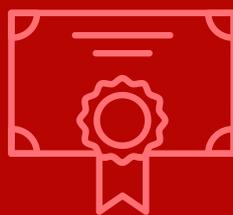
## AXE 5

# Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Projet phare n°13 : Moderniser le patrimoine immobilier géré par le CCAS et développer des investissements éco-responsables



Projet phare n°14 : Etablir un plan d'actions pour favoriser le bien-être et la qualité de vie au travail des agents et prévenir la pénibilité au travail



Projet phare n°15 : Créer un réseau d'associations s'appuyant sur un répertoire partagé spécifiant les champs d'intervention dans le domaine de la solidarité



## LES AXES STRATÉGIQUES

Des objectifs communs pour des actions partagées

### AXE 6

#### Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

##### Projet phare n°16 : Établir une charte municipale de l'action sociale avec les associations

Cette charte offrira aux associations un cadre et une définition précise des valeurs, des missions, des publics du CCAS et des déclinaisons opérationnelles de son projet social.

##### Projet phare n°17 : Établir une politique de communication du CCAS pour mieux articuler valorisation des actions et mobilisation interne

Sous l'égide du Comité de Direction, **l'ensemble des services est conduit à s'approprier les outils de communication** proposés afin d'**incarner davantage** les messages délivrés et d'en renforcer la dimension de **proximité et de réactivité**.

##### Projet phare n°18 : Créer un évènement annuel ou semestriel dédié aux acteurs de l'action sociale

Ce rendez-vous répond à la volonté d'**intensification des relations partenariales** mais aussi à une demande largement exprimée dans les phases de consultation et d'échanges avec les associations en vue de la construction du projet social en 2020 et 2021. Une rencontre régulière avec l'ensemble des associations, partenaires ou non du CCAS, permettra de prolonger le travail de rapprochement partenarial et d'interconnaissance engagé. Ce rendez-vous offrira l'occasion de **présenter chaque année les éléments clés de l'action du CCAS** : mise en œuvre et évaluation du projet social, présentation de l'ABS, et de consulter les associations sur leurs attentes et leurs problématiques.

## AXE 6

# Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Projet phare n°16 : Établir une charte municipale de l'action sociale avec les associations



Projet phare n°17 : Établir une politique de communication du CCAS pour mieux articuler valorisation des actions et mobilisation interne



Projet phare n°18 : Créer un événement annuel ou semestriel dédié aux acteurs de l'action sociale



## LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL

### Les leviers « humains » et en matière de ressources humaines :

#### - Place de l'utilisateur

À travers le projet social, le CCAS souhaite affirmer son engagement en faveur de la **reconnaissance de la place et de la parole des usagers** à la réussite de leur parcours et à l'amélioration des services rendus.

Le CCAS a pour objectif de favoriser la **communication entre professionnels et usagers** et poursuivre l'évolution des pratiques professionnelles via la participation directe de l'utilisateur au cœur des dispositifs et des instances.

Cette **participation de l'utilisateur** prend différentes formes en fonction des services concernés : par le biais des Comités de Vie Sociale (CVS) en résidences autonomie, des temps de rencontre avec les usagers (dispositifs de l'Agora), des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des usagers (Services d'aide à domicile, résidences autonomies...), des enquêtes de satisfaction réalisées au titre du référentiel Marianne SP+, des avis du groupe d'experts d'usage en matière d'accessibilité qui proposent de multiples solutions pour surmonter les situations de handicaps, améliorer l'ergonomie et l'accessibilité d'un lieu, d'identifier et de proposer les solutions les plus adaptées.

Les nouveaux outils déployés par la Ville pourront également permettre au CCAS de développer de nouvelles formes de participation. A ce titre, la plateforme dédiée à la **participation citoyenne « Les ateliers citoyens »** constitue une opportunité pour développer d'autres dispositifs participatifs adaptés aux moyens de tous les habitants.

Enfin, le développement des échanges avec les associations, acteurs incontournables de l'action sociale, permettra de recueillir une autre forme de participation des usagers. En effet, les associations interagissent au quotidien avec le public par le biais de leur activité et bénéficient d'une connaissance assez fine des besoins et des retours de la population.

#### - Attractivité Ressources Humaines

La réalisation du projet social passe par la **mobilisation des moyens humains compétents**, formés, impliqués et épanouis dans leurs missions.

L'attractivité RH, dont les enjeux sont décrits en préambule, est donc un levier indispensable à mobiliser pour réaliser et atteindre les objectifs du présent projet social.. Les solutions mises en place dans **le projet d'administration commun Ville – CCAS – GBM** permettront au CCAS de s'appuyer sur des actions mutualisées au niveau du pôle ressources humaines.

#### - Intelligence collective

L'intelligence collective désigne la capacité d'un groupe à **faire converger intelligence et connaissances** pour avancer vers un but commun. Elle résulte de la qualité des interactions entre ses membres (les agents). C'est une intelligence partagée, valorisée, coordonnée en temps réel qui aboutit à une mobilisation effective des compétences.

L'intelligence collective suppose le partage de l'information, le respect de règles communes, la multiplication d'interactions et de connexions sociales afin de développer des pratiques collaboratives pour accroître l'efficacité et la qualité du service rendu.

Dans cette optique, le CCAS souhaite favoriser l'émergence de l'intelligence collective en développant notamment un management qui repose sur l'autonomie, les propositions des agents, le partage des décisions... ce qui nécessite le partage des informations et l'implication des agents, quel que soit leur poste de travail.

## LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL

### Les leviers « fonctionnels » et « organisationnels »

Pour mener à bien son projet social, le CCAS doit pouvoir compter aussi sur des atouts tels que les nouvelles exigences et capacités mises à profit en particulier lors de la crise sanitaire que sont **l'adaptabilité, l'agilité et la réactivité**.

Il peut s'appuyer également sur cette faculté à **moderniser sans cesse ses dispositifs et ses pratiques** pour répondre à l'évolution des besoins des publics accompagnés selon les champs d'intervention (services à domicile, aide alimentaire, santé, mobilité, aide financière...). Il s'agit ici également d'intégrer les nouveaux outils de travail développés autour du numérique. En matière d'action sociale, les échanges au travers des réseaux professionnels, y compris à l'échelle internationale, favorisent par ailleurs cette dynamique de recherche d'efficacité et d'effets positifs pour les publics ou les usagers de services

Le projet social doit en outre s'appuyer sur ce que l'on appelle, le travail **en mode projet** au sein des services. Celui-ci implique coopérations, transversalité, pédagogie et méthode pour mener à bien toute action de sa conception à son évaluation, en passant par sa réalisation concrète.

Le projet social constitue enfin un cadre dans lequel les leviers que sont **l'innovation et l'expérimentation** doivent pouvoir s'exprimer pleinement.

### Les leviers « partenariats » et « médias »

#### Développer et conforter les partenariats :

Le CCAS s'inscrit dans un rôle d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communal.

Ses actions et dispositifs répondent à **un principe de subsidiarité** avec les autres acteurs du territoire qui peuvent intervenir en faveur de ses publics.

Ce principe concourt à proposer une réponse cohérente, complète et lisible aux différents besoins identifiés en matière d'action sociale. Il implique une interconnaissance et une articulation renforcée avec les différents partenaires institutionnels ou associatifs.

Le CCAS peut, toujours selon ce principe :

- **Bénéficier de financements spécifiques de la part de partenaires afin de développer ses propres actions.**
- **Engager des actions communes, notamment dans le cadre de groupements de coopération sociale ou médico-sociale.**
- **Coordonner et financer l'action d'opérateurs par le biais d'appels à projet.**

Ces différents modes d'intervention, « faire », « faire avec » et « faire faire », associés à une politique suivie d'échanges et de concertation avec l'ensemble des acteurs, au-delà des partenaires opérationnels, visent à optimiser l'action sociale sur le territoire communal en renforçant le tissu partenarial. Ce dernier représente une ressource majeure en termes de maillage territorial, de diversité de compétences, de degrés d'intervention, de connaissance des publics et d'identification des problématiques.

Cette politique de développement partenarial engage le CCAS à communiquer de façon régulière avec l'ensemble des acteurs en instituant des rencontres régulières, soit thématiques et trimestrielles, à l'image de la coordination de l'aide alimentaire, soit à portée plus générale en réunissant annuellement l'ensemble des associations œuvrant dans le champ de l'action sociale.

## LES LEVIERS DU PROJET SOCIAL

### Communication / Evènements Temps forts du CCAS

Le CCAS entend développer une politique affirmée en matière de communication, interne comme externe, en utilisant une diversité de média afin de répondre à plusieurs objectifs :

- **Objectiver l'action sociale et rendre compte de ses missions aux élus comme aux Bisontins**
- **Donner l'image d'un CCAS inscrit dans la proximité et la lisibilité**
- **Participer à la politique du « aller vers » en communiquant directement auprès des usagers, des bénéficiaires ou de leurs proches**
- **Valoriser ses missions, ses services et ses agents afin de contribuer à l'attractivité des métiers et conforter les agents dans l'exercice de leurs missions**
- **Soutenir et développer son réseau partenarial**
- **Favoriser la mobilisation de financements externes**
- **Encourager les actions transversales au sein de ses services ou dans le cadre du Pôle dans lequel est intégré le CCAS au sein de l'ensemble Ville-CCAS-Grand Besançon Métropole**

L'utilisation des réseaux sociaux, vecteurs d'une **large couverture auprès de publics parfois éloignés des outils de communication institutionnels**, vient compléter et amplifier le recours régulier aux autres media et supports de communication tels que le recours à la presse, la publication de documentation imprimée ou numérique en ligne, l'affichage.

Cette présence active du CCAS sur les différents champs de la communication, en recourant à ses moyens internes, à l'accompagnement de la direction de la communication de la Ville de Besançon ainsi qu'à des prestataires permet, outre l'atteinte des objectifs cités, de renforcer la réactivité et les interactions partenariales dans les situations d'urgence ou de crise.

Cette politique de communication qui a vocation à se déployer **au quotidien** s'accompagne d'une activité événementielle destinée à fédérer et à prolonger l'action des services vis-à-vis des usagers et bénéficiaires, mais aussi à renforcer la visibilité du CCAS, comme les synergies partenariales.

**Des temps forts ouverts au grand public, à des publics spécifiques ou encore aux partenaires** doivent être ainsi organisés de façon régulière et identifiés par les publics.

Les Rendez-vous de l'Age, Lundisociable, La Semaine Bisontine du Handicap, les Renc'arts, la Semaine Bleue, les Olympiades des Résidences Autonomie, un séminaire de rentrée suivi d'un temps convivial réunissant l'ensemble des agents, les rencontres associatives, constituent les séquences de référence qui rythment l'activité du CCAS sur l'année.

## LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE EN PROJETS ET ACTIONS ET LEURS SUIVIS

La déclinaison opérationnelle du projet social repose sur des projets et des actions qu'il convient d'identifier et de suivre au moyen des outils et de la manière suivante :

### Des fiches opérationnelles

Chacun des projets phares précités ainsi que l'ensemble des autres actions qui vont porter le projet social feront l'objet de **fiches opérationnelles**.

Ces fiches seront établies par les pilotes identifiés au sein des services du CCAS (chef(fe)s de services, chargé(e)s de mission, cadres) pour conduire ces projets ou actions. Ces pilotages pourront être partagés hors du seul CCAS, en fonction des domaines d'expertises (santé, système d'information...).

À partir d'un modèle type, ces fiches devront permettre tout d'abord d'y rattacher l'objectif stratégique suivi. Elles déclineront ensuite **les moyens à mobiliser ainsi que le calendrier et les indicateurs** (publics cibles, résultats, impacts, développement durable) qui seront suivis au fil du temps. Afin de favoriser un portage collectif et d'assurer le sens donné, il sera précisé la manière dont les agents concernés seront associés par les pilotes à la mise en œuvre du projet ou de l'action.

Ces fiches permettront également **d'identifier et de mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs** qui pourront contribuer à la mise en œuvre de ces actions ou projets sur le territoire.

Elles devront enfin spécifier l'éventuel appel à **l'expertise d'usage, aux outils de démocratie participative** et tout ce qui doit être rattaché à **l'amélioration de la qualité de service**, selon les principes du référentiel Marianne Service Public +.

=> **Une liste récapitulative des projets phares et des actions sera annexée et mise à jour chaque année.**

### Un suivi et une évaluation continue du projet social

Concernant l'évaluation et le suivi des actions et des projets, le comité de direction générale du CCAS est d'ores et déjà doté de **tableaux de bord** suivis mensuellement. Ces tableaux de bords sont alimentés et commentés par les services au plus près du terrain. Ils seront actualisés à partir des nouveaux projets et des actions inscrits dans le projet social 2022-2026.

Le projet social dans son ensemble fera quant à lui l'objet d'un suivi global régulier à l'aide d'un **comité de pilotage** qui sera constitué à l'échelle CCAS-Ville dans une logique de bonne articulation des politiques sociales et des autres politiques publiques.

Il est également prévu que les membres du Conseil d'Administration réalisent **une revue de projets régulière** et organisent **des séminaires thématiques**, afin d'approfondir certaines problématiques.

# LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET SOCIAL

## **AXE 1**

Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

## **AXE 2**

Maintenir ou accompagner  
vers l'autonomie les publics relevant du CCAS  
au sens de l'autonomie sociale et économique  
De « l'urgence vers l'autonomie »

## **AXE 3**

Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

## **AXE 4**

Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge  
en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

## **AXE 5**

Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS  
pour pérenniser son action de service public

## **AXE 6**

Faire savoir et valoriser l'action du CCAS



# CCAS Besançon



## **Annexe 2 : Mise à disposition de moyens humains et matériels + locaux**

Les moyens humains et matériels mis à disposition sortent du cadre des missions des services mutualisés. Ils font l'objet de conventions entre le CCAS et la Ville de Besançon.

- Moyens matériels et humains mis à disposition :
  - Astreinte de la régie des bâtiments, pour assurer la sécurisation des sites ou les menues réparations (en cas d'impossibilité pour les prestataires du CCAS d'intervenir)
  - Ateliers CTM (menuiserie, serrurerie, plomberie, peinture)
  - Direction maîtrise de l'énergie (expertise et marchés publics sur équipements et consommation des bâtiments CCAS)
  - Voirie publique : marquage au sol abords et places de stationnement bâtiments CCAS

- Locaux mis à disposition du CCAS

Occupant	Propriétaire	Surface des locaux	Loyer		Loyer mensuel du m <sup>2</sup>	Charges	
CCAS 9 rue Picasso	Ville de Besançon	2 565	Mise à disposition à titre gratuit – convention du 01/01/2018 au 31/12/2018 reconduite par tacite reconduction pour une durée n'excédant pas 12 années			Annuelles	23 358,58 €
Equipe Etudes & entretien du patrimoine (CTM)	Ville de Besançon	79,85	Mise à disposition gratuite des locaux				
Maison des Seniors 8 rue Pasteur	Ville de Besançon	195,00	Trimestriel	9 147,18 €	15,64 €	Provision trimestrielle	800 €
Antenne Sociale Quartier des clairs Soleils 67 E rue de Chalezeule Centre Martin Luther King	Ville de Besançon	121,06	Mise à disposition à titre gratuit - convention du 01/01/2019 au 31/12/2019 reconduite par tacite reconduction pour une durée n'excédant pas 12 années				
Espace Solidaire Epicerie Sociale 24 rue des roses	Ville de Besançon	125,00	Trimestriel	Reprise des paiements au 01/07/2021		Annuelles	Reprise des paiements au 01/07/2021
Antenne Sociale Quartier Planoise 5 rue Dürer (jusqu'au 31/12/2021)	Ville de Besançon	190,00	Trimestriel	4 966,98 €	8,71 €		
Epicerie Sociale Grette Butte 31b rue Brûlard	Ville de Besançon	96,90	Mise à disposition gratuite des locaux – convention du 01/01/2019 renouvelable par tacite reconduction				
Antenne Sociale Quartier de Montrapon 7 avenue de l'Epitaphe	Ville de Besançon	150,00	Mise à disposition gratuite des locaux – convention du 01/05/2012 au 31/12/2012				
Les Glacis 7 rue Edgard Faure	Ville de Besançon	742,00	Mise à disposition gratuite des locaux – convention au 01/09/1985 renouvelable d'année en année par tacite reconduction				
Créatelier 2 rue Champrond	Ville de Besançon	80	Mise à disposition gratuite des locaux – convention du 01/03/2004 renouvelable par tacite reconduction				

### **Annexe 3 : Modalités de calcul de la subvention**

Le montant annuel de la subvention municipale au CCAS se monte au BP 2022 à 9,85 M€. Les parties conviennent que ce niveau de subvention est nécessaire et suffisant à l'exercice des compétences du CCAS telles qu'elles figurent dans son périmètre d'intervention au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Ville s'engage à maintenir a minima le niveau de la subvention à ce niveau, avec un taux directeur de 1,5 % maximum par an à périmètre constant, sur toute la durée de la convention sous réserve des évolutions législatives et réglementaires éventuelles.

Toutefois, trois mécanismes d'actualisation permettent de faire évoluer cette subvention au regard de deux impératifs partagés : l'évolution du périmètre des compétences du CCAS et sa nécessaire participation à l'effort collectif de rigueur budgétaire.

- Mécanisme 1 : Evolution du périmètre des compétences du CCAS par la prise ou l'abandon de compétences

En cas d'abandon, de transfert ou de prise de compétence, la charge financière liée à cette compétence, constatée contradictoirement par les parties, est ajoutée ou retranchée à la subvention municipale versée au cours de l'exercice concerné par l'évolution du périmètre. Dans ce cas de figure, la modification de la subvention ne donne pas lieu à révision les années suivantes.

En cas de prise de nouvelles compétences ou de nouvelles missions par le CCAS sur demande et priorisation de la Ville, un dialogue sera engagé entre les 2 parties, sur les modalités d'intégration de celles-ci dans les équilibres financiers du CCAS et après optimisation de la recherche de recettes externes.

- Mécanisme 2 : Evolution du périmètre de compétences par le fait d'une mutualisation de services avec GBM et/ou la Ville de Besançon

En cas de mutualisation d'un service du CCAS au sein d'un service commun aux trois entités, (Ville de Besançon, GBM et CCAS), la subvention peut évoluer en deux temps, sous réserve des équilibres financiers de chaque partie :

- 1/ à la baisse, à due concurrence de la charge financière du service CCAS transférée vers un service mutualisé ;
- 2/ à la hausse ou à la baisse, pour le montant facturé au titre des clés de répartition des services mutualisés, sauf dans le cadre d'un accroissement de service réalisé à la demande du CCAS.

- Mécanisme 3 : Participation du CCAS à l'effort collectif de rigueur budgétaire et mise en œuvre des objectifs et priorités de la Ville de Besançon

La Ville et le CCAS doivent travailler de manière partagée pour faire face aux contraintes budgétaires, tout en mettant en œuvre les priorités définies conjointement, dans le cadre d'une évolution maximale de la subvention de +1,5 % par an, évolution qui devra faire l'objet d'une discussion et d'une orientation annuelle en fonction des objectifs et priorités de la convention d'objectifs et de moyens.

A titre exceptionnel, la Ville peut être amenée à négocier avec le CCAS pour réduire le montant de la subvention versée, sous réserve de l'accord des deux parties, et à condition de ne pas compromettre l'équilibre budgétaire du CCAS et ses capacités d'actions.

## **Annexe 4 : Services mutualisés GBM / Ville / CCAS**

Pôle RH

Administration générale (documentation, commande publique, assurances)

Performance et conseil de Gestion (service achats)

Direction des systèmes d'information

Parc auto logistique, dont PS Sécurité Sureté